

First Session Forty-second Parliament, 2015-16-17 Première session de la quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

Proceedings of the Standing Senate Committee on Délibérations du Comité sénatorial permanent des

NATIONAL FINANCE

FINANCES NATIONALES

Chair:

The Honourable PERCY MOCKLER

Tuesday, October 3, 2017 Wednesday, October 4, 2017

Issue No. 40

Second and third meetings:

Study on the Minister of Finance's proposed changes to the *Income Tax Act* respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved

INCLUDING: THE TWENTY-FIRST REPORT OF THE COMMITTEE (Budget Report for travel)

WITNESSES: (See back cover)

Président : L'honorable PERCY MOCKLER

Le mardi 3 octobre 2017 Le mercredi 4 octobre 2017

Fascicule nº 40

Deuxième et troisième réunions :

Étude sur les modifications proposées par le ministre des Finances à la *Loi de l'impôt sur le revenu* concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes

Y COMPRIS : LE VINGT ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ (Rapport d'un budget voyage)

TÉMOINS : (Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Percy Mockler, Chair

The Honourable Anne C. Cools, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk Marshall
Ataullahjan Moncion
Black Neufeld
Dagenais Pratte
Day * Smith
* Harder, P.C. (or Martin)
(or Bellemare) Woo

*Ex officio members

(Quorum 4)

Jaffer

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Woo replaced the Honourable Senator Forest (*October 4, 2017*).

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator Tannas (*October 3, 2017*).

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator McIntyre (*October 3, 2017*).

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Andreychuk (October 2, 2017).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Oh (October 2, 2017).

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator Eaton (*October 2, 2017*).

The Honourable Senator Black replaced the Honourable Senator Woo (*October 2, 2017*).

The Honourable Senator Forest replaced the Honourable Senator Black (September 28, 2017).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Percy Mockler

Vice-présidente : L'honorable Anne C. Cools

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk Marshall
Ataullahjan Moncion
Black Neufeld
Dagenais Pratte
Day * Smith
* Harder, C.P. (ou Martin)
(ou Bellemare) Woo

Jaffer

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Woo a remplacé l'honorable sénateur Forest (le 4 octobre 2017).

L'honorable sénatrice Andreychuk a remplacé l'honorable sénateur Tannas (le 3 octobre 2017).

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 3 octobre 2017*).

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénatrice Andreychuk (*le 2 octobre 2017*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur Oh (le 2 octobre 2017).

L'honorable sénatrice Ataullahjan a remplacé l'honorable sénatrice Eaton (le 2 octobre 2017).

L'honorable sénateur Black a remplacé l'honorable sénateur Woo (le 2 octobre 2017).

L'honorable sénateur Forest a remplacé l'honorable sénateur Black (le 28 septembre 2017).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, October 3, 2017 (98)

[Translation]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Black, Cools, Forest, Jaffer, Marshall, McIntyre, Mockler, Moncion, Neufeld, Pratte and Tannas (12).

Other senator present: The Honourable Senator Wetston (1).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, September 26, 2017, the committee undertook its study on the Minister of Finance's proposed changes to the *Income Tax Act* respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 39.)

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch;

Miodrag Jovanovic, General Director, Analysis, Tax Policy Branch:

Brian Ernewein, General Director, Legislation, Tax Policy Branch;

Ted Cook, Director, Tax Legislation Division.

The chair made an opening statement.

Mr. Marsland made an opening statement and, with Mr. Ernewein and Mr. Jovanovic, answered questions.

At 11:32 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, October 4, 2017 (99)

[Translation]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:49 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 3 octobre 2017 (98)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Ataullahjan, Black, Cools, Forest, Jaffer, Marshall, McIntyre, Mockler, Moncion, Neufeld, Pratte et Tannas (12).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Wetston (1).

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 26 septembre 2017, le comité entreprend son étude des modifications proposées par le ministre des Finances à la *Loi de l'impôt sur le revenu* concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 39 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt;

Miodrag Jovanovic, directeur général, analyse, Direction de la politique de l'impôt;

Brian Ernewein, directeur général, législation, Direction de la politique de l'impôt;

Ted Cook, directeur, Division de la législation de l'impôt.

Le président fait une déclaration.

M. Marsland fait une déclaration et, avec MM. Ernewein et Jovanovic, répond aux questions.

À 11 h 32, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 4 octobre 2017 (99)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 49, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bellemare, Black, Cools, Dagenais, Jaffer, Marshall, Mockler, Moncion, Neufeld and Pratte (12).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, September 26, 2017, the committee continued its study on the Minister of Finance's proposed changes to the *Income Tax Act* respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 39.)

WITNESSES:

As individuals:

Kim G C Moody, Director, Canadian Tax Advisory, Moodys Gartner Tax Law LLP;

Ian Pryor, Tax Lawyer, Prior Tax Law;

Michael Wolfson, Adjunct Professor, School of Epidemiology and Public Health and Faculty of Law, University of Ottawa.

Mr. Moody, Mr. Pryor and Mr. Wolfson each made an opening statement and answered questions.

At 8:09 p.m., the committee suspended.

At 8:12 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

At 8:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bellemare, Black, Cools, Dagenais, Jaffer, Marshall, Mockler, Moncion, Neufeld et Pratte (12).

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 26 septembre 2017, le comité poursuit son étude des modifications proposées par le ministre des Finances à la *Loi de l'impôt sur le revenu* concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 39 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel:

Kim G C Moody, directeur, Canadian Tax Advisory, Moodys Gartner Tax Law LLP;

Ian Pryor, avocat fiscaliste, Pryor Tax Law;

Michael Wolfson, professeur auxiliaire, École d'épidémiologie et de santé publique et faculté de droit, Université d'Ottawa.

MM. Moody, Pryor et Wolfson font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 20 h 9, la séance est suspendue.

À 20 h 12, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance reprend à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le personnel des membres du comité soit autorisé à rester dans la pièce pendant la partie de la séance tenue à huis clos.

À 20 h 30, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, October 4, 2017

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

TWENTY-FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, September 26, 2017, to study the Minister of Finance's proposed changes to the *Income Tax Act* respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved, respectfully requests funds for the fiscal year ending March 31, 2018, and requests, for the purpose of such study, that it be empowered:

- (a) to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary;
- (b) to adjourn from place to place within Canada; and
- (c) to travel inside Canada.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 4 octobre 2017

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

VINGT ET UNIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mardi 26 septembre 2017 à étudier les modifications proposées par le ministre des Finances à la *Loi de l'impôt sur le revenu* concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018 et demande qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à :

- a) embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin;
- b) s'ajourner d'un lieu à l'autre au Canada;
- c) voyager à l'intérieur du Canada.

Conformément au chapitre 3:06, article 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

PERCY MOCKLER

Chair

STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

Study on the Minister of Finance's proposed changes to the Income Tax Act respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved

APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2018

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, September 26, 2017:

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Cools, seconded by the Honourable Senator Forest:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report on the Minister of Finance's proposed changes to the *Income Tax Act* respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved, in particular:

- · income sprinkling,
- holding passive investments inside a private corporation, and
- · converting income into capital gains;

That the committee take particular note of the impact of the Government's proposed changes on:

- incorporated small businesses and professionals,
- · economic growth and government finances,
- the fairness of the taxation of different types of income, and
- · other related matters; and

That the committee submit its final report to the Senate no later than November 30, 2017, and retain all powers necessary to publicize its findings for 180 days after presenting the final report.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Étude sur les modifications proposées par le ministre des Finances à la *Loi de l'impôt sur le revenu* concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2018

Extrait des Journaux du Sénat du mardi 26 septembre 2017 :

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénatrice Cools, appuyée par l'honorable sénateur Forest,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, en vue d'en faire rapport, les modifications proposées par le ministre des Finances à la *Loi de l'impôt sur le revenu* concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes, et, plus particulièrement :

- la répartition du revenu;
- la détention de placements passifs dans une société privée;
- · la conversion du revenu régulier en gain en capital;

Que le comité porte une attention particulière aux répercussions des changements proposés sur :

- les petites entreprises et les professionnels constitués en société;
- · la croissance économique et les finances publiques;
- l'équité de l'imposition des différents types de revenus;
- · d'autres questions connexes;

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 30 novembre 2017, et qu'îl conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

La greffière du Sénat,

Nicole Proulx

Clerk of the Senate

SUMMARY OF BUDGET SOMMAIRE DU BUDGET 500 Dépenses Générales 500 \$ General Expenses \$ Activity 1: \$ 133,725 Activité 1: 133 725 \$ Public Hearings in Audiences publiques dans l'Est du Eastern Canada Canada Activity 2: \$ 168,975 Activité 2 : 168 975 \$ Public Hearings in Western Canada Audiences publiques dans l'Ouest du Canada \$ **TOTAL** 303,200 TOTAL 303 200 \$ The above budget was approved by the Standing Senate Committee on National Finance on Wednesday, September 27, Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des finances nationales le mercredi 27 septembre The undersigned or an alternate will be in attendance on the date Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié. that this budget is considered. Date Président du Comité sénatorial permanent des finances nationales PERCY MOCKLER Chair, Standing Senate Committee on National Finance

Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

LEO HOUSAKOS

Date

Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

Study on the Minister of Finance's proposed changes to the *Income Tax Act* respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2018

GENERAL EXPENSES

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

CONSULTANTS

1. Communications consultant (0303)

500

\$500

(1 day, \$500/day)

Sub-total \$500

Total of General Expenses

ACTIVITY 1: Public Hearings in St. John's, Halifax and Saint John

25 participants: 15 Senators, 10 staff

(2 clerks, 2 analysts, 1 administrative assistant, 3 interpreters, 1 stenographer, 1 communications officer)

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

HOSPITALITY

Hospitality - meals (0410) 1,000

CONSULTANTS

Communications consultant (0303) 2,000

(5 days, \$400/day)

OTHER

Reporting/transcribing (0403) 13,200

(4 days, \$3,300/day)

Transcript editing services (0143) 3,000

Sub-total \$19,200

TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES

1. Transportation - air 49,500

15 senators x \$2,300 (0224)

10 staff x \$1,500 (0227)

2. Hotel accommodation 20,000

15 senators, \$200/night, 4 nights (0222)

10 staff, \$200/night, 4 nights (0226)

3,000

91,250

20,000

\$16,200

3.	Per diem	12,375			
	15 senators, \$99/day, 5 days (0221)				
	10 staff, \$99/day, 5 days (0225)				
4.	Working meals (travel) (0231)	4,000			
5.	Taxis	7,500			
	15 senators x \$300 (0223)				
	10 staff x \$300 (0232)				
6.	Charter bus (0228)	3,500			
	(2 days, \$1,750/day)				
Sub-	-total		\$96,875		
ALI	L OTHER EXPENDITURES				
	OTHER				
1.	Miscellaneous costs associated with travel (0229)	500			
	COURIER				
2.	Courier Charges (0261)	150			
	RENTALS				
3.	Rental office space (meeting rooms) (0540)	5,000			
	(5 days, \$1,000/day)				
4.	Rental - interpretation equipment (0504)	12,000			
	(4 days, \$3,000/day)				
Sub	-total		\$17,650		
Tota	al of Activity 1			\$133,725	
AC.	FIVITY 2: Public Hearings in Saskatoon, Calgary and Vanco	<u>ouver</u>			
	participants: 15 Senators, 10 staff				
(2 clerks, 2 analysts, 1 administrative assistant, 3 interpreters, 1 stenographer, 1 communications officer)					
PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES					
	OTHER				
1.	Reporting/transcribing (0403)	13,200			
•	(4 days, \$3,300/day)	,=			

2.

Sub-total

Transcript editing services (0143)

15 senators x \$4,650 (0224) 10 staff x \$2,150 (0227) Hotel accommodation

Transportation - air

TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES

	15 senators, \$200/night, 4 nights (0 10 staff, \$200/night, 4 nights (0226					
3.	Per diem	,	12,375			
٥.	15 senators, \$99/day, 5 days (0221))	12,570			
	10 staff, \$99/day, 5 days (0225)					
4.	Working meals (travel) (0231)		4,000			
5.	Taxis		7,500			
	15 senators x \$300 (0223)					
	10 staff x \$300 (0232)					
Sub	-total			\$135,125		
AL	L OTHER EXPENDITURES					
	OTHER					
1.	Miscellaneous costs associated with tr	ravel (0229)	500			
	COURIER					
2.	Courier Charges (0261)		150			
	RENTALS					
3.	Rental office space (meeting rooms) (0540)	5,000			
	(5 days, \$1,000/day)					
4.	Rental - interpretation equipment (050	94)	12,000			
	(4 days, \$3,000/day)					
Sub	-total			\$17,650		
Tot	al of Activity 2				\$168,975	
Gra	and Total					\$ 303,200
The	Senate Administration has reviewed this	budget application.				
Dat		Blair Armitage, Pri	ncipal Clerk.			
240	-	Committees Directo	orate			
Dat	e	Nathalie Charpentie				
		Finance and Procur	ement Directorate			

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Étude sur les modifications proposées par le ministre des Finances à la *Loi de l'impôt sur le revenu* concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2018

DÉPENSES GÉNÉRALES

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

CONSULTANTS

Total des dépenses générales

1. Consultant en communication (0303)

500

500 \$

(1 jour, 500 \$/jour)

Sous-total 500 \$

ACTIVITÉ 1 : Audience publiques à St. John's, Halifax et Saint-John

25 participants: 15 sénateurs, 10 employés

(2 greffiers, 2 analystes, 1 adjointe administrative, 3 interprètes, 1 sténographe, 1 agent de communications)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

FRAIS D'ACCUEIL

1. Frais d'accueil - repas (0410) 1 000

CONSULTANTS

2. Consultant en communication (0303) 2 000

(5 jours, 400 \$/jour)

AUTRE

3. Sténographie/transcription (0403) 13 200

(4 jours, 3 300 \$/jour)

Services d'édition des témoignages (0143) 3 000

Sous-total 19 200 \$

TRANSPORT, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR

1. Transport - aérien 49 500

15 sénateurs x 2 300 \$ (0224)

10 employés x 1 500 \$ (0227)

2. Hébergement 20 000

15 sénateurs, 200 \$/nuit, 4 nuits (0222)

10 employés, 200 \$/nuit, 4 nuits (0226)

3.	Indemnité journalière	12 375		
	15 sénateurs, 99 \$/jour, 5 jours (0221)			
	10 employés, 99 \$/jour, 5 jours (0225)			
4.	Repas de travail (voyage) (0231)	4 000		
5.	Taxis	7 500		
	15 sénateurs x 300 \$ (0223)			
	10 employés x 300 \$ (0232)			
6.	Affréter - autobus (0228)	3 500		
	(2 jours, 1 750 \$/jour)			
Sou	s-total		96 875 \$	
A T T	TRES DÉPENSES			
AU	I RES DEPENSES			
	AUTRES			
1.	Divers coûts liés aux déplacements (0229)	500		
	MESSAGERIE			
2.	Frais de messagerie (0261)	150		
	LOCATIONS			
3.	Location d'espace (salles de réunion) (0540)	5 000		
٥.	(5 jours, 1 000 \$/jour)	3 000		
4.	Location - équipement d'interprétation (0504)	12 000		
٦.	(4 jours, 3 000 \$/jour)	12 000		
Sou	s-total		17 650 \$	
			1, 050 ψ	
Tot	al de l'Activité 1			133 725 \$
<u>AC</u>	TIVITÉ 2 : Audiences publiques à Saskatoon, Calgar	y et Vancouver		
25	participants: 15 sénateurs, 10 employés			
_	reffiers, 2 analystes, 1 adjointe administrative, 3 inter	rprètes, 1		
	nographe, 1 agent de communications)	•		
SEI	RVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES			
	AUTRE			
1.	Sténographie/transcription (0403)	13 200		
	(4 jours, 3 300 \$/jour)			
2.	Services d'édition des témoignages (0143)	3 000		
Sou	s-total		16 200 \$	
TRANSPORT, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR				
1.	Transport - aérien	91 250		
	15 sénateurs x 4 650 \$ (0224)			

10 employés x 2 150 \$ (0227)

Date		Nathalie Charpentier, contrô Direction des finances et de		ement		
Date	e	Blair Armitage, greffier prin Direction des comités	cipal,			
L'ad	ministration du Sénat a examiné la prése	nte demande d'autorisation	oudgétaire.			
Gra	nd Total					303 200 \$
Total de l'Activité 2					168 975 \$	
Sou	s-total			17 650 \$		
	(4 jours, 3 000 \$/jour)					
4.	(5 jours, 1 000 \$/jour) Location - équipement d'interprétation	(0504)	12 000			
3.	Location d'espace (salles de réunion) ((0540)	5 000			
	LOCATIONS					
2.	Frais de messagerie (0261)		150			
	MESSAGERIE					
1.	Divers coûts liés aux déplacements (02	229)	500			
	AUTRES					
AU.	TRES DÉPENSES					
Sou	s-total			135 125 \$		
	10 employés x 300 \$ (0232)					
5.	Taxis 15 sénateurs x 300 \$ (0223)		7 500			
4.	Repas de travail (voyage) (0231)		4 000			
	10 employés, 99 \$/jour, 5 jours (022	?5)				
	15 sénateurs, 99 \$/jour, 5 jours (02.					
3.	Indemnité journalière		12 375			
	10 employés, 200 \$/nuit, 4 nuits (02	26)				
	15 sénateurs, 200 \$/nuit, 4 nuits (02	222)				
2.	Hébergement		20 000			

APPENDIX (B) TO THE REPORT

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le mardi 3 octobre 2017

Tuesday, October 3, 2017

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on National Finance for the proposed expenditures of the said committee for the fiscal year ending March 31, 2018, for the purpose of its special study on the Minister of Finance's proposed changes to the *Income Tax Act* respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved, as authorized by the Senate on Tuesday, September 26, 2017. The approved budget is as

TOTAL	\$ 300,700
Activity 2: Public Hearings in Western Canada	\$ 168,975
Activity 1: Public Hearings in Eastern Canada	\$ 131,725
General Expenses	\$ _

(includes funds for public hearings; includes funds for 15 senators to travel)

If charter air travel is used, the total cost of the charter should not exceed the amount budgeted per traveller for commercial airfare

The budgets approved by the Senate for each travel activity are the maximum amount that can be spent for that activity;

Budgets normally include funds for the full membership of the committee to travel;

In general, a reduced delegation actually travels and efforts are made to find additional savings;

Therefore, actual expenditures are expected to be considerably below the approved budget, and they will be reported to the Senate:

Any surplus funds remaining at the conclusion of a travel activity will be clawed-back and can be made available for allocation to committees for other activities.

Respectfully submitted,

follows:

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des finances nationales, concernant les dépenses projetées dudit comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, aux fins de son étude sur les modifications proposées par le ministre des Finances à la Loi de l'impôt sur le revenu concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes, tel qu'autorisé par le Sénat le mardi 26 septembre 2017. Le budget approuvé se lit comme suit:

Dépenses Générales	— \$
Activité 1 : Audiences publiques dans l'Est du Canada	131 725 \$
Activité 2 : Audiences publiques dans l'Ouest du Canada	168 975 \$
TOTAL	300 700 \$

(y compris des fonds pour des audiences publiques; y compris des fonds pour les déplacements de 15 sénateurs)

Si un vol nolisé est utilisé, le coût total du vol ne peut dépasser la somme prévue par voyageur pour un billet d'avion commercial.

Les budgets approuvés par le Sénat pour chaque déplacement sont le montant maximal qui peut être dépensé pour ce déplacement;

Les budgets prévoient normalement des fonds pour les déplacements de tous les membres du comité;

En règle générale, une délégation réduite se déplace réellement et des efforts sont faits pour réaliser des économies additionnelles;

Par conséquent, on s'attend à ce que les dépenses réelles soient beaucoup inférieures au budget approuvé, et elles feront l'objet d'un rapport au Sénat;

Tous les fonds excédentaires restants après un déplacement seront récupérés et peuvent être réattribués aux comités pour d'autres activités.

Respectueusement soumis,

Le président,

LEO HOUSAKOS

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 3, 2017

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:31 a.m. to continue its study on the Minister of Finance's proposed changes to the Income Tax Act respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[Translation]

The Chair: Senators, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[English]

I am Senator Percy Mockler from New Brunswick, chair of the committee.

I wish to welcome all of those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online. As a reminder to those watching, the committee hearings are open to the public and available online on the Senate website at sencanada.ca.

All committee-related business is also found online, including the committee's special studies, past reports, bills studied and lists of witnesses.

Now I would like honourable senators to introduce themselves, starting on my left.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer, British Columbia.

[Translation]

Senator Forest: Éric Forest from the Gulf region of Quebec.

Senator Pratte: André Pratte from Ouebec.

[English]

Senator Black: Doug Black, Alberta.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Neufeld: Richard Neufeld, British Columbia.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator McIntyre: Paul McIntyre, New Brunswick.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan, Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 3 octobre 2017

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, afin de poursuivre son étude des modifications proposées par le ministre des Finances à la Loi de l'impôt sur le revenu concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes.

Le sénateur Percy Mockler (président) occupe le fauteuil.

[Français]

Le président : Sénateurs et sénatrices, bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[Traduction]

Je suis le sénateur Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick. Je préside le comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux gens ici présents et à ceux qui nous regardent, à la télévision ou en ligne. Je rappelle à nos auditeurs que les audiences du comité sont publiques et accessibles en ligne sur sencanada.ca, le site web du Sénat du Canada.

Vous y trouverez toute l'information concernant le comité, dont ses études spéciales, ses rapports, les projets de loi étudiés et les listes de témoins.

J'aimerais maintenant demander aux sénateurs de se présenter, en commençant à ma gauche.

La sénatrice Jaffer: Mobina Jaffer, Colombie-Britannique.

[Français]

Le sénateur Forest : Éric Forest, de la région du Golfe, au Québec.

Le sénateur Pratte: André Pratte, du Ouébec.

[Traduction]

Le sénateur Black: Doug Black, Alberta.

Le sénateur Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, Colombie-Britannique.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur McIntyre: Paul McIntyre, Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Ataullahjan: Salma Ataullahjan, Ontario.

The Chair: I would like to recognize the clerk of the committee, Ms. Gaëtane Lemay, and our two analysts, Alex Smith and Sylvain Fleury, who team up to support the work of this committee.

Honourable senators and viewers, today our committee is starting a special study on the changes to the Income Tax Act respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved, changes that the Minister of Finance proposed during the summer.

I would like to read in full the text of the Senate's Order of Reference of last week, which was moved by the Honourable Senator Cools and seconded by the Honourable Senator Forest:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report on the Minister of Finance's proposed changes to the *Income Tax Act* respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved, in particular:

- •income sprinkling,
- •holding passive investments inside a private corporation, and
 - •converting income into capital gains;

That the committee take particular note of the impact of the Government's proposed changes on:

- •incorporated small businesses and professionals,
- •economic growth and government finances,
- •the fairness of the taxation of different types of income, and
 - ·other related matters; and

That the committee submit its final report to the Senate no later than November 30, 2017, and retain all powers necessary to publicize its findings for 180 days after presenting the final report.

To answer our questions, honourable senators, and to explain and discuss the proposed changes and their impacts, we have invited officials from the Department of Finance. Please permit me to welcome and to thank those officials: Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch; Miodrag Jovanovic, General Director, Analysis, Tax Policy Branch; Brian Ernewein, General Director, Legislation, Tax Policy Branch; and Ted Cook, Director, Tax Legislation Division.

Le président : J'aimerais saluer la greffière du comité, Mme Gaëtane Lemay, ainsi que nos deux analystes, MM. Alex Smith et Sylvain Fleury, qui, ensemble, appuient les travaux du comité.

Chers collègues, mesdames et messieurs, le comité entame aujourd'hui une étude spéciale sur les modifications proposées, au cours de l'été, par le ministre des Finances, à la Loi de l'impôt sur le revenu concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes.

J'aimerais vous lire le texte intégral de l'ordre de renvoi que notre comité a reçu la semaine dernière, qui a été proposé par la sénatrice Cools et appuyé par le sénateur Forest :

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, en vue d'en faire rapport, les modifications proposées par le ministre des Finances à la Loi de l'impôt sur le revenu concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes, et, plus particulièrement :

- la répartition du revenu;
- la détention de placements passifs dans une société privée;
- la conversion du revenu régulier en gain en capital;

Que le comité porte une attention particulière aux répercussions des changements proposés sur :

- les petites entreprises et les professionnels constitués en société;
- la croissance économique et les finances publiques;
- l'équité de l'imposition des différents types de revenus;
- d'autres questions connexes;

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 30 novembre 2017, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Nous avons invité des fonctionnaires du ministère des Finances, qui répondront à nos questions et nous expliqueront la teneur des changements proposés et leurs répercussions. Permettez-moi de leur souhaiter la bienvenue et de les remercier. Nous accueillons des représentants de la Direction de la politique de l'impôt de ce ministère : le sous-ministre adjoint principal, M. Andrew Marsland; le directeur général, analyse, M. Miodrag Jovanovic; et le directeur général, législation, M. Brian Ernewein. Nous accueillons également le directeur de la Division de la législation de l'impôt du même ministère : M. Ted Cook.

I am informed by the clerk that Mr. Marsland will make the opening statement and that his colleagues are also here to answer questions by senators afterMr. Marsland has finished his presentation.

[Translation]

On that note, Mr. Marsland, you have the floor. Thank you for agreeing to appear before the committee this morning.

[English]

Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you for the invitation to be here today. I would like to begin by providing context for the government's proposals regarding tax planning using private corporations.

One thing to keep in mind is that due to the actions over the past couple of decades by federal and provincial governments, Canada has one of the most competitive tax systems in the G7.

In 2017, Canada's combined general corporate income tax rate is 26.7 per cent on a weighted federal-provincial average. This is the second lowest among G7 countries and close to the average general corporate income tax rate in the OECD.

Canada's general corporate income tax rate is currently 12.2 percentage points lower than that of its largest trading partner, the United States.

Canada's combined small business corporate income tax rate is 14.4 per cent. Again, that's weighted average on a federal-provincial-territorial basis. This is the lowest in the G7 and the fourth lowest among OECD countries.

[Translation]

Canada's low tax rates on corporate income — including the preferential rate for small businesses — confer a strong competitive advantage to help businesses grow, create jobs, and innovate. In addition to generous tax support, small- and medium-sized enterprises benefit from direct program support for scaling up, including assistance to access financing and foreign markets, support for innovation, and services to build entrepreneurial and management capacity.

La greffière m'a informé que M. Marsland fera une déclaration préliminaire et que ses collègues sont ici pour répondre aux questions qui seront posées par les sénateurs par la suite.

[Français]

Sur ce, monsieur Marsland, la parole est à vous. Je vous remercie d'avoir accepté de comparaître devant notre comité ce matin.

[Traduction]

Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada: Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui. Je voudrais commencer par fournir un peu de contexte sur les propositions du gouvernement concernant la planification fiscale au moyen de sociétés privées.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier qu'en raison des mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux au cours des deux dernières décennies, le Canada a l'un des régimes fiscaux les plus concurrentiels du G7.

En 2017, le taux général combiné d'imposition du revenu des sociétés est de 26,7 p. 100 — taux moyen fédéral-provincial-territorial pondéré. C'est le deuxième plus faible taux des pays du G7 et il se situe près de la moyenne de ceux des pays membres de l'OCDE.

Le taux général d'imposition sur le revenu des sociétés est actuellement de 12,2 points de pourcentage inférieur au taux en vigueur aux États-Unis, premier partenaire commercial du Canada.

Le taux canadien combiné d'imposition du revenu des sociétés applicable aux petites entreprises est de 14,4 p. 100 — taux moyen fédéral-provincial-territorial pondéré. C'est le plus bas des pays du G7 et le quatrième moins élevé des pays de l'OCDE.

[Français]

Les taux peu élevés d'imposition des revenus des sociétés en vigueur au Canada, y compris le taux préférentiel pour les petites entreprises, accordent un important avantage concurrentiel pour aider les entreprises à assurer leur croissance, à créer des emplois et à innover. En plus d'une aide fiscale généreuse, les petites et moyennes entreprises bénéficient de programmes directs de soutien à la croissance, lesquels offrent un soutien à l'accès au financement et aux marchés étrangers, du soutien à l'innovation et des services visant à développer des capacités en entrepreneuriat et en gestion.

[English]

The second thing to keep in mind is that the basic structure of the existing tax system has been in place for a long time. In particular, the rules with respect to the taxation of passive investment have been in place since 1972.

Since that time the economy has undergone important transformations and, in recent years, there has been a significant increase in the use of private corporations. Specifically, the number of Canadian-controlled private corporations has increased from 1.2 million in 2001 to 1.8 million in 2014.

Growth has been particularly strong in some sectors. For instance, the numbers of corporations in professional services has tripled over the last 15 years.

An increasing proportion of self-employed individuals are choosing to go incorporate.

Private corporations now account for more than twice the share of taxable active business income relative to GDP than they did in the early 2000s.

There are important non-tax reasons that may influence a business' decision to incorporate. However, the tax advantages accorded by tax planning in relation to private corporations have encouraged many individuals to incorporate their businesses.

[Translation]

Increased rewards from incorporation are at least partly due to the growing gap between personal and corporate tax rates. Specifically, as illustrated graphically in the government's consultation paper, there is now a 37 percentage point difference between the top personal rate and the small business rate. There is also evidence suggesting that a significant share of taxable income has been shifted from the personal to the corporate tax rate.

[English]

The increased use of private corporations where it is for tax planning reasons raises concerns about the fairness of the tax system. It is in this context that the government has identified the following three areas for action: sprinkling income using private corporations, holding a passive investment portfolio inside a private corporation, and converting a private corporation's regular income into capital gains.

[Traduction]

L'autre chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que la structure de base du régime fiscal actuel est en place depuis longtemps. Plus particulièrement, les règles liées à l'imposition du revenu de placement passif ont été instaurées en 1972.

Depuis, la structure de l'économie a subi d'importantes transformations et, au cours des dernières années, il y a eu une nette augmentation du recours aux sociétés privées. Plus précisément, le nombre de sociétés privées sous contrôle canadien est passé de 1,2 million en 2001 à 1,8 million en 2014.

La croissance a été particulièrement forte dans certains secteurs. Par exemple, le nombre de sociétés du domaine des services professionnels a triplé au cours des 15 dernières années.

Dans une proportion croissante, les travailleurs autonomes choisissent de constituer une société.

Les sociétés privées représentent maintenant plus de deux fois la part du revenu imposable tiré d'une entreprise exploitée activement — en proportion du PIB — qu'au début des années 2000.

D'importantes raisons qui ne sont pas reliées à la fiscalité influent sur la décision d'une entreprise donnée de se constituer en société. Cependant, les avantages fiscaux découlant de la planification fiscale liée aux sociétés privées ont encouragé bon nombre de particuliers à constituer leurs entreprises en sociétés.

[Français]

Les avantages accrus tirés de la constitution des sociétés découlent en partie de l'écart croissant entre les taux d'imposition de revenus applicables aux sociétés et aux particuliers. Plus précisément, comme il est illustré dans le document de consultation du gouvernement à l'aide d'un graphique, il y a actuellement un écart de 37 points de pourcentage entre le taux d'imposition le plus élevé sur le revenu des particuliers et le taux pour les petites entreprises. Les données indiquent aussi qu'une part importante du revenu imposable a été transférée de l'assiette fiscale des particuliers à celle des sociétés.

[Traduction]

L'utilisation accrue des sociétés privées — dans la mesure où cette augmentation est motivée par la planification fiscale — soulève des inquiétudes quant à l'équité du régime fiscal. C'est dans ce contexte que le gouvernement a identifié trois pratiques pour lesquelles des mesures sont requises : la répartition du revenu par le recours aux sociétés privées; la détention d'un portefeuille de placements passif dans une société privée; et la conversion du revenu régulier d'une société privée en gains en capital.

Perhaps I could briefly explain each of these. Income sprinkling is where the income of a higher income individual is taxed as income of a lower income individual, often a family member. This reduces the progressivity of the tax system by allowing individuals in the highest tax brackets to be taxed at a lower rate of tax.

Some current income tax rules curtail income sprinkling. For example, when a business pays expenses such as salary, the expenses are required to be reasonable in order to be deductible. The tax rules also have a special tax on split income that addresses income sprinkling with minors by imposing flat toprate taxation on sprinkled income, including dividends from private corporations and certain income derived through trust or partnerships from a family business.

However, the current rules do not fully respond to income sprinkling via dividends involving adult family members. In addition, current rules do not address similar tax planning using distributions from partnerships and trusts to adult family members.

In addressing this strategy, the approach the government is proposing is that, for tax purposes, dividends paid to a family member should be reasonable. In other words, the dividends paid to a family member should reasonably reflect contributions made by that family member to the business, whether they be in the form of capital invested or work performed for the corporation.

In keeping with this principle, the government proposes to extend the existing tax on split income for minors to apply to adults in certain circumstances. Dividends and other amounts received may be subject to a reasonableness test. To the extent that the amount is not reasonable, the top-rate tax will apply.

There are also proposals to address other income sprinkling issues, including the multiplication of claims to the lifetime capital gains exemption.

I would like now to turn to the second tax planning strategy being used by private corporations, that is the holding of passive investments portfolios inside a corporation. For context, I should mention that corporations can generally have either active or passive income. Active business income is earned from conducting a business such as the sale of goods or fees for Je peux expliquer brièvement comment chacune de ces stratégies fonctionne. La répartition du revenu est une pratique qui fait en sorte que le revenu d'un particulier à revenu élevé est imposé comme le revenu d'un particulier à revenu plus faible, souvent un membre de la famille. Cette pratique mine le caractère progressif du régime fiscal en permettant aux particuliers des fourchettes d'imposition les plus élevées d'être imposés à un taux plus bas.

Certaines règles fiscales actuelles visent à restreindre le recours à la répartition du revenu. Par exemple, quand une entreprise paie des dépenses, comme des salaires, ces dépenses doivent être raisonnables pour être déductibles. On trouve aussi dans les règles fiscales un impôt spécial appelé « impôt sur le revenu fractionné » pour empêcher la répartition du revenu aux enfants mineurs, en imposant un taux supérieur et uniforme d'imposition sur le revenu réparti, y compris les dividendes provenant de sociétés privées et certaines formes de revenu distribué par une fiducie ou une société de personnes rattachée à une entreprise familiale.

Toutefois, les règles actuelles n'empêchent pas complètement la répartition du revenu quand il s'agit de dividendes versés à des membres adultes de la famille. De plus, les règles actuelles ne contrent pas ce type de planification fiscale quand le revenu est distribué par une fiducie ou une société de personnes à des membres adultes de la famille.

Pour contrer cette stratégie, le gouvernement propose une approche selon laquelle, à des fins fiscales, les dividendes payés à un membre de la famille doivent être raisonnables. En d'autres mots, les dividendes payés à un membre de la famille devraient refléter de façon raisonnable les contributions de cette personne à l'entreprise, que ce soit sous forme de capital investi, ou de travail effectué pour la société.

Conformément à ce principe, le gouvernement propose d'appliquer l'impôt sur le revenu fractionné, auquel les mineurs sont actuellement assujettis, aux adultes dans certaines circonstances. Les dividendes et les autres montants reçus par la personne pourraient aussi être assujettis au critère du caractère raisonnable. Dans la mesure où les montants ne sont pas raisonnables, le taux supérieur d'imposition des particuliers s'appliquera.

On propose également des mesures visant d'autres pratiques relatives à la répartition du revenu, notamment la multiplication de demandes au titre de l'exonération cumulative des gains en capital.

J'aimerais maintenant aborder la deuxième stratégie de planification fiscale à laquelle ont recours les sociétés privées, c'est-à-dire la détention d'un portefeuille de placements passif dans une société privée. Pour mettre les choses en contexte, je devrais mentionner que généralement, les sociétés peuvent gagner des revenus tirés d'une entreprise exploitée activement ou des revenus passifs. Le revenu tiré d'une entreprise exploitée

services. Passive income is income derived from property investments such as interest income, dividends and capital gains.

The proposed measures will affect passive income only, not active business income. Returns on passive investment will differ substantially depending on whether the investment is made in a corporation or not. The key to the different outcome is that corporate income is generally taxed at lower rates than individual income.

The government's consultation paper illustrates this example by using an individual versus a corporate owner, each of whom make a one-time investment of \$100,000 pre-tax income. The corporate owner pays corporate income tax at 15 per cent and invests the balance, or \$85,000. The individual pays personal income tax and is left with only \$46,450. It is the difference in the amount to invest in passive investments that gives rise to the advantage.

The benefits of holding passive investments in a private corporation increase with the investment horizon and can become quite significant over time.

The objective of the government's approach in this area is to eliminate the tax deferral advantage on passive income earned by private corporations and to preserve the intent of lower corporate taxes, which is to support growth and jobs. The objective is to make the system more neutral on a go-forward basis.

The third tax planning strategy is the conversion of regular income from salaries or dividends into capital gains. Only one-half of capital gains are included in income. For higher income individuals, dividends are taxed at a higher rate than capital gains. As a result, there is an incentive for higher income individuals to convert dividends and salary that would otherwise be received from their private corporations into capital gains.

There is an existing anti-avoidance rule, but there are indications that this rule is being circumvented. The government's proposals aim to address this tax planning strategy.

My colleagues and I would be happy now to take any questions from honourable senators.

The Chair: Thank you, Mr. Marsland.

We will go to questions.

activement comprend le revenu gagné en menant une entreprise, comme la vente de biens et de services. Le revenu passif est le revenu qui provient de placements, comme le revenu d'intérêt, les dividendes et les gains en capital.

Les mesures proposées ne toucheront que le revenu passif, pas le revenu tiré d'une entreprise exploitée activement. Les rendements relatifs aux investissements passifs varieront considérablement selon que l'investissement est effectué dans une société ou non. La différence en ce qui a trait aux résultats s'explique par le fait que le revenu des entreprises est généralement imposé à des taux plus bas que le revenu des particuliers.

Le document de consultation du gouvernement illustre cela à l'aide d'un exemple où l'on compare un particulier à un propriétaire de société — chacun d'entre eux fait un placement ponctuel de 100 000 \$ avec du revenu avant impôt. Le propriétaire d'entreprise paie de l'impôt sur le revenu des sociétés — à 15 p. 100 — et investit ce qui reste, soit 85 000 \$. Le particulier paie de l'impôt sur le revenu des particuliers et il ne lui reste que 46 450 \$ pour investir. C'est la différence dans le montant disponible pour investir dans des placements passifs qui donne lieu à l'avantage.

Les avantages de la détention d'un portefeuille de placements passif dans une société privée augmentent avec l'horizon de placement et peuvent devenir très significatifs au fil du temps.

L'objectif de l'approche du gouvernement dans ce domaine est d'éliminer l'avantage de report d'impôts sur les revenus passifs gagnés par les sociétés privées, et de préserver l'intention des faibles taux d'imposition des sociétés, c'est-à-dire soutenir la croissance et l'emploi. L'objectif est de rendre le système plus neutre à long terme.

La troisième stratégie de planification fiscale est la conversion de revenu régulier provenant de salaires et dividendes en gains en capital. Seulement la moitié des gains en capital est imposable. Pour les particuliers à revenu élevé, les dividendes sont imposés à un taux qui est supérieur à celui sur les gains en capital. Par conséquent, il y a un incitatif pour que les particuliers à revenu élevé convertissent les dividendes et des salaires qu'ils recevraient normalement de leur société privée en gains en capital.

Il existe déjà une règle anti-évitement, mais il semble qu'elle est contournée. Les propositions du gouvernement visent à contrer cette stratégie de planification fiscale.

C'est avec plaisir que mes collègues et moi répondrons aux questions des honorables sénateurs.

Le président : Merci, monsieur Marsland.

Nous passons aux questions

Senator Marshall: I have questions on all three areas. I will start with the first one, and hopefully when I finish somebody else can pick up.

For income sprinkling, explain to us how the rules will be tightened up. There are some rules in place now with regard to income sprinkling, so what specifically are the changes?

Based on the notes we were given, it seems to focus on the issue of reasonableness. Can you explain that? Who is to determine the reasonableness?

I'm just trying to get a handle on it. Why do the existing rules have to be tightened since there are rules in place? Just explain that to us in detail.

Brian Ernewein, General Director, Legislation, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: I'll try to be concise in my explanation, so I will round some corners but hopefully give you the right sense of it.

There was a case about 15 or 18 years ago called *Newman* in which the Supreme Court found there wasn't a test in terms of the propriety or appropriateness of the amount of dividends that could be paid on a share. That lack of constraint indicated that you could issue shares to your family members and pay dividends on them without any constraint or examination of the contribution made by that person to justify, if you will, the amount of dividends.

At the time the government of the day responded to that by introducing the so-called tax on split income, or what is sometimes known as the "kiddie tax" because it applies only to minor children to tax dividends at the top tax rate to try to prevent that sort of income splitting. At the time the government didn't seek to contend with adults because it wasn't appropriate to say that other family members had to be taxed at the top rate. Adults, it's fair to say, would be more reasonably expected to have made a contribution that could justify the dividend, so denying that possibility wasn't appropriate.

The proposals in this package seek to return to that issue and essentially ask if the absence of any constraint on the amount of dividends that one can pay to family members from a company is appropriate, and try to introduce a factual examination of the amount of dividends paid. It parallels rules that already exist in the system for the payment of salaries, that is, that you can't pay any amount of salaries to your family members. It has to be reasonable. In broad strokes, that's the test being proposed for dividends as well.

Senator Marshall: I understand the rule for under 18 years of age, but when you issue dividends to somebody over 18, isn't there a reasonability test already, or is it just open season?

La sénatrice Marshall: J'ai des questions sur les trois pratiques. Je vais commencer par la première, et j'ose espérer que lorsque j'aurai terminé, quelqu'un d'autre pourra prendre la relève.

Concernant la répartition du revenu, j'aimerais que vous nous expliquiez comment on resserrera les règles. Puisque des règles existent déjà à cet égard, quels sont les changements au juste?

Selon les notes qui nous ont été fournies, les changements semblent être axés sur le caractère raisonnable. Pouvez-vous nous l'expliquer? Qui déterminera le caractère raisonnable?

J'essaie seulement de comprendre. Pourquoi doit-on resserrer les règles actuelles puisqu'il en existe déjà? J'aimerais seulement que vous nous expliquiez cela en détail.

Brian Ernewein, directeur général, législation, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada: Je vais essayer de fournir des explications concises. Pour ce faire, je prendrai des raccourcis, mais j'espère bien vous l'expliquer.

Il y a environ 15 ou 18 ans, il y a eu ce qu'on a appelé l'affaire *Newman* dans laquelle la Cour suprême a conclu qu'il n'existait pas de critère concernant le caractère approprié du montant des dividendes qui pouvait être versé sur une action. L'absence de contrainte faisait en sorte qu'il était possible d'émettre des actions et de payer des dividendes sans restriction ou sans examen de la contribution du membre de la famille justifiant, en quelque sorte, le montant des dividendes.

À l'époque, le gouvernement est intervenu en introduisant l'impôt sur le revenu fractionné, ou ce qu'on appelle parfois « l'impôt des enfants », parce qu'il ne s'applique qu'aux enfants mineurs. Il s'agit d'imposer un taux d'imposition supérieur sur les dividendes pour essayer d'empêcher ce type de fractionnement du revenu. À l'époque, le gouvernement n'a pas essayé de faire la même chose pour les adultes parce qu'il n'était pas approprié de dire que d'autres membres de la famille devaient être assujettis au taux d'imposition maximal. On peut dire sans se tromper qu'on s'attend davantage à ce que des adultes fassent une contribution pouvant justifier le dividende, de sorte qu'il n'était pas approprié de nier cette possibilité.

Les propositions visent à revenir sur cette question et, pour l'essentiel, à déterminer si l'absence de contrainte concernant le montant des dividendes qu'on peut verser à des membres de la famille est appropriée; et il s'agit d'essayer de mettre en place un examen objectif des montants des dividendes versés. Cela s'apparente à des règles qui existent déjà pour le paiement de salaires, c'est-à-dire qu'on ne peut pas payer de salaires à des membres de la famille. Il faut que ce soit raisonnable. C'est, en gros, le critère qui est proposé pour les dividendes également.

La sénatrice Marshall: Je comprends la règle qui s'applique aux moins de 18 ans, mais lorsqu'il s'agit de dividendes versés à une personne de plus de 18 ans, n'existe-t-il pas déjà un critère

Mr. Ernewein: Effectively it is open season, that is to say, there isn't a constraint. This court case seems to have found there was not a constraint. That, as I say, was the reason for introducing the rules in respect of minor children.

There is a constraint that requires salaries and wages to be reasonable. That is not the case for dividends, so it may well be the case that the adult family member, spouse or adult child, is making a contribution or they may not be. What this seeks to do is introduce a factual inquiry.

Senator Marshall: They still get the dividends and the dividend tax credit.

Mr. Ernewein: There is nothing turning off the receipt of the income. It is a question of what tax rate you pay on the income.

If it's judged to be reasonable by reference to the contribution the adult has made, either in the capital they've contributed or the sweat equity, the labour they've provided to the corporation, then the dividend is taxed as normal within that individual's marginal tax rate.

Senator Marshall: But it has to pass the reasonability test in order to dip into the current benefits of having received the dividend.

Mr. Ernewein: That's correct. If it didn't pass the reasonableness test, then the proposals would say that it's taxable at top rates to try to prevent the potential income splitting or income sprinkling that would otherwise arise.

Senator Marshall: Just talk about the passive investment income. In reading the briefing notes, the income in a corporation is split up, is it? Does the government know how much is active income and how much is passive income? The government is aware of all the different categories, is it?

They give one example. They show the employee and then they show somebody who has a company. Then they show the \$85,000 and as a result, if you leave it in for 10 years, you will end up with more income; but the government gets its share anyway. When the \$85,000 comes out, is that taxed at the regular rate?

Miodrag Jovanovic, General Director, Analysis, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: The issue is that the investment income, per se, is taxed at the corporate level, at 50

sur le caractère raisonnable, ou le champ est-il tout simplement libre?

M. Ernewein : En effet, le champ est libre, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de contrainte. Dans cette affaire, il semble qu'on ait jugé qu'il n'y en avait pas. Comme je l'ai dit, c'est la raison pour laquelle on avait mis en place des règles concernant les enfants mineurs.

Il y a une contrainte selon laquelle les traitements et les salaires doivent être raisonnables. Ce n'est pas le cas pour les dividendes, de sorte qu'il se peut bien que le membre adulte d'une famille, le conjoint ou l'enfant adulte fassent une contribution ou qu'ils n'en fassent pas. L'objectif, c'est de prévoir un examen factuel.

La sénatrice Marshall: Ils ont tout de même les dividendes et le crédit d'impôt pour dividendes.

M. Ernewein: Rien ne les empêche de recevoir le revenu. Il s'agit de déterminer quel taux d'imposition sur le revenu s'applique.

Si l'on juge que c'est raisonnable en s'appuyant sur la contribution de l'adulte, que ce soit sous forme de capital investi ou de travail effectué pour la société, alors pour le dividende, le taux marginal pour ce particulier s'appliquera.

La sénatrice Marshall: Or, il faut que le critère du caractère raisonnable soit respecté concernant les avantages liés au fait d'avoir reçu le dividende.

M. Ernewein: C'est exact. Si ce n'est pas conforme au critère du caractère raisonnable, alors selon les propositions, un taux d'imposition supérieur s'appliquera; il s'agit d'essayer d'empêcher le fractionnement ou la répartition du revenu auxquels, autrement, on aurait recours.

La sénatrice Marshall: J'aimerais seulement parler du revenu de placement passif. Selon les notes d'information, le revenu dans une société est divisé, n'est-ce pas? Le gouvernement sait-il quelle part représente le revenu provenant d'une entreprise exploitée activement et quelle part représente le revenu passif? Le gouvernement est au courant de toutes les catégories, n'est-ce pas?

On donne un exemple ici. Il y a l'employé et un propriétaire de société. On indique que c'est 85 000 \$ et que, par conséquent, si le montant est conservé pendant 10 ans, on se retrouve avec plus de revenus; or, le gouvernement obtient sa part de toute façon. Par la suite, concernant le 85 000 \$, est-ce que c'est imposé au taux normal?

Miodrag Jovanovic, directeur général, analyse, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada: C'est que le revenu d'investissement, en soi, est imposé au taux d'imposition des sociétés, qui correspond à

per cent, of which 30 per cent is refundable when the corporation issues dividends.

Senator Marshall: Yes, I got that.

Mr. Jovanovic: The net effect of that is by and large the investment income is taxed at 50 per cent. The issue, however, is that the individual through a corporation can actually have significantly higher initial capital to invest. For instance, what we're saying is that on the \$100,000 saved in a corporation, there is \$85,000 kept that can earn investment income in the corporation.

The individual who would have earned the \$100,000 directly would have to pay at least, at the margin, between 50 and 53 per cent tax, and would have potentially been left with less than \$50,000 to invest.

While both individuals could be taxed at 50 per cent on their investment income, the fact is that you're generating investment income on potentially \$35,000 more of initial capital than if you had earned it directly, and that is the issue the proposals achieve to address.

Senator Marshall: Just looking at the investment income, I don't understand why that's an issue because somebody is making some money off the \$85,000 and the other person is making some investment income off the \$50,000. The government is to get its 50 per cent of the \$85,000 the person got. It's to the government's benefit, isn't it?

I'm not talking about the capital part. I'm just talking about the investment income. The government is to get 50 per cent, so isn't it better for the government to get 50 per cent of the \$85,000 than 50 per cent of the \$50,000?

Mr. Jovanovic: What the government is trying to achieve here is to improve the neutrality and the fairness in the system. Taken from the angle of the individuals in these different situations, the one earning the income directly versus the one using the corporation, the fact is that there's potentially a significant difference in the potential to accumulate savings or a return on investment.

If you just take, for instance, individuals saving in interest bearing assets a return of 3 per cent for five years and having directly earned the income, they would potentially realize a return on the 3 per cent net after tax of 1.4 per cent.

50 p. 100, dont 30 p. 100 est remboursable lorsque la société émet des dividendes.

La sénatrice Marshall: Oui, j'ai compris cela.

M. Jovanovic : L'effet net, c'est que de façon générale, le revenu de placement est imposé à 50 p. 100. Le problème, toutefois, c'est que le particulier peut, par l'intermédiaire d'une société, se retrouver avec un capital initial à investir considérablement plus élevé. Par exemple, ce que nous disons, c'est que sur le montant de 100 000 \$ conservé dans une société, il restera 85 000 \$ qui pourront produire un revenu de placement pour la société.

Le particulier qui aura gagné les 100 000 \$ directement devra payer entre 50 et 53 p. 100 d'impôts au moins, au taux marginal, ce qui signifie qu'il pourrait se retrouver avec moins de 50 000 \$ à investir.

Bien que les deux particuliers puissent voir leur revenu passif tiré de leur investissement être imposé au même taux de 50 p. 100, il n'en demeure pas moins que vos revenus de placement pourraient provenir d'un capital initial plus élevé, de l'ordre de 35 000 \$, que si vous aviez gagné ce montant directement, et c'est là le problème que ces propositions visent à régler.

La sénatrice Marshall: Je vais me concentrer sur les revenus de placement. Je ne comprends pas ce qui pose problème si une personne tire un revenu de placement sur un montant de 85 000 \$ et qu'une autre reçoit un revenu de placement sur un montant de 50 000 \$. Le gouvernement recevra 50 p. 100 du montant de 85 000 \$ que détient cette personne. N'est-ce pas à l'avantage du gouvernement?

Je ne parle pas du capital, mais simplement du revenu de placement. Le gouvernement recevra 50 p. 100. Donc, n'est-il pas plus avantageux pour le gouvernement d'obtenir 50 p. 100 de 85 000 \$ plutôt que 50 p. 100 de 50 000 \$?

M. Jovanovic: Ce que le gouvernement tente de faire dans le cas présent est d'améliorer la neutralité et l'équité du système. Lorsqu'on examine cela dans le contexte de deux personnes qui sont dans des situations différentes, où l'un reçoit un revenu directement tandis que l'autre reçoit un revenu par l'intermédiaire d'une société, on constate qu'il pourrait y avoir un écart important quant au potentiel d'accumuler de l'épargne ou d'obtenir un rendement de l'investissement.

Prenez par exemple le cas de gens qui épargnent dans des actifs portant intérêt au taux de 3 p. 100 pendant cinq ans et qui en tirent un revenu direct. Ils pourraient obtenir, au taux de 3 p. 100, un rendement net après impôt de 1,4 p. 100.

Senator Marshall: I saw that, but it's also possible that the person who is left with the 50 per cent might end up earning a bigger return than the person with the 85 per cent, depending on where they invest their money.

I don't see the logic in that part of the argument. I can see where you're looking at the principal portion and saying, "On the principal portion somebody is taxed at a different rate." I can see that comparison. It's just that I didn't see the reasonableness of the \$85,000 versus the \$50,000.

I have a few more questions, and I know my time will run out. In the opening remarks where the comment is that we're the second lowest among the G7 and "close to the average general corporate income tax rate," what is the overall objective? Is it to move us closer to the average? Is there an overall objective?

We're just looking at a very small part of the Income Tax Act, so what is the overall objective? There has to be a bigger plan, right? This is a little plan. What is the big plan?

Mr. Marsland: I think successive governments since 2000 have reduced the corporate income tax rates applicable both to general rates and small business. The objective there is to foster an environment that drives investment and attracts capital. With those rates we've focused on a number of metrics, not just the statutory rate but also the marginal effective tax rate on new investment.

Both federal and provincial governments have acted to bring those rates down very significantly, with a view that it is very important to drive growth in the economy.

Senator Marshall: It would seem to me that an overall objective is to try. You say there is a growing gap between personal and corporate tax rates. Why not try to close the rates, right? Personal tax rates for higher income went up to 33 per cent last year, but the government didn't realize the taxes that they thought they were to realize on that.

It seems like some of the movement that has been done in the past has been counterproductive. It would seem to me, if they were looking at the growing gap between personal and corporate tax rates, the overall objective should be to move them closer instead of just getting in there and floating around with a certain aspect of income taxes.

La sénatrice Marshall: J'ai vu cela, mais il est aussi possible que la personne qui n'a que 50 p. 100 obtienne en fin de compte un rendement supérieur que la personne qui a 85 p. 100, selon la façon dont l'argent a été investi.

Je ne comprends pas la logique derrière cette partie de l'argument. Je comprends votre argument par rapport à la partie principale lorsque vous dites que le taux d'imposition sur la partie principale varie d'une personne à l'autre. Je peux comprendre cette comparaison. C'est simplement que je ne comprenais pas la logique de la comparaison entre les montants de 85 000 \$ et de 50 000 \$.

J'ai quelques autres questions, et je sais que je vais manquer de temps. Dans votre exposé, vous avez indiqué que le taux au Canada est le deuxième plus faible des pays du G7 et que nous sommes près de la moyenne pour le taux général combiné d'imposition du revenu des sociétés. Quel est l'objectif global à cet égard? Est-ce de nous rapprocher davantage de la moyenne? Y a-t-il un objectif général?

Nous examinons seulement une petite partie de la Loi de l'impôt sur le revenu, donc quel est l'objectif global? Il doit y avoir un plan plus général, n'est-ce pas? Ceci est un plan limité. Quel est le plan général?

M. Marsland: Je pense que depuis l'an 2000, les gouvernements successifs ont réduit les taux d'imposition des sociétés, tant les taux généraux que les taux applicables aux petites entreprises. L'objectif est de créer des conditions qui stimulent les investissements et attirent les capitaux. Dans le cas de ces taux, nous avons étudié diverses données. Donc, nous n'avons pas examiné uniquement le taux prescrit, mais aussi le taux effectif marginal d'imposition sur les nouveaux investissements.

Tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux ont agi pour réduire considérablement ces taux, avec l'idée qu'il s'agissait de mesures extrêmement importantes pour stimuler la croissance de l'économie.

La sénatrice Marshall: Il me semble qu'un objectif général serait d'essayer. Vous dites qu'il y a un écart croissant entre les taux d'imposition des particuliers et des entreprises. Pourquoi ne pas essayer de réduire l'écart entre ces taux, alors? Le taux d'imposition des particuliers à revenu plus élevé a été porté à 33 p. 100 l'an dernier, mais le gouvernement n'a pas obtenu les recettes espérées.

Il semble donc que certaines modifications qui ont été apportées dans le passé ont été contre-productives. Il me semble que si on examinait l'écart croissant entre les taux d'imposition des particuliers et des entreprises, l'objectif général devrait être de réduire l'écart plutôt que d'intervenir au hasard et de tergiverser par rapport à un aspect précis de l'impôt sur le revenu.

Then you say there's also evidence suggesting that a significant share of taxable income has been shifted from the personal to the corporate tax base. What would evidence that?

Mr. Marsland: We have a chart in the consultation paper. I don't know if you have the consultation paper with you, but it shows the trends over time in terms of the different tax rates. I think it's chart 4.

Senator Marshall: The driving force behind it, though, is the difference in the tax rates, isn't it? There's such a big difference between personal and corporate.

Mr. Marsland: There are probably a number of issues that drive that. A large part of that growth has been, as I mentioned, the increasing trend toward the incorporation of professionals as a result of changes in provincial laws that control that. We've seen a shift there. That effectively represents a shift of income that was previously taxed on the personal income tax base into the corporate tax base.

We see that as a trend reflecting a number of factors, I guess meaning that more income is taxed through private corporations, exacerbating the problems identified in the paper.

Senator Marshall: I notice a difference between when the new 33 per cent tax rate was put in and now. Do you chart that? What happened with the 33 per cent, when the personal tax rate went up? I'm trying to get a handle on the relationship between personal income taxes and the creation of these corporations.

The taxes from the 33 per cent didn't materialize for the government, so what happened? Why didn't it? Do you know that?

Mr. Marsland: I'm not sure we have the data on that. It's a fairly recent change, but the trend goes over a period of years. I think we identify in the paper from 2002 to 2015.

The Chair: Thank you, senator. Could you provide the clerk with additional information on that, Mr. Marsland?

Mr. Marsland: Yes, certainly.

The Chair: Thank you.

Senator Black: Gentlemen, thank you for being here. I note that you must have checked your flak jackets at the door. We are appreciative of the work that you have done.

Vous mentionnez ensuite que les données indiquent qu'une part importante du revenu imposable a été transférée de l'assiette fiscale des particuliers à celle des sociétés. Quelles sont ces données?

M. Marsland: Nous avons inclus un tableau dans le document de consultation. Je ne sais pas si vous avez ce document avec vous, mais on y voit les tendances des divers taux d'imposition au fil du temps. Je pense que c'est le tableau 4.

La sénatrice Marshall: Toutefois, cela découle de l'écart des taux d'imposition, n'est-ce pas? L'écart entre le taux des particuliers et celui des sociétés est considérable.

M. Marsland: Cela découle probablement de divers facteurs. Comme je l'ai indiqué, une partie importante de cette croissance est liée à la proportion croissante de professionnels qui choisissent de constituer une société en raison de la modification des lois provinciales qui régissaient ces secteurs d'activité. Nous avons observé une transition à cet égard. On observe en effet le transfert d'une part du revenu imposable de l'assiette fiscale des particuliers à celle des sociétés.

Nous considérons que cette tendance reflète divers facteurs, ce qui signifie qu'une part plus importante du revenu imposable provient de l'assiette fiscale des sociétés, exacerbant ainsi les problèmes cernés dans le document.

La sénatrice Marshall: Je remarque une différence entre aujourd'hui et le moment où le nouveau taux d'imposition de 33 p. 100 est entré en vigueur. Faites-vous un suivi à cet égard? Quel a été l'effet de ce taux de 33 p. 100, de l'augmentation du taux d'imposition des particuliers? J'essaie d'établir une corrélation entre l'impôt sur le revenu des particuliers et la création de ces sociétés.

Le gouvernement n'a pas obtenu les recettes escomptées avec l'augmentation du taux à 33 p. 100. Que s'est-il produit? Pourquoi n'a-t-on pas eu le résultat souhaité? Le savez-vous?

- **M.** Marsland: Je ne suis pas certain que nous avons des données là-dessus. Le changement est assez récent, mais la tendance s'étire sur plusieurs années. Dans le document, je crois que cela va de 2002 à 2015.
- Le président : Merci, sénatrice. Monsieur Marsland, pourriez-vous transmettre à la greffière des renseignements supplémentaires à ce sujet?

M. Marsland: Oui, avec plaisir.

Le président : Merci.

Le sénateur Black: Messieurs, je vous remercie d'être ici. Je remarque que vous avez sans doute laissé vos gilets pare-éclats à l'entrée. Nous vous sommes reconnaissants du travail que vous avez fait.

I have a number of questions arising from the research I have done independently and, of course, the overwhelming number of Canadians and business associations that have reached out to me and to my colleagues. While my questions may appear to have an edge, I am reflecting the points of view that have been communicated to me.

May I ask initially whether anyone at this table, or anyone in the senior ranks of the tax division, has any business experience outside of the government tax world? Do we have any representatives of small business, people who have been in a small business and have confronted the issues that would be confronted by a small businessman?

No, I presume is the answer.

Mr. Ernewein: I can offer that I come from a family of small businesses. My father ran one and my uncles as well. I was involved with that all the time.

Senator Black: I am interested in the folks that are taking these policy decisions. It is good to hear about your family, but this is what I am interested in.

I am trying to understand the sensitivity. I assume, so that I can move on, that the answer is no, correct?

Mr. Marsland: I can't say for all of the officials in the department, but, personally, no.

Senator Black: Thank you very much, sir.

I am advised that these proposals, which we assume would have been generated with the best of intentions, of course, have created a number of unintended consequences. Have you informed yourself, either independently or by reading the media or presentations that are overwhelming the country now, as to what these unintended consequences are? If so, are you able to comment on them?

Mr. Marsland: We have certainly paid a great deal of attention to the submissions that have been received and the commentary made on the proposals.

Senator Black: Specifically, I am concerned about the adverse effects on small business. You would have read the presentations that have been tendered in that regard. I am concerned about the adverse effects on young entrepreneurs, which I understand is a targeted group within the targeted groups, that will drive young entrepreneurs, I am told, out of Canada to create their innovative strategies. I am concerned about the broadening competitiveness gap with the U.S. Then, of course, there is the adverse impact on professionals and skilled

J'ai plusieurs questions qui découlent de mes propres recherches et, évidemment, des innombrables Canadiens et représentants des associations de gens d'affaires qui se sont manifestés auprès de mes collègues et de moi. Bien que mes questions puissent vous sembler un peu tranchantes, sachez qu'elles reflètent les points de vue qui m'ont été exprimés.

Permettez-moi d'abord de vous demander si certains d'entre vous — qui êtes ici à cette table — ou certains hauts dirigeants de la Direction de la politique de l'impôt ont une expérience quelconque du monde des affaires en dehors de la sphère de la fiscalité publique. Avons-nous des représentants des petites entreprises, des gens qui ont travaillé en petite entreprise et qui ont été confrontés aux enjeux que pourraient vivre les petits entrepreneurs?

Je suppose que la réponse est non.

M. Ernewein: Je peux vous dire que je viens d'une famille de petits entrepreneurs. Mon père et mes oncles ont dirigé des entreprises. J'y ai toujours participé.

Le sénateur Black: Je veux savoir ce qu'il en est des gens qui prennent ces décisions en matière de politiques. Je suis heureux d'en apprendre sur votre famille, mais ce n'est pas ce qui m'intéresse.

J'essaie d'avoir une idée du degré de sensibilité. Je suppose, puisque je veux continuer, que la réponse est non. Est-ce exact?

M. Marsland: Je ne peux dire ce qu'il en est de l'ensemble des fonctionnaires du ministère, mais personnellement, non.

Le sénateur Black : Merci beaucoup, monsieur.

On me dit que ces propositions qui, nous en sommes convaincus, ont été élaborées avec les meilleures intentions, évidemment, ont entraîné diverses conséquences imprévues. Vous êtes-vous renseignés — personnellement, en lisant les reportages dans les médias ou en prenant connaissance des présentations que l'on voit partout au pays actuellement — sur la nature exacte de ces conséquences inattendues? Si oui, pouvez-vous faire des commentaires à ce sujet?

M. Marsland : Nous avons évidemment porté une très grande attention aux mémoires qui ont été reçus et aux observations qui ont été faites concernant ces propositions.

Le sénateur Black: Je me préoccupe plus précisément des effets négatifs sur les petites entreprises. Vous avez certainement lu les témoignages qui ont été faits à cet égard. Je suis préoccupé par les effets néfastes pour les jeunes entrepreneurs qui, d'après ce que je comprends, sont un groupe particulièrement ciblé parmi les groupes ciblés. Selon ce qu'on me dit, cela aura pour effet d'inciter de jeunes entrepreneurs à quitter le Canada pour mettre en œuvre leurs stratégies novatrices ailleurs. Je suis préoccupé par l'écart de compétitivité croissant avec les États-Unis. À cela s'ajoute, évidemment, l'impact négatif sur les

entrepreneurs that you referred to, the increasing trend for professionals to incorporate.

Can you comment specifically on any of those adverse effects and whether or not you are prepared to change these proposals to reflect the damage being done?

Mr. Marsland: Perhaps I could comment on the three areas of proposals.

The first one relates to, as I mentioned, income sprinkling. It is really a question about the personal tax liabilities of the business owners, the appropriateness or not of the application of the payment of those dividends, and their impacts on the progressive nature of the tax system.

Senator Black: You would have seen the overwhelming reaction of the farming and fishing communities in the country to the suggestions and rhetoric around income sprinkling. Has that in any way affected your point of view?

Mr. Marsland: As I mentioned, we are paying very close attention to the submissions received.

On the income sprinkling, I would like perhaps to reinforce the point we made: The proposals are not intended to affect or certainly don't apply to the payments of salaries to family members. As we discussed earlier, they are intended to not apply where the dividend payment reflects a contribution by way of capital or by way of labour to the corporation.

Senator Black: On innovation, you would have seen that the CEO of Hootsuite, one of Canada's most successful innovation stories, has simply said that if he were doing it again under these rules, he would build his business in the U.S.

You would have seen the petition started last Thursday among innovators and entrepreneurs in Canada, which now has over 100,000 signatories of people who have started and built businesses, and they are worried about their ability to continue in Canada. What is your reaction to that?

Mr. Marsland: In crafting the proposals, the intention was not to reduce the impact of the competitive tax rates we have in Canada. They are focused on passive investments, on income sprinkling and on approaches to convert dividends to capital gains.

Senator Black: I know what your intention was, but I am suggesting there are unintended consequences to your intention. That is what I want to hear about.

professionnels et les entrepreneurs qualifiés auxquels vous avez fait référence, et par leur tendance croissante à constituer une société

Pourriez-vous présenter vos observations sur n'importe lequel de ces effets négatifs et nous dire si vous êtes prêts ou non à modifier ces propositions en fonction des dommages qui ont été faits?

M. Marsland: Je pourrais faire des commentaires sur les trois aspects des propositions.

Le premier est lié à la répartition du revenu, comme je l'ai indiqué. L'enjeu est essentiellement lié aux obligations fiscales personnelles des propriétaires d'entreprises, au caractère raisonnable ou non de la conversion au titre de dividendes, et à leurs effets sur la nature progressive du régime fiscal.

Le sénateur Black: Vous avez certainement vu les vives réactions à ces propositions et au discours sur la répartition du revenu dans les secteurs de l'agriculture et des pêches du pays. Cela a-t-il eu une incidence quelconque sur votre point de vue?

M. Marsland: Comme je l'ai mentionné, nous portons une très grande attention aux mémoires qui ont été reçus.

J'aimerais insister sur un point que nous avons fait valoir concernant la répartition du revenu : les propositions ne visent aucunement le versement de salaires aux membres de la famille et ne s'y appliquent certainement pas. Comme nous l'avons indiqué plus tôt, elles ne s'appliqueront pas lorsque le paiement de dividendes reflète la contribution d'une personne à l'entreprise, comme le capital versé ou le travail en entreprise.

Le sénateur Black: Concernant l'innovation, vous savez certainement que le PDG de Hootsuite, une des plus grandes réussites canadiennes dans le secteur de l'innovation, a simplement dit que si c'était à recommencer, mais avec ces règles, il bâtirait son entreprise aux États-Unis.

Vous êtes sûrement au courant qu'une pétition circule depuis jeudi dernier dans les milieux de l'innovation et des affaires. Elle compte maintenant plus de 100 000 signatures de gens qui ont démarré et bâti des entreprises et qui sont préoccupés par leur capacité de poursuivre leurs activités au Canada. Comment réagissez-vous à cela?

M. Marsland: Lors de l'élaboration des propositions, l'intention n'était pas de réduire les effets des taux d'imposition concurrentielle que nous avons au Canada. Elles ciblent les placements passifs, la répartition du revenu et les approches visant à convertir les dividendes en gains en capital.

Le sénateur Black: Je sais ce que vous cherchez à faire, mais ce que je dis, c'est que cela a eu des conséquences inattendues. C'est de cela que je peux entendre parler.

When I tell you that the business in Alberta of angel investors who fund start-up businesses has stopped because of your proposals, what do you say to that?

Mr. Marsland: I'm not aware that it stopped.

Senator Black: I am telling you it stopped. That is the kind of thing that these proposals are doing in Canada. I want to know, as a final question on this round, when will you come forward with changes to these proposals?

Mr. Marsland: The government, of course, will consider carefully all of the input received in the consultation period and no doubt make decisions.

Senator Tannas: I want to ask a few questions around passive income, recognizing that small business people, by definition, are risk takers. They may make investments that are not specific to their business but actually invest in other small businesses and small business people, such as start-ups and so on. This is something, certainly from my perspective and my experience as a small business person, I have participated in and been active in.

Let us say I am a dairy farmer and I am going to invest and buy 5 per cent of a creamery that needs capital for new equipment. Is that a passive investment under these rules?

Mr. Jovanovic: Passive investment would typically include interest, rental income, portfolio dividend income, as well as capital gains. If there is an investment made in equity in another corporation, typically they're dividends or capital gains if these shares are disposed of.

I would like to get back to the proposal and intent of the different approaches that are proposed in the paper with respect to passive investment income.

Senator Tannas: Sorry, could you just answer the question? There is a creamery down the road and I am a dairy farmer. He is going around because he needs some new equipment. He would like to get guys who understand the milk business to invest, so I buy 5 per cent of the creamery.

Will that be taxed if there are dividends or if I sell that? If I keep it in my farm corporation, will I get the 50 per cent tax rate on any dividend or any capital gain that happens in that scenario?

Si je vous dis qu'en Alberta, des investisseurs providentiels qui financent des entreprises en démarrage ont cessé de le faire en raison de vos propositions, que répondez-vous?

M. Marsland: À ma connaissance, cela ne s'est pas arrêté.

Le sénateur Black: Je vous dis que oui. Voilà le genre de conséquences que vos propositions ont au Canada. Ma dernière question de ce tour est la suivante : quand comptez-vous présenter des modifications à ces propositions?

M. Marsland: Le gouvernement étudiera évidemment avec une grande attention toutes les observations présentées pendant les consultations et prendra certainement des décisions par la suite.

Le sénateur Tannas: Je tiens à poser quelques questions sur le revenu passif, étant donné que les petits entrepreneurs sont, par définition, des gens qui prennent des risques. Il peut leur arriver de faire des investissements dans des secteurs qui ne sont pas reliés directement à leur entreprise, notamment en investissant dans d'autres petites entreprises et d'autres gens d'affaires de ce secteur, notamment dans les entreprises en démarrage, et cetera. Je peux vous dire, de mon point de vue et selon mon expérience de propriétaire de petite entreprise, que j'ai joué un rôle actif à cet égard.

Supposons que je suis un producteur laitier et que je décide d'investir et d'acquérir 5 p. 100 des parts d'une crémerie qui a besoin de capital pour acheter du nouvel équipement. En vertu de ces règles, s'agit-il d'un placement passif?

M. Jovanovic: Habituellement, le placement passif englobe les intérêts, le revenu de location, le revenu de dividendes du portefeuille et les gains en capital. Dans le cas d'un investissement sous forme de participation dans une autre société, il s'agit habituellement de dividendes ou encore de gains en capital au moment de la vente des actions.

J'aimerais revenir à la proposition et aux objectifs des diverses approches proposées dans le document relativement au revenu de placement passif.

Le sénateur Tannas: Je suis désolé; pourriez-vous simplement répondre à la question? Je suis producteur laitier et il y a une crémerie à proximité, un peu plus loin sur la route. Le propriétaire fait une tournée dans les environs parce qu'il a besoin de nouvel équipement et qu'il aimerait que des gens qui ont une bonne connaissance du secteur laitier investissent; je décide d'acheter 5 p. 100 des parts de la crémerie.

Cela sera-t-il imposable si je reçois des dividendes ou si je décide de vendre? Dans un contexte où je déciderais de conserver cela dans ma société agricole, les dividendes ou les gains en capital que j'obtiendrais seraient-ils imposés au taux de 50 p. 100?

Or, if you do not like that example: If I am a welder and there is a business starting up that will help me in my welding business. I am going to buy 5 per cent of that or loan the guy some money through a note. Will that all get taxed at that kind of rate?

Mr. Jovanovic: Let me explain how the measure would or could potentially work. We don't have a specific final proposal in the paper, but we have approaches.

One of the approaches would be to say the root of the problem is when you invest money that is originally financed with low-tax business income. The first step of that approach would be to determine: Is this investment income coming from low-tax business income or from shareholders' contributions that will be fully taxed? If it is coming from shareholders' contributions, it would continue to benefit from the current refundable tax regime. That is the first step. Maybe these shares were financed directly by the shareholders' contributions. Then they would not be subject to new rules.

The second step would be to determine the nature. We raise that question in the consultation paper. We say with respect to capital gains, in particular, is there reason to believe that some of these assets are actually active in nature, more than just passive? We should look into that. That could be the second level of exclusion, if you will. Once this is determined, they would also be eligible for the current regime.

The example we put in the paper is seen as the starting point for the discussion in the context of this consultation, in a way, and what we are going to be looking at. The example that we put is the typical case where the corporation is holding shares of another corporation that it controls and then disposes of these shares. Should it be excluded? Should it continue to receive the current treatment?

This is an important question we looked at as part of the consultation and we continue to look at.

Senator Tannas: Further to Senator Black's comments about small business experience, I want to give you a little taste of that.

As I said, these are the risk takers. These are the people who, by their nature, are taking risks. If they are forced to strip money out and pay their 50 per cent tax, they will buy Royal Bank shares, just like you do when you get your 50 per cent tax rate. They won't be interested in investing as part of their business mind. Once it leaves the company, it's their money. They have to plan for their future, fund their RRSPs and are far less interested or apt to provide investments in businesses that they know.

Ou, si vous n'aimez pas cet exemple, disons que je suis soudeur et qu'une entreprise en démarrage pourrait m'être très utile pour l'exploitation de mon entreprise de soudure. Je décide d'acheter 5 p. 100 de l'entreprise ou de faire un prêt à cet entrepreneur. Cela sera-t-il imposable à un taux comparable?

M. Jovanovic : Permettez-moi de vous expliquer comment la mesure pourrait s'appliquer. Dans notre document, nous ne présentons pas une proposition définitive précise, mais nous présentons des approches.

Dans une des approches, on indique que le nœud du problème est lié à l'investissement de fonds qui proviennent à l'origine de revenus d'entreprise à faible taux d'imposition. Selon cette approche, la première étape serait de déterminer si le revenu de placement est lié à un revenu d'entreprise à faible taux d'imposition ou à une contribution de l'actionnaire, laquelle est pleinement imposée. Si cela découle d'une contribution de l'actionnaire, ce serait toujours assujetti au régime actuel d'impôt remboursable. C'est la première étape. Ces actions pourraient avoir été financées directement à partir des contributions des actionnaires. Dans ce cas, cela ne serait pas assujetti aux nouvelles règles.

La deuxième étape serait de déterminer la nature. Nous examinons cette question dans le document de consultation. Ce qu'on indique, par rapport aux gains en capital, en particulier, c'est qu'il s'agit de déterminer s'il y a des raisons de croire que ces actifs sont en réalité de nature active et non seulement de nature passive. C'est ce qu'il faudrait chercher à savoir. Cela pourrait être le deuxième niveau d'exclusion, pour ainsi dire. Une fois cela établi, cela serait admissible au régime actuel.

L'exemple que nous donnons dans le document est perçu à titre de point de départ de la discussion dans le contexte de cette consultation, d'une certaine façon, et c'est ce que nous allons étudier. C'est l'exemple type d'une société qui est actionnaire d'une autre société qu'elle contrôle, puis qui se départit de ses actions. Doit-on l'exclure? Doit-elle continuer de recevoir le traitement actuel?

C'est une importante question sur laquelle nous nous sommes penchés dans le cadre de la consultation et que nous continuons d'étudier.

Le sénateur Tannas : J'aimerais faire suite aux commentaires du sénateur Black au sujet de l'expérience des petites entreprises.

Comme je l'ai déjà dit, ce sont elles qui prennent les risques. Ce sont ces gens qui, de par leur nature, prennent les risques. Si on les force à payer 50 p. 100 d'impôt, ils achèteront des actions de la Banque Royale, tout comme vous le faites lorsqu'on vous demande de payer 50 p. 100 d'impôt. Ces petites entreprises ne voudront pas investir. Lorsque l'argent quitte l'entreprise, cela devient leur argent personnel. Ces gens doivent planifier leur

With their 50 per cent that needs to go fund their retirement, they will not take a flyer on the creamery guy. In all of those activities, I urge you to look very closely at how you can protect local knowledge, local understanding, and business expertise that strictly may be corporation to corporation, small business to small business. If you guys screw that up along with everything else, we will be in deep trouble.

Mr. Ernewein: May I make a comment on that? I want to make sure it is understood what the passive income proposal or approach, as my colleague has put it because there isn't a specific proposal in the paper, would do. It doesn't change the tax rate or the taxes applying to investment income earned by private corporations.

Take the creamy as an example. Today, if you own less than 10 per cent of another company and receive dividends from it, it is subject to a tax as matters stand. It is also subject to capital gains tax as matters stand.

The proposal is seeking to make modifications to the refundability of some of those taxes to account for the fact that when you have earned small business income you are only paying a 15 per cent tax rate, generally, and have 85 per cent left to invest.

The second point I wanted to make is that the concern the paper reflects is that when people have 85 per cent in their private corporation left, it's intended to be there to reinvest in the active business to do the things you suggest should be done; but today you are entitled to have that 85 per cent and say that you don't want to put money in the small business, that you want to buy Royal Bank shares instead and have 85 cents on the dollar to do that.

By adjusting the refundability and trying to improve the integration so it is more neutral for those passive investments, it can be fairly argued that it concentrates the incentive on small business.

Senator Tannas: I want to be clear here. What you are saying if I have extra income in my small business and I invest it in another small business? Even though I will not be running it, I see an opportunity because of my unique circumstances. I am not buying Royal Bank shares. I am going to buy that small business, but within my corporation. Am I okay?

Mr. Ernewein: I am responding to your example. A 5 per cent investment is treated and has been treated for decades as a portfolio investment, just as a bright line test; but investing more than 10 per cent is not subject to tax on the dividends today.

avenir, investir dans un REER; ils n'auront pas l'intérêt ou les capacités d'investir dans les entreprises qu'ils connaissent.

S'ils doivent placer 50 p. 100 de leur argent pour la retraite, ils n'investiront pas dans la crèmerie du coin. Je vous demande donc de penser aux façons dont vous pouvez protéger les connaissances locales et l'expertise opérationnelle qui ne peuvent se transmettre que d'une société à une autre, d'une petite entreprise à une autre. Si vous ratez cela, nous aurons de gros ennuis.

M. Ernewein: Est-ce que je peux me permettre un commentaire? Je veux m'assurer que l'on comprenne la proposition ou l'approche relative au revenu passif, comme l'a fait dit mon collègue, parce qu'il n'y a aucune proposition précise dans le document. Cela ne change pas le taux d'imposition ni l'imposition des revenus de placement des sociétés privées.

Prenons la crèmerie à titre d'exemple. Aujourd'hui, si vous possédez moins de 10 p. 100 d'une autre entreprise et que vous recevez des dividendes, ceux-ci seront imposés. Ils sont aussi assujettis à l'impôt sur les gains en capital.

La proposition vise à apporter des modifications au remboursement de certains de ces impôts pour tenir compte du fait que les revenus des petites entreprises ne sont imposés qu'à 15 p. 100 de façon générale, ce qui laisse 85 p. 100 pour l'investissement.

Ensuite, j'aimerais parler d'une préoccupation soulevée dans le document, soit que les 85 p. 100 restants visent un réinvestissement dans l'entreprise active pour atteindre les objectifs dont vous avez parlé. Or, aujourd'hui, vous pouvez choisir de ne pas investir dans les petites entreprises et d'utiliser plutôt ces 85 p. 100 pour acheter des actions de la Banque Royale et y consacrer 85 cents pour chaque dollar.

En ajustant le remboursement et en tentant d'améliorer l'intégration de sorte qu'elle soit plus neutre pour les investissements passifs, on peut à juste titre soutenir qu'on concentre les mesures incitatives sur les petites entreprises.

Le sénateur Tannas: Je veux être clair. Si je suis propriétaire d'une petite entreprise et que j'investis mes revenus supplémentaires dans une autre entreprise, sans l'exploiter, je profite d'une occasion en raison de mes circonstances particulières. Je n'achète pas d'actions de la Banque Royale. J'achète une petite entreprise, à l'intérieur de ma société. Est-ce que je fais la bonne chose?

M. Ernewein: Je vais répondre à votre exemple. Un investissement de 5 p. 100 est depuis des décennies considéré à titre d'investissement de portefeuille, comme un critère de démarcation nette, mais un investissement supérieur à 10 p. 100 n'est pas assujetti à l'impôt sur les dividendes.

Senator Tannas: And it would be in the future?

Mr. Ernewein: Again, it is not in the proposal.

Senator Tannas: If I bought 10 or 11 per cent of the creamery, under this rule that is what you are trying to catch.

Mr. Ernewein: According to current rules there wouldn't be a tax on the dividends. There would be a tax on the capital gains generated from those shares with the rules today, and part of the discussion in the proposals is whether the half that is not taxable should continue to be able to be paid up on a tax-free basis.

The proposal is not to change the taxation of this investment income when it is found to be investment income in the corporation itself. It is a question of what happens on payout.

Senator Pratte: To follow up briefly on passive income, in the brief submitted by Chartered Professional Accountants and the Canadian Bar Association by their joint committee, they mentioned that they wish the current definitions used by the CRA on passive investment and active investment income are not used because they say those definitions are used for other purposes.

Are you saying in fact that on the passive investment proposal what you are looking at is possibly using other definitions, rather than the ones presently used in the act?

Mr. Ernewein: What I was meaning to say was simply to respond to the example of a less than 10 per cent interest and the 5 per cent stake in a creamery. I was making the point that under today's rules there is a taxation on dividends received by a private corporation on a stake of less than 10 per cent.

The joint committee and others have made the same comment, essentially making a point, which I think is a fair one, that we have in the system today distinctions between passive and active business income. It is fair to say that those distinctions are relevant and matter today, but as a result of the possible proposals or approach described in the paper they would matter more.

What I take the joint committee to be saying, and I confess to not having gone through all of their submission that came to us yesterday, is that we should think harder about whether or not those definitions are solid enough or require more definition to make the delineation clear.

Senator Pratte: I want to talk about the reasonableness test as far as income sprinkling is concerned. There is a lot of concern about using such a test, even though it is used now for salary purposes. The fact that it would be used now for adults and for dividends and so on, would introduce a lot of uncertainty and a lot of subjectivity for tax planning purposes. I am sure you have heard those comments. What do you have to say about that?

Le sénateur Tannas : Mais il le serait à l'avenir?

M. Ernewein: Encore une fois, cela ne fait pas partie de la proposition.

Le sénateur Tannas : Ce que vous visez, c'est l'achat de 10 ou 11 p. 100 de la crèmerie, par exemple.

M. Ernewein: Selon les règles actuelles, il n'y aurait pas d'impôt sur les dividendes. On imposerait les gains en capitaux émanant de ces actions. Dans les propositions, on se demande si l'on devrait maintenir la moitié non imposable.

On propose de ne pas modifier le taux d'imposition de ce revenu d'investissement lorsqu'il s'agit d'un investissement dans la société en soi. Il faut tenir compte de ce qui se passe au moment du paiement.

Le sénateur Pratte: J'aimerais revenir rapidement sur le revenu passif. Dans leur mémoire, les membres du comité mixte des Comptables professionnels agréés et de l'Association du Barreau canadien font valoir que l'ARC ne devrait plus utiliser ses définitions actuelles de l'investissement passif et du revenu actif, parce qu'elles sont utilisées à d'autres fins.

Est-ce que vous dites que vous souhaitez utiliser d'autres définitions dans la proposition sur les investissements passifs, plutôt que les définitions actuelles de la loi?

M. Ernewein: Je voulais simplement répondre à l'exemple, qui portait sur des intérêts inférieurs à 10 p. 100 et sur une part de 5 p. 100 dans une crèmerie. Je voulais faire valoir qu'en vertu des règles actuelles, les dividendes reçus par une société privée pour des parts inférieures à 10 p. 100 sont imposés.

Le comité mixte et d'autres ont fait le même commentaire et font valoir un bon point, à mon avis : dans le système actuel, on fait la distinction entre les revenus d'entreprise passifs et les revenus actifs. Il est juste de dire que ces distinctions sont pertinentes aujourd'hui, mais si l'on adopte la proposition ou l'approche décrite dans le document, leur incidence serait accrue.

Ce que je crois que le comité mixte veut dire — et je dois admettre que je n'ai pas lu l'ensemble de sa présentation publiée hier —, c'est qu'il faut se demander si ces définitions sont assez robustes ou si elles doivent être plus détaillées afin d'établir des limites claires.

Le sénateur Pratte : J'aimerais parler du critère du caractère raisonnable associé au fractionnement des revenus. On se préoccupe grandement du recours à un tel critère, même si on l'utilise actuellement à des fins salariales. En l'utilisant maintenant pour les adultes, pour les dividendes et ainsi de suite, on créerait un environnement d'incertitude et de subjectivité en

Mr. Ernewein: The paper itself recognizes this challenge. Yes, it really does bring to the fore or make relevant a factual inquiry as to the contribution that a person has made to the corporation in order to support the amount of dividends they received. I am looking at the paper. It says:

. . . the reasonableness test depends on the facts of each case, and questions concerning the measurement of contributed value, or the evidence required to support such contributions, will not always be straightforward.

I think we can be accused of understatement there. There are some challenges in its application.

Having said that, I will say that it is the test that we have, as I have said already, for salaries and wages paid to family members. There is more involved with a dividend test because it is not just looking at current periods but also past periods; but the base test is the same as we have already.

Senator Pratte: I will just throw things at you that I have heard. For instance, as far as a small business entrepreneur is concerned, there is a high risk involved. If a spouse stays at home to take care of the children, there is a share of the risk involved that this person, the at-home spouse, shares. He or she shares the risk of the business even though she or he may not work or even invest capital in the business. That may not be true of a doctor, but it is certainly true of an entrepreneur.

How will you measure this? It wouldn't be fair if you did not take that into account.

Mr. Ernewein: I don't mean to sound hardhearted, but I do challenge the premise of the question that a couple, where one decides to stay at home to look after the family, is entitled to a share. I don't think that is true. I don't think it is true if I decide I will stay at home so my spouse can put in 80 hours pursuing her employment that she is entitled to share with me. Nor would it be true in the particular facts you bring forward. It really is a personal decision of that couple in those circumstances.

Senator Pratte: I am sure a lot of people would disagree with that. That is a very different situation. The situation in a family that decides to start a business is very different from that of a doctor or a university professor because a very high risk is involved that you don't have when one member of the couple has a job with a salary and maybe a pension, benefits and so on. It's a different situation because there is a risk factor involved.

ce qui a trait à la planification fiscale. Je suis certain que vous en avez entendu parler. Qu'en pensez-vous?

M. Ernewein: On reconnaît ce défi dans le document. Oui, cela nous ramène à la contribution d'une personne à une société pour appuyer le montant de dividendes reçu. Dans le document, on dit:

[...] que le critère du caractère raisonnable dépend des faits applicables à chaque situation et que la quantification de la valeur de l'apport ou de la preuve requise pour démontrer un tel apport ne sera pas toujours évidente.

Je crois qu'on sous-estime la situation ici. Son application est associée à certains défis.

Cela étant dit, c'est le critère que nous utilisons — comme je l'ai dit précédemment — pour les salaires et les traitements versés aux membres de la famille. Les critères associés aux dividendes sont plus complexes, parce qu'il ne s'agit pas uniquement d'évaluer les périodes actuelles, mais aussi les périodes antérieures; mais le critère de base demeure le même.

Le sénateur Pratte : Je vais vous répéter certaines choses que j'ai entendues. Par exemple, le risque pour les propriétaires de petites entreprises est élevé. Si un conjoint reste à la maison pour prendre soin des enfants, celui-ci assume une partie du risque. Il partage le risque de l'entreprise même s'il ne travaille pas ou n'investit pas de capitaux dans celle-ci. Ce n'est peut-être pas le cas pour un médecin, mais c'est le cas pour un entrepreneur.

Comment allons-nous mesurer cela? Il serait injuste de ne pas en tenir compte.

M. Ernewein: Je ne veux pas paraître mesquin, mais j'ai des doutes quant à la prémisse de votre question voulant que le conjoint qui reste à la maison pour s'occuper de la famille partage le risque. Je ne crois pas que ce soit vrai. Je ne crois pas que si je décide de rester à la maison pour permettre à ma conjointe de travailler 80 heures par semaine, elle puisse partager le risque avec moi. Ce n'est pas vrai non plus dans le cas que vous me présentez. C'est une décision personnelle du couple.

Le sénateur Pratte: Je suis certain qu'il y a beaucoup de gens qui ne sont pas du même avis. C'est une situation très différente. La situation d'une famille qui décide de démarrer une entreprise est très différente de celle d'un médecin ou d'un professeur d'université, parce que les entrepreneurs assument un très grand risque que n'assument pas les personnes qui sont salariées, qui ont une pension, des avantages sociaux et ainsi de suite. C'est une situation différente parce qu'il y a un facteur de risque connexe.

There is a challenge that you recognize with the reasonableness test. What I have heard is that the CRA already has difficulty managing the current situation, so that it will increase the difficulty for everyone as far as tax planning is concerned and for the CRA. Can that be managed?

Mr. Ernewein: It is essential that it be managed for the proposal to work satisfactorily. In our discussions with CRA we believe we can arrive at that. It does stem from or run off the same test we have today.

I don't think CRA is out auditing every taxpayer on salaries and wages to determine their right to the nickel. It is the case that it is a limit. You don't have to identify that it is the actual only right amount but, rather, that it is within reason. We think that the same outcome can be achieved in relation to dividends as salaries.

Senator McIntyre: My question is a follow up to questions that have been asked by other senators regarding income sprinkling.

As I understand, your department estimates that its proposals to eliminate income sprinkling would result in approximately \$250 million in additional revenue for the government. Obviously, your department used assumptions in its calculations of additional revenue for addressing income sprinkling.

Has your department had its calculations validated by an external reviewer such as the Parliamentary Budget Officer?

Mr. Marsland: I believe that the Parliamentary Budget Officer is examining the issue. I don't believe that review is complete.

Senator McIntyre: As a follow up to the question I have just asked, has your department undertaken studies to assess the impact of its proposed changes on the economy? Is your department planning a larger, more comprehensive review of the Canadian tax system?

Mr. Marsland: As to whether or not we have done studies of the impact of this, in looking at any measure we look at the impacts. We have models based on the tax data available. In the particular case of income sprinkling, we could determine how many families would potentially be affected by this measure by virtue of looking at the underlying data.

What we can't determine, of course, is in how many cases that is reasonable because it is a question of fact in every case.

As to whether the department will do a broader review, I think that is a decision for the government.

C'est un défi que l'on reconnaît par l'entremise du critère du caractère raisonnable. Ce qu'on m'a dit, c'est que l'ARC peine à gérer la situation actuelle; la planification fiscale sera donc plus difficile pour tout le monde et pour l'ARC. Est-ce qu'on pourra gérer la situation?

M. Ernewein: Il faut qu'on puisse la gérer pour que la proposition soit satisfaisante. Nous croyons pouvoir y arriver par l'entremise de nos discussions avec l'ARC. Le critère actuel constitue notre point de départ.

Je ne crois pas que l'ARC vérifie le salaire et le traitement de tous les contribuables pour déterminer ce qui leur revient à 5 cents près. C'est une limite. On n'a pas à dire qu'il s'agit du seul bon montant, mais seulement qu'il s'agit d'un montant raisonnable. Nous croyons qu'il est possible d'atteindre le même résultat pour les dividendes et les salaires.

Le sénateur McIntyre: Ma question fait suite aux questions d'autres sénateurs au sujet du fractionnement du revenu.

Selon ce que je comprends, votre ministère estime que sa proposition d'éliminer le fractionnement du revenu générera 250 millions de dollars de revenus supplémentaires pour le gouvernement. De toute évidence, votre ministère a utilisé des hypothèses dans son calcul des revenus supplémentaires.

Votre ministère a-t-il fait vérifier ses calculs par un réviseur externe comme le directeur parlementaire du budget?

M. Marsland : Je crois que le directeur parlementaire du budget étudie la question. Je ne crois pas qu'il ait terminé son examen.

Le sénateur McIntyre: Pour faire suite à la question que je viens de poser, est-ce que votre ministère a entrepris des études pour évaluer l'incidence des modifications proposées sur l'économie? Est-ce que votre ministère prévoit réaliser une étude plus vaste et plus exhaustive du régime fiscal canadien?

M. Marsland: En ce qui a trait aux études sur l'incidence d'une telle modification, nous tenons compte des conséquences de chaque mesure que nous prenons. Nous avons des modèles fondés sur les données fiscales disponibles. Dans le cas du fractionnement du revenu en particulier, on pourrait déterminer le nombre de personnes susceptibles d'être touchées par cette mesure en étudiant les données sous-jacentes.

Ce qu'on ne peut pas savoir, bien sûr, c'est dans combien de cas ce sera raisonnable, parce que c'est une question de fait dans chaque cas.

En ce qui a trait à un examen général, je crois que cette décision relève du gouvernement.

[Translation]

Senator Forest: Thank you very much for being here. I am not a tax specialist, but I do have some life experience. To my mind, a tax system must be fair and competitive. Those are certainly your objectives also. We were talking earlier about broader objectives. Have you assessed the impact of the costs of the reform on the revenue it can generate and the way it can enhance the fairness of the tax system for Canada?

Mr. Jovanovic: As to the impact on revenue, we assessed the effect of the measure designed to limit income splitting. That is estimated at \$250 million per year. There is still no estimate for the taxation of passive income, simply because that measure is not in place. We have suggested approaches, but no specific measures. There is no estimate for the third measure involving the conversion of income into capital gains. We have no information on which to base an estimate.

Senator Forest: Your approach in the three proposed measures involves fairness. I am thinking among other things about the fairness of e-commerce, the Amazons of the world, and what they can contribute to the economy, while small Canadian merchants make a significant tax contribution. We know an agreement has been reached with Netflix. A major reform of the tax system is being considered in the interest of fairness. Have you considered reaping some revenue from e-commerce, which is increasingly widespread in the 21st century?

Mr. Jovanovic: I must point out that these measures do not have a direct impact on corporate tax. The government is seeking to restore balance in the system, but the tools being used do not directly impact corporate tax. The general tax rate for small businesses will remain close to 27 per cent, which is very low and competitive in relation to other countries. There is no direct effect in this regard.

Senator Forest: There will not be any direct effect for big companies such as the Amazons of the world either.

I am concerned about something in the third component regarding capital gains. I think our system is already quite unfair as regards the sale of companies to foreign buyers. Canadian businesses have a serious problem with succession planning. For example, if I sell my agricultural enterprise to a family member, this reform would result in greater unfairness, as I understand it. As an agricultural entrepreneur, it would be more profitable to sell my farm off in parts, my quota and my machinery, than passing the farm on to someone in my family. I am concerned about preserving agricultural production and economic activity in this sector. When I look at the proposal, it seems to me that it

[Français]

Le sénateur Forest: Je vous remercie beaucoup de votre présence. Je ne suis pas fiscaliste, mais j'ai une certaine expérience de la vie. Selon ma perception, un régime fiscal doit être équitable et concurrentiel. Ce sont certainement les objectifs que vous poursuivez. On parlait plus tôt d'objectifs plus globaux. Avez-vous évalué l'impact des coûts de la réforme en fonction de ce que cela peut générer comme revenu et la façon dont cela peut améliorer le régime fiscal sur la base de l'équité pour le Canada?

M. Jovanovic: Pour ce qui est des effets sur le revenu, on a mesuré l'effet provenant de la mesure visant à limiter le fractionnement du revenu. On l'estime à 250 millions de dollars par année. Il n'y a pas encore d'estimation établie pour la mesure de la taxation du revenu passif, simplement parce que la mesure n'est pas instaurée. On a proposé des approches, mais il n'y a pas de mesure spécifique. Aucune estimation n'a été établie pour la troisième mesure concernant la conversion du revenu en gain en capital. On n'a aucune information pour baser une estimation.

Le sénateur Forest: Quant à votre réflexion sur les trois mesures proposées, on parle d'équité. Je pense, entre autres, à l'équité en fonction du commerce électronique, des Amazon de ce monde, et de ce qu'ils peuvent contribuer à l'économie, alors que les petits commerçants canadiens fournissent une contribution fiscale importante. On sait qu'il y a eu une entente avec Netflix. Sur la base de l'équité, on pense à une réforme importante sur le plan de la fiscalité. Avez-vous envisagé d'aller chercher une part du commerce électronique, qui est de plus en plus important dans la société du XXI^e siècle?

M. Jovanovic : Il est très important de mentionner que ces mesures n'ont pas d'effet direct sur la taxation du revenu d'entreprise. Le gouvernement vise à rétablir l'équité dans le système, mais les leviers utilisés ici n'affectent pas directement la taxation des revenus d'entreprise. Le taux général pour les petites entreprises demeurera à près de 27 p. 100, ce qui est très bas et très compétitif par rapport à d'autres pays. Il n'y aura pas d'effet direct à ce chapitre.

Le sénateur Forest : Il n'y aura pas d'effet direct non plus pour les grandes compagnies comme les Amazon de ce monde.

Un élément me préoccupe dans le troisième volet concernant le gain en capital. Déjà, je crois qu'il y a une iniquité importante dans notre système lors du transfert d'une entreprise à des étrangers. Les entreprises canadiennes ont un grave problème de relève. Par exemple, si je vends mon entreprise agricole à un membre de ma famille, ce que je décode dans cette réforme, c'est qu'on accentuera l'iniquité. En tant qu'entrepreneur agricole, il sera plus avantageux de vendre ma ferme en morceaux, mon quota et ma machinerie, que d'assurer une relève avec ma famille. Donc, il s'agit d'assurer l'activité agricole et l'activité économique de ce secteur. Quand j'évalue la proposition, j'ai l'impression qu'on va encore accentuer l'écart de cette iniquité

will exacerbate the unfairness when businesses are sold to foreign buyers as opposed to family members.

Mr. Jovanovic: First, the proposed measure pertains to the conversion of business income, that is, business surplus into capital gains, and seeks to strengthen the anti-avoidance rule already in section 84. This rule is designed to prevent business owners from pulling money out of a company through a series of transactions in order pay the lower rate on capital gains. In reality, this amount should be taxed as a dividend. There is a significant difference between the two rates, as you know. The proposed measure is simply intended to address a weakness in these rules. The government clearly indicated that it is seeking input on changing the rules to create a better framework for intergenerational transfer of ownership, to the extent that we can define what a real intergenerational transfer is. That is actually the key: how should we define these transactions in order to preserve the integrity of the system on the one hand, while also allowing for the intergenerational transfer of companies on the

Senator Forest: I conclude that the system must be fair while also creating an environment that is conducive to economic activity. We must prevent the selling off of company assets, which would lead to the end of economic activity in the system.

[English]

Senator Neufeld: Thank you, gentlemen, for being here. I notice on the first page that you say, "Canada has one of the most competitive tax systems in the G7." I guess that would mean our whole tax system: personal, corporate and small business.

I don't disagree with what you're saying about corporate income tax. Often the comparison is made between Canada and the U.S. in corporate income tax but, for some reason, you don't make the case about personal income tax. As I understand it, some of the states have no personal income tax and some of them have a personal income tax rate of maybe 10 per cent.

To say that we have the most competitive tax system in the G7, you're only taking part of the box of apples and talking about it. You're not talking about the whole tax system. I doubt you've ever thought about this but, instead of saying those people who pay 50 per cent tax are paying too much, maybe we should lower the personal income tax rate so that we can be more competitive on a tax system across the whole system.

That certainly isn't what governments are looking for. They're looking for more money. They're looking for ways to tax more. I just make that as a point.

lors de la vente d'une entreprise à des étrangers plutôt qu'aux membres de la famille.

M. Jovanovic: D'abord, la mesure proposée concerne la conversion du revenu d'affaires, du surplus en entreprise en gain en capital, et vise à renforcer la règle anti-évitement qui existe déjà à l'article 84. Cette règle vise à empêcher les entrepreneurs de sortir de l'argent d'une compagnie par le biais d'une série de transactions afin de bénéficier du taux réduit sur le gain en capital. En réalité, cela devrait être taxé comme un dividende. La différence entre les deux taux est significative, comme vous le savez. La mesure proposée vise simplement à soulever une faiblesse dans ces règles. Le gouvernement a clairement dit qu'il souhaite entendre des suggestions pour voir s'il est possible de modifier les règles de façon à permettre un meilleur traitement des transferts intergénérationnels dans la mesure où nous pouvons définir ce qu'est un vrai transfert intergénérationnel. En fait, la question clé est là : comment définir ces transactions de façon à maintenir l'intégrité du système, d'une part, tout en permettant le transfert intergénérationnel des firmes, d'autre part.

Le sénateur Forest : J'en conclus qu'il est important d'être équitable tout en créant un environnement favorable à l'activité économique. Il faut éviter que les actifs de l'entreprise soient vendus, ce qui causerait la dissolution de l'activité économique dans le système.

[Traduction]

Le sénateur Neufeld: Merci, messieurs, de votre présence ici aujourd'hui. À la première page de votre mémoire, vous dites que le Canada a l'un des régimes fiscaux les plus concurrentiels du G7. Je suppose que vous parlez de l'ensemble de notre système fiscal: les particuliers, les sociétés et les petites entreprises.

Je ne suis pas en désaccord avec ce que vous dites au sujet de l'impôt sur le revenu des sociétés. Souvent, on fait la comparaison entre le Canada et les États-Unis en ce qui a trait à l'impôt sur le revenu des sociétés, mais pour une raison quelconque, vous ne parlez pas de l'impôt sur le revenu des particuliers. Selon ce que je comprends, certains États n'ont pas de système d'impôt sur le revenu des particuliers et d'autres ont un taux d'imposition de 10 p. 100 peut-être.

Pour dire que notre régime fiscal est l'un des plus concurrentiels parmi les pays du G7, vous ne tenez compte que d'une partie de la situation. Vous ne parlez pas de l'ensemble du régime fiscal. Je doute que vous ayez pensé à cela, mais au lieu de dire que les gens imposés à 50 p. 100 paient trop d'impôt, on pourrait peut-être réduire le taux d'imposition des particuliers de sorte que l'ensemble du régime fiscal soit concurrentiel.

Ce n'est certainement pas ce que veulent les gouvernements. Ils veulent plus d'argent. Ils cherchent des moyens de percevoir plus d'impôt. Je voulais seulement faire valoir ce point. Can I ask who developed the proposals? Did this come from you folks? Did it come from a minister? Did it come from somewhere else? Who generated the idea that we should go out and revamp these three things?

I've been a minister before, so I understand how some of this stuff works. I don't know about you directly, but did someone like you say to the minister, "Here is where we can get more money?" Is that what happened, or was it a political decision that we can change some of these things?

Mr. Marsland: I think you'll understand that I can't really comment on discussions between the department and the minister but, of course, we support the minister with advice. I think you know how the system works, as a former minister.

Senator Neufeld: I understand how that works, fully, and I get your answer. I'll read between the lines that this didn't come from the bureaucracy, per se; it came the political way. Would you say yes or no?

Mr. Marsland: I would not respond to the question, with respect.

Senator Neufeld: Okay.

Mr. Marsland: I guess I would suggest that you should not read between the lines, with respect.

Senator Neufeld: Thank you.

There have been lots of questions asked around my next question, which is about this reasonable test in income sprinkling. As I understand it, and in fact it was said earlier, I think by Senator Pratte, the department expects to gain \$250 million in changing the way income sprinkling happens.

How do you do that? Do you have some ideas about what a reasonableness test that you're just not saying now? I think that's the question a lot of people have. On a farm, for instance, does the wife or husband, whoever is working out in the field, or maybe not working steadily in the field but has to come out and do a lot of work like maybe drive a tractor for three or four days, have to account for that in a book? Do they have to say, "This is what I've done for a whole year," so that when CRA comes to investigate they feel comfortable there has been a reasonable test?

To come up with the \$250 million as an estimate, you must have had some ideas of what a reasonableness test would be. I can't imagine you did that in a vacuum. You would have had to have said, "This is a reasonable test compared to what it is today." Do you have some reasonableness test that you used to develop the \$250 million figure?

Est-ce que je peux vous demander qui a élaboré les propositions? Est-ce que c'est vous? Est-ce un ministre? Est-ce que cela vient d'ailleurs? Qui a eu l'idée de cette révision?

J'ai déjà été ministre; je comprends donc comment cela fonctionne. Je ne dis pas que c'est vous, mais est-ce que quelqu'un comme vous a dit au ministre : « Voilà comment faire pour avoir plus d'argent »? Est-ce que c'est ce qui s'est passé ou est-ce qu'il s'agit d'une décision politique?

- **M.** Marsland: Vous comprendrez que je ne peux pas vraiment faire de commentaire sur les discussions entre le ministère et le ministre, mais bien sûr, nous conseillons le ministre. Je crois que, en tant qu'ancien ministre, vous savez comment fonctionne le système.
- Le sénateur Neufeld : Je comprends comment cela fonctionne, évidemment, et je comprends votre réponse. Si je lis entre les lignes, je comprends que ce n'est pas un cas de bureaucratie; que c'est une décision politique. Êtes-vous d'accord ou non?
- **M. Marsland :** Malgré tout le respect que je vous dois, je ne répondrai pas à cette question.

Le sénateur Neufeld : D'accord.

M. Marsland : Je crois que je vous conseillerais de ne pas lire entre les lignes.

Le sénateur Neufeld : Merci.

On a posé beaucoup de questions au sujet du critère du caractère raisonnable associé au fractionnement du revenu. Selon ce que je comprends — et je crois que le sénateur Pratte en a parlé tout à l'heure —, le ministère s'attend à un gain de 250 millions de dollars en modifiant les règles associées au fractionnement du revenu.

Comment vous y prenez-vous? Avez-vous des idées que vous gardez simplement pour vous au sujet de la teneur d'un éventuel critère du caractère raisonnable? Je crois que c'est la question que bien des gens se posent. Pour prendre l'exemple d'une ferme, est-ce que l'épouse ou le mari, peu importe qui travaille aux champs, même si ce n'est que trois ou quatre jours à l'occasion pour conduire un tracteur, doit tout consigner dans un registre? Doivent-ils être capables de dire : « Voici tout ce que j'ai fait pendant la dernière année », de telle sorte que les gens de l'ARC qui viennent enquêter puissent être convaincus que le tout est bel et bien raisonnable?

Pour en arriver à cette estimation de 250 millions de dollars, vous devez bien avoir une idée de ce qui est raisonnable ou non. Je ne peux pas croire que vous avez procédé sans établir de comparaisons pour déterminer ce qui pouvait être raisonnable. Vous êtes-vous fondés sur un critère du caractère raisonnable pour obtenir ce montant de 250 millions de dollars?

Mr. Jovanovic: There are obviously a number of assumptions you have to make to get to a number like that. We have been working with information from the tax returns of individuals and corporations. We've been trying to link the two to understand family structure and corporate structure and whether a dividend has been paid from a high earner to a spouse who happened to be in a very low tax bracket, which suggests there could be something at play, just by nature of the importance of the tax arbitrage.

There are obviously some judgments that have to be put in when you do these estimations. You are working with not necessarily knowledge of the best quality because you're not necessarily able to perfectly recreate all these structures.

You have to take all that into consideration, and the \$250 million reflect the best use of the knowledge we have to come to that. It is obviously an estimate.

Senator Neufeld: Would you provide us with your assumptions?

Mr. Jovanovic: As Andrew said earlier, we are working with the PBO and sharing all of that with the PBO. That's something we obviously can share as well with the committee, I guess.

Senator Neufeld: Do I get the answer that you are telling me you will share all the assumptions you have made about what is a reasonableness test with the committee, and will you do that before we go out on the road?

Mr. Jovanovic: Yes, that seems reasonable.

Senator Neufeld: I think we're planning on going out on the road in a couple of weeks. We're usually used to some of this stuff not getting to us too quickly, so I appreciate your word that you will provide to us all those assumptions on how you came to the \$250 million. Perhaps you could provide it to the clerk so that we all get it.

The Chair: Mr. Marsland, do you agree that this will be forthcoming?

Mr. Marsland: Yes, we will certainly provide a description of the methodological approach we took to coming up with the estimate.

Senator Neufeld: I have one final, quick question. Although I grew up on a farm, I left it a long time ago, so I'm not familiar with it. However, I understand that young people who want to farm can't afford to go out and start farming. This is something that is usually passed through generations and processes that Senator Forest talked about.

M. Jovanovic: Il faut bien évidemment formuler différentes hypothèses pour parvenir à une estimation comme celle-là. Nous avons examiné les données fournies dans les déclarations de revenus des particuliers et des sociétés. Nous avons tenté d'apparier les deux pour bien saisir les liens familiaux et la structure d'entreprise afin de déterminer si des dividendes ont été versés à un conjoint se retrouvant dans une tranche d'imposition nettement inférieure, ce qui peut sembler problématique compte tenu de l'importance des avantages fiscaux qui en découlent.

Il faut bien sûr aussi exercer son jugement pour établir ce genre d'estimations. On ne dispose pas nécessairement des données les plus pertinentes qui soient, car il n'est pas toujours possible de recréer parfaitement toutes ces structures.

Il faut prendre tous ces éléments en considération. Le montant de 250 millions de dollars représente la meilleure approximation possible compte tenu des données à notre disposition, mais cela demeure tout de même une estimation.

Le sénateur Neufeld : Seriez-vous prêts à nous faire part de vos hypothèses de travail?

M. Jovanovic : Comme Andrew l'indiquait tout à l'heure, nous travaillons avec le directeur parlementaire du budget et nous lui communiquons tous ces éléments. Je suppose que nous pourrions sans doute en faire autant avec votre comité.

Le sénateur Neufeld : Dois-je comprendre que vous vous engagez à faire part au comité de toutes les hypothèses que vous avez formulées pour dégager un critère du caractère raisonnable? Allez-vous pouvoir le faire avant notre départ?

M. Jovanovic: Oui, cela me semble raisonnable.

Le sénateur Neufeld: Je crois que nous partirons en déplacement d'ici quelques semaines. Il n'est pas rare que l'on mette du temps à nous communiquer des informations semblables, si bien que je me réjouis de votre engagement à nous fournir toutes ces hypothèses qui vous ont permis de parvenir à une estimation de 250 millions de dollars. Peut-être pourriezvous transmettre le tout à notre greffière de sorte que nous puissions tous y avoir accès.

Le président : Monsieur Marsland, êtes-vous d'accord pour que ces renseignements nous soient transmis?

M. Marsland: Oui, nous pouvons certes vous fournir une description de l'approche méthodologique que nous avons utilisée pour en arriver à cette estimation.

Le sénateur Neufeld: J'ai une dernière petite question. Bien que j'aie grandi sur une ferme, il y a longtemps déjà que je suis parti et je ne suis donc pas totalement au fait de la situation. Je me rends toutefois bien compte que les jeunes qui veulent se lancer dans l'agriculture n'ont tout simplement pas les moyens de le faire. Les exploitations agricoles sont habituellement

Is there anyone in the Department of Finance who's looking at maybe providing some of the information and the background on how to develop this, someone who has ever been a farmer, understands how you transfer this between generations and how to keep the family farm going?

The family farm, as I understand it from when I grew up to what it is today, is not there anymore. They are multinationals. If that's where the governments want to force farming to, I am really upset at that because I think we need to keep the family farm going and to keep the family farm going, it has to be transferred intergenerationally. Tractors are a million dollars nowadays. Combines are the same price. You just don't go to the Royal Bank and say, "I need all this money and I want to go farming." It doesn't happen. It takes some hard work for a lot of years to get your farm running.

In terms of any change in how that is done, I want the Department of Finance to be darned careful about what you do that could totally destroy what we have left of the family farm. If there's no one in the department that has ever grown up on a family farm or had any intergenerational transfers, I'd be a little disappointed, unless you're out there talking to people about it. I would be surprised if you are; maybe you are. Perhaps you can give me a bit of an answer to that, please.

Mr. Ernewein: Sure, if I may. It's something we are very sensitive to. You've really explained a lot of the background to this and the motivation in trying to ensure that there is a possibility for transferring farms between generations. The budget and the consultation paper both discuss this point. There is a real challenge. Without going on too great a length, we have a system today whereby the top tax rate applying to dividends is in the 40 to 45 per cent range and the tax rate applying to capital gains is about 25 per cent.

The reality is that it sets the stage for possible what's called surplus stripping, that is, trying to avoid taking money out of the company by way of dividends and instead trying to do a sale to yourself, to another corporation that you own, to try to generate a capital gain and characterize it as that to pay only 25 per cent.

There was an event marking the hundredth anniversary of the Income Tax Act a week or two ago. At that event it was mentioned that surplus stripping rules were part of the original Income War Tax Act, so it has been around forever. We have

transmises d'une génération à l'autre selon les modalités que le sénateur Forest a bien décrites.

Si les gens souhaitent en apprendre davantage sur la manière dont ces choses se passent, y a-t-il quelqu'un au sein du ministère des Finances qui a déjà été agriculteur et qui sait comment on peut faire passer une ferme d'une génération à la suivante pour qu'une exploitation familiale puisse continuer à prospérer?

La ferme familiale comme je l'ai connue dans mon enfance n'existe plus aujourd'hui. Ce sont désormais des multinationales. Si cela témoigne des visées des gouvernements pour le secteur agricole, je trouve que c'est vraiment dommage, car je crois que nous devons assurer le maintien des exploitations familiales et qu'il faut pour ce faire qu'elles puissent être transférées d'une génération à l'autre. Les tracteurs coûtent maintenant des millions de dollars. C'est la même chose pour les moissonneuses-batteuses. On ne peut pas simplement se pointer à la Banque Royale pour dire que l'on a besoin de tout cet argent pour se lancer en agriculture. C'est impossible. Il faut travailler très fort pendant de nombreuses années pour qu'une exploitation puisse être rentable.

Pour ce qui est des changements à apporter aux modes de fonctionnement, je veux que le ministère des Finances prenne bien soin d'éviter toute action qui détruirait totalement ce qui reste des fermes familiales. Je serais très déçu d'apprendre qu'il n'y a personne au ministère qui a grandi dans une ferme familiale ou qui sait ce que c'est qu'un transfert intergénérationnel, à moins bien sûr que vous vous renseigniez auprès des gens concernés. Cela m'étonnerait, mais il est possible que vous le fassiez. Pourriez-vous me dire ce qu'il en est?

M. Ernewein: Certainement. C'est un enjeu dont nous sommes très conscients. Vous avez vraiment bien exposé la situation et la volonté de s'assurer que le transfert des fermes entre générations demeure possible. Il en est question aussi bien dans le budget que dans le document de consultation. C'est un véritable défi. Sans entrer dans les détails, je vous dirais que nous avons aujourd'hui un régime en vertu duquel le taux d'imposition maximal pour les dividendes se situe entre 40 et 45 p. 100 alors qu'il est d'environ 25 p. 100 pour les gains en capital.

En fait, cela ouvre la voie à l'utilisation d'un stratagème appelé dépouillement des surplus. Vous essayez alors d'éviter de sortir de l'argent de l'entreprise sous forme de dividendes pour plutôt procéder à une vente à vous-même, c'est-à-dire à une autre entreprise vous appartenant, en vue de générer et de déclarer un gain en capital, lequel n'est imposable qu'à hauteur de 25 p. 100.

Il y a une semaine ou deux, on a souligné le 100^e anniversaire de la Loi de l'impôt sur le revenu. Quelqu'un a mentionné à cette occasion que les règles relatives au dépouillement des surplus se trouvaient déjà dans la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu qui

rules that have been around for a very long time trying to put constraints on the ability to sell to yourself, essentially, in order to get dividend rates down to capital gains rates. The consultation paper includes a proposal to try to tighten that in one respect because there was a gap identified in a different court case a couple of years ago.

That has kind of prompted a new discussion of sort of an old rule, that is to say: Is it appropriate to impose this dividend taxation when you sell to yourself or, more precisely, when you sell to your children through a corporation, that is, they have a corporation that's buying yours?

I will try to be as quick as I can, but I want to emphasize that the same rules apply on the sale by a parent of their farm corporation or their small business corporation to the child directly. Capital gains rules can apply there and the lifetime capital gains exemption can apply there because the child as an individual is essentially stepping into the shoes of the parent. There is no greater ability to surplus strip, as I call it, than in those circumstances.

When you transfer the shares of the corporation to a corporation owned by the child it sets up the possibility, in the absence of having special rules of generating a capital gain, of still being able to pull the money out of the corporation to send back to mom or dad to pay for the company and to pay 25 per cent rather than 45 per cent. These so-called anti-surplus-stripping rules are intended to limit that kind of situation.

The challenge is that can also interfere with the transfer of something like a family farm, where the child wants to use a corporation because they want to refinance within the company to help pay the purchase price, among other things. Both the budget and the consultation paper have sought views on what possible exceptions could be made for what we kind of vaguely call legitimate intergenerational transfers.

We put forward one idea that sort of follows the U.S. model that says if a parent really gets out of it altogether, stands back, then capital gains treatment can apply. From the people we've talked to, farm groups and others, it's almost universally decried. The view seems to be that isn't the natural way things happen. In a family transfer you transfer some interest. The parent stays very much involved as mentor, as ongoing investor, and sort of withdraws over time. That doesn't seem satisfactory in terms of kind of a commercial reality test.

a été adoptée à l'époque. C'est donc une problématique qui existe depuis toujours. Nous avons depuis très longtemps adopté des règles dans le but de limiter la capacité de chacun de vendre ses actifs à lui-même, pour ainsi dire, dans le but de passer du taux d'imposition prévu pour les dividendes à celui applicable aux gains en capital. On trouve dans le document de consultation une proposition visant à resserrer l'application de ces règles dans le contexte d'une lacune relevée dans une autre affaire dont les tribunaux ont été saisis il y a quelques années.

On a ainsi lancé en quelque sorte un nouveau débat au sujet d'une vieille règle. Il s'agit de déterminer s'il est approprié d'appliquer le taux d'imposition prévu pour les dividendes lorsqu'une personne vend ses actifs à elle-même ou, plus précisément, lorsqu'elle les vend à ses enfants par l'intermédiaire d'une entreprise, c'est-à-dire que l'entreprise leur appartenant achète celle du parent.

Je vais m'efforcer d'être aussi bref que possible, mais je tiens à souligner que les mêmes règles entrent en jeu lorsqu'un parent vend son entreprise agricole ou sa petite entreprise directement à son enfant. Les règles relatives aux gains en capital peuvent s'appliquer tout comme l'exemption cumulative à cet égard du fait que l'enfant prend pour ainsi dire la place du parent. En pareil cas, le dépouillement des surplus n'est pas facilité.

Lorsqu'on transfère les parts d'une entreprise à une autre qui appartient à son enfant, cela peut permettre, en l'absence de règles spéciales sur la création d'un gain en capital, de tout de même pouvoir retirer de l'argent de l'entreprise pour payer l'achat à sa mère ou à son père tout en n'étant imposé qu'à 25 p. 100, plutôt qu'à 45 p. 100. La règle anti-dépouillement qui est proposée vise à restreindre les possibilités dans ce genre de situations.

Malheureusement, de telles mesures peuvent également nuire au transfert d'une propriété comme une ferme familiale lorsque l'enfant souhaite pouvoir se servir du refinancement de l'entreprise pour payer une partie du prix d'achat, entre autres choses. Autant dans le cadre du processus budgétaire que des consultations menées, nous avons sollicité des suggestions quant aux exceptions possibles au titre de ce que nous pourrions appeler des transferts intergénérationnels légitimes.

Nous avons avancé une idée qui vient en quelque sorte du modèle des États-Unis où le traitement prévu pour les gains en capital peut s'appliquer lorsque le parent cesse totalement de s'occuper de l'exploitation. Les gens auxquels nous avons pu parler, parmi les groupes d'agriculteurs notamment, rejettent quasi unanimement cette suggestion. Il semble que ce ne soit pas la façon dont les choses se déroulent normalement. Les transferts intergénérationnels ne portent que sur une partie des actifs. Le parent continue de participer de près à l'exploitation à titre de mentor et d'investisseur permanent pour finir par se retirer

We're still struggling to find another approach to this. When we've been talking to farm groups and others, we've really been trying to emphasize the point that we're looking for comments on this. I can't say, at least, that I've looked at all of the submissions because most of them just landed with us in the last couple of days with the consultation period closing yesterday. We're hopeful there's something in there that will give us inspiration.

Senator Jaffer: I want to continue with what Senator Neufeld was saying, and then I have my own question. You were talking about the farmer selling or staying involved. If the farmer dies, what are the rules?

Mr. Ernewein: I'm sorry. Is this a circumstance where the farmer dies owning a farm corporation or would you like to consider both cases?

Senator Jaffer: Both cases.

Mr. Ernewein: If the farmer dies owning land, buildings and livestock, the general rule is that there is a deemed disposition on death at fair market value generating a capital gain or sometimes ordinary income. The person taking over that property, the estate could be a child or perhaps an arm's length buyer. Let's just talk about the estate or the child receiving it by way of will. They would acquire that property at fair market value.

Alternatively, there is also a rollover available for farm property that could apply. If the will provides for this, it's possible that it just goes at original tax costs and no tax paid at that time. There might be situations where they would like to use the lifetime capital gains exemption, so there will be some different questions at play.

When a farm corporation is what is used to hold the farming assets and the parent dies owning the shares of that farm corporation, I believe a rollover is available when there is a deemed disposition of those shares for a capital gain. In the circumstance where the rollover does not apply, then the child would acquire those shares at fair market value and could carry on the business, run the corporation and farm for quite a long time.

It's also possible they may wish to wind up the company or to undo or dissolve the corporation because there aren't children or the children aren't interested in farming. In those circumstances there are rules exist that can allow you to do that windup. You graduellement. Cette idée n'apparaît donc pas conforme à la réalité des choses.

Nous nous efforçons encore de trouver une approche différente. Dans nos discussions avec les représentants des agriculteurs et d'autres intéressés, nous avons vraiment insisté sur le fait que nous voulions connaître leurs points de vue. Il faut toutefois dire que nous n'avons pas encore pris connaissance de toutes les réponses, car certaines nous sont arrivées il y a quelques jours à peine étant donné que la période de consultation prenait fin hier. Nous espérons bien y trouver des sources d'inspiration.

La sénatrice Jaffer: Je veux poursuivre dans le sens de l'intervention du sénateur Neufeld, après quoi j'aurai une autre question à vous poser. Vous parliez d'un agriculteur qui vend sa ferme, mais continue de s'y intéresser de près. Quelles sont les règles en cas de décès de l'agriculteur?

M. Ernewein: Désolé, est-ce que vous parlez du décès du propriétaire d'une entreprise agricole ou vous voulez qu'on examine les deux possibilités?

La sénatrice Jaffer: Les deux possibilités.

M. Ernewein: Si l'agriculteur décédé possédait la terre, les bâtiments et le bétail, il y a généralement présomption de disposition des biens à leur juste valeur marchande au moment du décès, ce qui crée un gain en capital ou parfois un revenu ordinaire. Les biens deviennent la propriété de l'enfant via la succession ou encore d'un acheteur non lié au défunt. Mais limitons-nous au cas où l'enfant est bénéficiaire de la succession par testament. On présume alors qu'il acquiert la propriété à sa juste valeur marchande.

Il y a aussi une possibilité de transfert en franchise d'impôt. Si cela est prévu dans le testament, il suffit d'acquitter les impôts que l'on aurait normalement eu à payer sans qu'aucune somme supplémentaire ne soit exigée à ce moment-là. Il peut aussi y avoir des situations où l'on souhaite se prévaloir de l'exonération cumulative des gains en capital. Il y a donc différents aspects à considérer.

Lorsqu'une entreprise a été constituée pour détenir les actifs agricoles et que le parent qui décède est propriétaire des parts de cette entreprise, je crois que la disposition de transfert en franchise d'impôt peut s'appliquer s'il y a présomption de disposition de ces parts pour générer un gain en capital. Dans les circonstances où le transfert en franchise d'impôt ne s'applique pas, l'enfant acquiert ces parts à leur juste valeur marchande et peut poursuivre l'exploitation de l'entreprise pendant aussi longtemps qu'il le veut.

Il se peut également que l'on souhaite dissoudre et liquider l'entreprise parce qu'il n'y a pas d'enfant ou parce que les enfants ne s'intéressent pas à l'agriculture. En pareil cas, il existe des règles autorisant une telle dissolution. En fin de compte, on end up taking a dividend out of the company and you end up cancelling the capital gains. Effectively, there is a net dividend tax paid on the windup.

Senator Jaffer: How would the rules change if the child keeps the farm? Would there be more tax to pay under the new rules?

Mr. Ernewein: It gets even more complicated if the child keeps the farm. I'll just talk about the farm corporation now.

As I've already said, it's possible that they inherit the shares of the farm corporation and that's all there is to it in terms of tax consequence for the immediate future. They continue to farm, earn money, take money out of the company, and 30 years down the road when they should die or decide to retire and sell it, they'll have further capital gain if there has been further appreciation, or they may have dividend treatment if they wind up the company at that time.

I'm sorry. I'm just not sure whether I should get into this, but it is possible that if they acquire the shares they would like to do some sort of reorganization themselves immediately after having acquired it. That can give rise to dividend treatment if they pull money out of the corporation on acquisition. There are various ways of trying to ameliorate that effect.

Senator Jaffer: You have set out the situation of the corporate owner and the employee. Going with some of the things Senator Black was saying, I believe you have in one consultation sort of brought Canadians together but also divided Canadians. I truly believe you all have done a great disservice to us in the way you've divided us on tax situations.

This is what I mean. You've set the example that the corporate owner pays corporate income tax at 15 per cent and invests the balance. The employee pays personal tax and is left. One invests and one is left with \$46,000. I believe you have been comparing oranges and apples. These are two different ways of working. Now you've put a nurse against a doctor. You have sort of divided us.

What does a business person do? I grew up with business people. My grandfather always said you spend now or you invest for another day. You grow your business. You take risks. You go without. It's a different kind of upbringing, a different way of doing things than if you work.

retire un dividende de l'entreprise et les gains en capital sont annulés. Ainsi, il y a un impôt sur le dividende net à payer en cas de dissolution.

La sénatrice Jaffer : Quels changements sont apportés aux règles dans le cas où l'enfant garde la ferme? Est-ce que les impôts à payer vont augmenter avec les nouvelles règles?

M. Ernewein: C'est encore plus compliqué lorsque l'enfant garde la ferme. Je vais seulement parler de l'entreprise agricole pour l'instant.

Comme je l'ai déjà indiqué, il est possible que l'enfant hérite des parts de l'entreprise agricole et qu'il n'y ait pas d'autres répercussions fiscales dans un avenir immédiat. Il continue d'exploiter la ferme, d'en tirer des bénéfices et de sortir de l'argent de l'entreprise jusqu'à ce que, 30 ans plus tard, lorsqu'il décède ou choisit de prendre sa retraite et de tout vendre, il réalise un gain en capital supplémentaire si la ferme a encore pris de la valeur, ou il est imposé au titre des dividendes s'il décide de dissoudre l'entreprise à ce moment-là.

Il est possible que je m'aventure un peu trop dans les détails, mais je vous dirais que certains peuvent aussi procéder à une réorganisation de l'entreprise immédiatement après l'avoir acquise. Si ces gens retirent de l'argent de l'entreprise au moment de l'acquisition, ils pourraient être imposés en fonction des dividendes réalisés. Il y a différentes façons d'essayer d'améliorer les choses à ce chapitre.

La sénatrice Jaffer: Vous avez exposé la situation du propriétaire d'entreprise et de l'employé. Pour revenir à quelques-uns des éléments soulevés par le sénateur Black, j'ai l'impression que vous avez à la fois rallié et divisé les Canadiens au moyen d'une seule et même consultation. J'ai la ferme conviction que vous avez causé de grands torts à notre pays en nous divisant ainsi au sujet de questions fiscales.

Je m'explique. Vous avez donné l'exemple d'un propriétaire d'entreprise qui paie l'impôt sur le revenu des sociétés à un taux de 15 p. 100 et investit le reste. L'employé paie pour sa part l'impôt sur le revenu des particuliers et se retrouve avec à peine 46 000 \$. L'un peut investir, l'autre pas nécessairement. Je crois que vous comparez des pommes et des oranges. Ce sont deux modes de fonctionnement bien différents. Vous mettez l'infirmier d'un côté et le médecin de l'autre. Vous nous avez en quelque sorte tous divisés.

Que font les gens d'affaires? J'ai grandi entourée de gens d'affaires. Mon grand-père a toujours dit que ce qu'on dépense maintenant est un investissement pour l'avenir. Vous voulez faire croître votre entreprise. Vous prenez certains risques. Vous vous débrouillez. Nous traitons d'un monde bien différent de celui des travailleurs.

I work here in the Senate. I get my salary and I can do anything with it, and you tax it. It's a very different kind of thing that I am doing than a person in business is doing. By trying to compare both the employee and the business person in the same way, you're taking away what they do. They do two different things.

At the end of it, as an employee, I will have a pension. The business person does not have a pension. You don't mention all that. You just talk about your example, and you divide us. They're not the same, and I am really confused as to why you think they are the same.

Mr. Marsland: The objective here, firstly, is to preserve the significant advantages of lower corporate tax rates where the money earned is invested back in the business. As my colleague explained earlier, the issue is where the money is not invested directly in the business, where it is invested passively.

Again, this is a situation where you're looking at the personal circumstances of the corporate owner and the circumstances of an individual. We aim, and the system was constructed in this way, to achieve neutrality between those two results.

The proposal in the paper is intended not to change the cash situation in the corporation where the money is invested. The same tax rates apply. The issue is when the money is withdrawn from the corporation after having been invested passively. The intent there is to achieve a neutral outcome between those two circumstances, again with respect to passive investments, not with respect to investments in the active business.

Senator Jaffer: One of the questions I have been asked many times by British Columbians where I come from is about passive. They say you don't get what passive is. For example, an owner may not use the money in the business for a number of years, for whatever reason, but later they will and you will tax it.

I heard what you said. I got all that. There is passive money or dead money. People think of passive money as using it later. It's not in the business. The people I speak to are of the opinion that you're not taking that into account.

Mr. Jovanovic: I will highlight the fact that the proposed approaches in the paper are such that we taking into account the fact that when a corporation or a corporate individual gets, let's say \$100,000 of income and is then left with \$85,000 after tax, a decision could be made as to whether to reinvest in the business or invest passively, but only for a few years, for instance, to build capital to reinvest in machinery or in the business.

Je travaille ici, au Sénat. Je touche un salaire que je peux dépenser à ma guise, et vous m'imposez pour ce revenu. Cela n'a rien à voir avec la façon de faire les choses d'un entrepreneur. Vous ne tenez pas compte de ces distinctions lorsque vous essayez de considérer l'employé et l'entrepreneur sur le même pied.

En bout de ligne, je vais toucher une pension en tant qu'ancienne employée. L'entrepreneur n'a pas de pension. Vous faites abstraction de tous ces éléments. Vous vous limitez à votre exemple, et vous nous divisez. Ce sont deux situations bien différentes, et je ne comprends vraiment pas comment vous pouvez penser le contraire.

M. Marsland: On cherche d'abord ici à préserver les avantages importants découlant de taux d'imposition des sociétés inférieurs lorsque l'argent gagné est réinvesti dans l'entreprise. Comme mon collègue l'expliquait précédemment, le problème se pose lorsque l'argent n'est pas injecté directement dans l'entreprise, lorsque les investissements sont passifs.

Je répète qu'il s'agit de considérer la situation personnelle d'un propriétaire d'entreprise et celle d'un particulier. Nous cherchons à faire en sorte qu'ils soient traités sur le même pied par le régime fiscal qui a d'ailleurs été conçu dans cette optique.

Selon ce qui est proposé dans le document, la situation d'encaisse de l'entreprise dans laquelle l'argent est investi ne devrait pas changer. Les mêmes taux d'imposition s'appliquent. La situation devient problématique lorsque des sommes sont retirées de l'entreprise après avoir été investies passivement. Nous voulons traiter de la même manière les revenus gagnés dans ces deux circonstances seulement lorsqu'il y a investissement passif, et non pas lorsqu'on investit directement dans l'entreprise en exploitation.

La sénatrice Jaffer: Chez moi, en Colombie-Britannique, les gens me posent souvent des questions au sujet de ces investissements passifs. Ils soutiennent que vous ne comprenez pas vraiment de quoi il s'agit. Ainsi, un propriétaire peut, pour une raison ou une autre, attendre un certain nombre d'années pour utiliser l'argent dans son entreprise, mais il en arrive à le faire un jour et vous l'imposez alors en conséquence.

J'ai bien compris tout ce que vous avez dit. Il y a des investissements passifs ou de l'argent qui dort. On prévoit utiliser cet argent plus tard. Il n'est pas investi dans l'entreprise. Les gens me disent qu'ils ont l'impression que vous n'en tenez pas compte.

M. Jovanovic: Je veux souligner que les approches proposées dans notre document tiennent compte du fait qu'une entreprise ou un entrepreneur qui a des revenus de 100 000 \$ et se retrouve avec 85 000 \$ après impôt peut décider de réinvestir cet argent dans l'entreprise ou de l'investir passivement, mais seulement pour quelques années, pour accumuler par exemple les

The approach we've tried to take here is to make sure the adjustments that are proposed happen only when the money goes out of the corporation. Actually, if they continue to invest in the corporation the effect is immaterial. They will keep the \$85,000 on the \$100,000. They will still be able to invest passively. They will continue to pay 50 per cent on that passive investment income, as currently. Then, when they decide to put it back into the business five or six years down the road, they are not materially affected by these approaches. That is critical in the approach.

We feel it's important to maintain the ability of corporations to do that and to reinvest.

[Translation]

Senator Moncion: I have a number of comments, as well as a few questions for you.

There is propaganda in the newspapers and in public forums these days pertaining to the new rules you are studying now. I think many people do not fully understand the tax rules you are studying now. That is my personal view, but I think the majority of what is said is not entirely consistent with your information and analysis.

My understanding is that you are still in a consultation period. You are studying the practice known as surplus stripping and the practice of income splitting, and the third component, involving passive investments. In any case, the government's objective is to prevent companies and SMEs from avoiding taxes, because they have found ways of avoiding taxes that are due.

Do you know how many businesses will be affected by the new measures you are proposing?

Mr. Jovanovic: We estimate that about 50,000 family businesses could be affected by the income splitting proposal. We do not have an estimate for the third proposal involving the conversion of income into capital gains. There is not enough information available.

As to investment income, we do not have a final proposal, so it is hard to give an accurate figure. From the latest figures from 2015, however, we see that just over 300,000 companies report investment income year after year. About 40,000 companies report exclusively investment income. Those companies would likely not be compromised by the rules to the extent that those investments are not funded from business income taxed at a low

sommes nécessaires à l'achat de machinerie ou à d'autres réinvestissements dans l'entreprise.

Nous nous sommes efforcés de faire en sorte que les ajustements proposés n'interviennent que dans les cas où l'argent est sorti de l'entreprise. Il n'y a ainsi aucun effet si les sommes en question sont réinjectées dans l'exploitation. Il demeure tout de même possible d'investir passivement les 85 000 \$ qui restent à partir des 100 000 \$ de revenus. On continuera d'être imposé à 50 p. 100 pour les revenus tirés de ces investissements passifs. Si l'on décide cinq ou six ans plus tard de réinjecter cet argent dans l'entreprise, les mesures proposées n'auront aucune incidence véritable, ce qui est essentiel pour notre approche.

Nous estimons important de nous assurer que les entreprises puissent continuer de le faire et de réinvestir.

[Français]

La sénatrice Moncion: J'ai plusieurs commentaires à vous communiquer, ainsi que quelques questions à vous poser.

À l'heure actuelle, une propagande a cours dans les journaux, ainsi que dans les forums publics pour discuter d'éléments qui touchent les nouvelles règles que vous étudiez en ce moment. Je pense que bon nombre de personnes ne comprennent pas complètement toutes les règles fiscales que vous êtes en train d'étudier. C'est une opinion très personnelle, mais je pense que la majorité des commentaires ne sont pas tout à fait exacts par rapport à l'information ou à l'analyse que vous faites.

Ce que je comprends, à l'heure actuelle, c'est que vous êtes toujours en période de consultation. Vous étudiez la portion qu'on appelle le dépouillement des surplus et la portion du fractionnement du revenu, ainsi qu'une troisième composante, soit celle ayant trait au capital passif. Dans tous les cas, l'objectif du gouvernement vise l'évitement fiscal utilisé par des sociétés ou des PME qui, justement, ont trouvé des façons de contourner ou d'éviter le paiement juste des impôts qui sont dus.

Avez-vous une idée du nombre d'entreprises touchées par les nouvelles mesures que vous proposez?

M. Jovanovic: On estime à environ 50 000 le nombre d'entreprises familiales qui pourraient être visées par la proposition concernant le fractionnement du revenu. Nous n'avons pas d'estimation concernant la troisième proposition pour ce qui est de la conversion du revenu en gain et capital. Il n'y a pas suffisamment d'information disponible.

Pour ce qui est du revenu d'investissement, nous n'avons pas de proposition finale, alors c'est difficile de donner un chiffre très précis. Ce que l'on observe, toutefois, c'est que bon an mal an, d'après les données plus récentes de 2015 dont nous disposons, un peu plus de 300 000 sociétés rapportent des revenus d'investissement. Environ 40 000 sociétés ne rapportent exclusivement que des revenus d'investissement.

rate, since there is no business income from those companies. It is strictly passive income.

That leaves about 280,000 companies with passive income. A good many of those companies have revenues of less than \$150,000 or \$200,000. In those cases, as regards passive income, the business owner, as a rule, should earn roughly the same amount if they are using a savings plan rather than saving through the company. We can therefore assume that these companies would not be greatly affected by these rules.

That leaves about 130,000 or 140,000 companies, but once again the final figure will depend on the final design of the measure. So that is an approximation.

Senator Moncion: You are in a consultation period and I know that, based on the feedback you have received thus far, changes can be expected. I imagine the consultation is designed to gather more information from the market to see if you have missed anything in your work. Is that correct?

Mr. Jovanovic: That is definitely the purpose of the consultation, which ended yesterday, on October 2. We received more than 20,000 submissions. We have a lot of work to do, but we intend to take into account the various comments received.

Senator Moncion: When do you expect to present your results, so that we can make an analysis based on the 20,000 submissions received, and then make the possible or potential changes that you would like to make?

M. Jovanovic: It will be up to the government to decide on the timing. Our job will be to review the various submissions and provide our advice to the minister.

Senator Moncion: The consultation period is relatively short, since the changes are to come into effect in 2018, would you not say?

Mr. Jovanovic: Let me clarify something. The coming into force date is for just two of the three proposed measures. There is no date yet for passive income, since there is no proposal as of yet

Senator Moncion: Very well. My last question is a follow-up to Senator Pratte's question about families with one spouse who stays at home to look after the children. In contrast perhaps to the observation made on which you based your analysis, the

Vraisemblablement, ces sociétés ne seraient pas compromises par les règles dans la mesure où ces investissements ne sont pas financés à partir du revenu d'entreprise taxé à un taux faible, puisqu'il n'y a pas de revenu d'entreprise provenant de ces sociétés. Il s'agit strictement des revenus passifs.

Cela nous laisse environ 280 000 sociétés disposant d'un revenu passif. Une bonne portion de ces sociétés rapporte un revenu inférieur à environ 150 000 \$ ou 200 000 \$. Dans ces cas-là, généralement, pour le revenu passif, l'entrepreneur devrait être en mesure d'atteindre à peu près les mêmes bénéfices si l'épargne se fait au moyen d'un régime d'épargne plutôt que par l'intermédiaire de la société. On peut supposer que ces sociétés ne seraient donc pas trop touchées par les règles.

Cela nous laisse environ 130 000 ou 140 000 sociétés, mais encore là, le résultat final dépendra du design final de la mesure. Il s'agit donc d'une approximation.

La sénatrice Moncion: Vous êtes en période de consultation, et je sais que, d'après les commentaires que vous avez entendus jusqu'à maintenant, des modifications sont à prévoir. J'imagine que la consultation sert à obtenir un peu plus d'information provenant du marché afin de voir s'il n'y a pas des choses que vous auriez oubliées dans le cadre de votre travail. Est-ce que je me trompe?

M. Jovanovic: C'est définitivement l'objectif de la consultation qui s'est terminée hier, le 2 octobre. Nous avons reçu plus de 20 000 soumissions. Nous avons beaucoup de travail à faire, mais c'est notre intention de tenir compte des différents commentaires reçus.

La sénatrice Moncion: À quel moment croyez-vous être en mesure de nous faire part des résultats de tout cela, afin que nous puissions faire une analyse basée sur les 20 000 soumissions reçues, et procéder aux ajustements possibles ou potentiels que vous proposez apporter?

M. Jovanovic : Ce sera la décision du gouvernement de déterminer le moment opportun. Notre travail sera de passer en revue les différentes soumissions et de donner nos avis au ministre.

La sénatrice Moncion: La période de consultation est relativement courte, étant donné que ces modifications doivent entrer en vigueur en 2018, n'est-ce pas?

M. Jovanovic : Je peux apporter une clarification. Il n'y a que deux des trois mesures pour lesquelles il existe une date d'entrée en vigueur proposée. Pour ce qui est du revenu passif, il n'y en a pas, parce qu'il n'y a pas encore de proposition.

La sénatrice Moncion: D'accord. Ma dernière question est complémentaire à celle du sénateur Pratte au sujet des familles où un conjoint est à la maison pour s'occuper des enfants. Contrairement peut-être à l'observation qui a été faite et sur choices made by those families are the same as those made by families in which one person earns an income and their spouse chooses to stay home and look after the children. These families do not have any more income or tax breaks than others.

Perhaps I do not understand the distinction made between a family of business owners and one of workers. Are they assessed in the same way?

Mr. Jovanovic: You have to remember that risk-taking is something the government recognizes through the tax system. We are not disputing the fact that business owners take risks that employees do not.

The question is whether income splitting is a better way of recognizing those risks, since it has a highly variable effect depending on the family situation of each business owner.

If your spouse does not work and you have two adult children in university, that automatically gives you a tremendous advantage as compared to a business owner who is single.

So I think we have to determine whether this is appropriate or not. The tax system includes measures that recognize risk and that apply to all corporations, especially those under Canadian control, that is, CCPCs. This includes, for example, the lifetime capital gains exemption, very generous research and development credits, the reduced tax rate for small businesses, which applies to the first \$500,000 in earnings. All these measures serve to recognize the risk taken and to support investment in small businesses.

[English]

Senator Wetston: Thank you very much for coming today. I certainly recognize the complexity of the issue and the challenges associated with tax reform. I want to take a slightly different approach, if I might.

This is just a technical question, and perhaps my information is incorrect, but it is my understanding as I look at the three categories that two of the three are in effect now. Is that correct? Did you do so by way of a ways and means motion, or am I incorrect?

Mr. Marsland: The first measure is proposed to be in effect as of January 1, 2018.

laquelle vous vous basez pour faire votre analyse, les choix qui sont faits par ces familles sont les mêmes que ceux faits par des familles où une personne gagne un revenu et un conjoint choisit de rester à la maison pour s'occuper des enfants. Ces familles n'ont pas plus de revenus ou d'allègements fiscaux que d'autres.

Je ne comprends peut-être pas l'élément que l'on prend en considération lorsqu'il s'agit d'une famille d'entrepreneurs ou lorsque ce sont des travailleurs. Est-ce qu'ils sont évalués de la même façon?

M. Jovanovic: Il importe de reconnaître que la prise de risque est quelque chose que le gouvernement reconnaît par l'entremise du système d'impôt. On ne discute pas le fait que les entrepreneurs prennent des risques que les employés ne prennent pas.

La question est de savoir si le fractionnement du revenu est la meilleure façon de reconnaître ces risques, dans la mesure où cela a un effet très inégal selon la situation familiale de chaque entrepreneur.

Si vous avez un conjoint qui ne travaille pas et que vous avez deux enfants adultes qui sont à l'université, cela vous donne automatiquement un avantage extrêmement important par rapport à un entrepreneur célibataire.

Donc, je pense qu'il faut déterminer si c'est approprié ou non. Le système fiscal a des mesures qui reconnaissent le risque et qui s'appliquent à toutes les sociétés, particulièrement en contrôle canadien, soit les SPCC. Il s'agit, par exemple, de l'exonération cumulative sur le gain en capital, des crédits très généreux pour la recherche et développement, du taux réduit sur les petites entreprises, soit les premiers 500 000 \$ de revenus. Toutes ces mesures sont en place pour reconnaître la prise de risque et soutenir l'investissement dans les petites entreprises.

[Traduction]

Le sénateur Wetston: Merci beaucoup de votre présence aujourd'hui. Je suis pleinement conscient de la complexité de ces enjeux et des difficultés associées à toute réforme fiscale. J'aimerais aborder la question dans une perspective un peu différente.

C'est une simple question d'ordre technique, et il est possible que j'ai été mal renseigné. Je crois comprendre que des mesures sont déjà en vigueur dans deux des trois des catégories générales où vous vous proposez d'intervenir. Est-ce bien cela? L'avezvous fait par le truchement d'une motion de voies et moyens, ou est-ce que je fais fausse route?

M. Marsland : La première mesure devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Senator Wetston: Is it by way of a ways and means motion? How are you doing it? Are you bringing forward a budget implementation bill? What are you doing? I don't know what the process is that you're contemplating, should you proceed.

Mr. Ernewein: The consultation paper released on July 18 included draft legislation for the first and third measures.

The first one on income sprinkling, as my colleague has said, has a proposed effective start date of January 1, 2018.

The third one on surplus stripping is proposed to be effective as of July 18.

There was no ways and means motion tabled. Parliament was not sitting in the middle of the summer, but to move forward the government may well decide to table a motion, yes.

Senator Wetston: That may be the process which you will use to implement this should you proceed. That's really my question.

Mr. Ernewein: Implementation, of course, requires parliamentary approval, which is more than a ways and means motion.

Senator Wetston: I guess that is my question. Will you potentially move to budget implementation bill? I am just trying to understand the process and the role of the Senate in that process.

Mr. Ernewein: Yes, it will be of necessity a legislation, a bill to implement any measures out of this package to come to Parliament. I think implicit in your question is whether or not it will be this fall. I don't know the answer to that.

Senator Wetston: As I look at the three categories here, I recognize that tax reform is challenging and invariably quite complex. It has a lot of implications but, at the end of the day, whatever reform you make it is not just about collecting more taxes. I think you would agree with me there. It certainly has to be good public policy.

From what I understand there has been much written on this and you have your consultation paper. I am looking at the three categories, but let's just say sprinkling because I am looking for the public policy rationale and not at being able to collect more taxes. Sprinkling seems to be driven by the concept of fairness, as I understand what you are saying or what appears to be the suggestion.

Le sénateur Wetston: Était-ce par l'intermédiaire d'une motion de voies et moyens? Comment vous y prenez-vous? Allez-vous présenter un projet de loi de mise en œuvre du budget? Que faites-vous exactement? Je ne sais pas quel est le processus envisagé, si vous allez de l'avant.

M. Ernewein : Le document de consultation rendu public le 18 juillet renfermait des propositions législatives pour les mesures de la première et de la troisième catégories.

La première situation visée est celle de la répartition du revenu, comme mon collègue vous l'expliquait; les mesures à cet effet devraient être applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour la troisième situation, celle du dépouillement des surplus, il était proposé que les mesures entrent en vigueur le 18 juillet.

Aucune motion de voies et moyens n'a été déposée. Le Parlement ne siégeait pas au milieu de l'été, mais il est effectivement possible que le gouvernement décide de déposer une telle motion pour pouvoir aller de l'avant.

Le sénateur Wetston: Ce serait donc la façon dont vous pourriez procéder pour mettre en œuvre ces propositions. C'est ce que je voulais savoir.

M. Ernewein: La mise en œuvre exige bien sûr l'approbation du Parlement, ce qui va plus loin qu'une motion de voies et moyens.

Le sénateur Wetston: Est-ce que vous pourriez présenter un projet de loi de mise en œuvre du budget? J'essaie juste de comprendre le processus et le rôle que le Sénat peut jouer.

M. Ernewein: Oui, ce sera nécessairement une loi, un projet de loi de mise en œuvre des mesures présentées au Parlement. Je pense que vous avez implicitement demandé si cela se fera cet automne. Je ne le sais pas.

Le sénateur Wetston: Quand je regarde les trois catégories qu'on retrouve ici, je reconnais que la réforme fiscale est difficile et invariablement très complexe. Elle a des répercussions importantes, mais, au bout du compte, peu importe votre réforme, cela ne se limite pas juste à percevoir plus d'impôts. Je crois que vous êtes d'accord avec moi là-dessus. Il faut assurément que ce soit une bonne politique publique.

D'après ce que je comprends, on a beaucoup écrit sur le sujet, et vous avez votre document de consultation. Je vois les trois catégories, mais parlons juste de répartition, car je m'intéresse au raisonnement qui sous-tend la politique, pas à la possibilité de percevoir plus d'impôts. La répartition semble s'appuyer sur le concept de l'équité, d'après ce que vous dites ou ce qu'on semble proposer.

I realize that proposal continues to be discussed, but it seems to be based not on fairness but on neutrality. Then if you look at converting the private corporation, the third category, it seems to be based on anti-avoidance. That is my sense of it. You may disagree with that.

If that is the case, obviously you would need in your consideration, and the government would need it too, to balance the various interests at stake on all of those because it has implications for all taxpayers.

My question really is: If that is the rationale, what are the tradeoffs that you have had to consider for all taxpayers in the event that you move toward tax reform taking into account fairness? Frankly, you might agree with me, it is not an absolute term. For some it might be fair; for others it might be unfair. You have to balance those tradeoffs.

The same with neutrality. For some it might be neutral; for others it may not be. You have to balance those factors.

The same with anti-avoidance, although that might be a little clearer because it is a well-known concept in tax law.

Can you help me with how you are viewing this from a public policy point of view? At the end of the day, collect as much tax as you want. It has to be good public policy; I am still searching for that rationale.

Mr. Marsland: Thank you for the question. I think the question sums up, in a sense, the issues at play in any public policy issue.

In terms of tax policy, we further define fairness in terms of vertical equity and horizontal equity. That means essentially both of those concepts of equity are engaged in this discussion, particularly in relation to the sprinkling issue.

In terms of vertical equity, the tax system represents an assessment of the tax burden that should be borne according to the ability of the taxpayer to pay that. That is reflected in the progressive rate structure of the tax.

In that context that there is an issue around vertical equity in the sense that some of these arrangements where there is no contribution to the farm and the dividend is paid, it frustrates the progressive rate structure in terms of allowing someone to essentially opt out of that progressive rate structure by making a payment to a family member and thereby reducing the effective rate of tax on that payment. Je comprends que les discussions sur cette proposition se poursuivent, mais la proposition semble toutefois être fondée sur le concept de neutralité, pas sur le concept d'équité. Par ailleurs, la conversion du revenu des sociétés privées, la troisième catégorie, semble être fondée sur l'anti-évitement. C'est ce que je crois comprendre. Vous n'êtes peut-être pas d'accord.

Si c'est le cas, dans le cadre de votre étude, vous aurez évidemment besoin, tout comme le gouvernement, de trouver un juste équilibre entre les divers intérêts en jeu dans tout ce que vous proposez, car il y aura des implications pour tous les contribuables.

Ce que je veux vraiment savoir, si c'est bien le raisonnement, c'est quels sont les compromis auxquels vous avez réfléchi pour tous les contribuables si vous envisagez une réforme fiscale qui se veut équitable. Pour être franc, et vous serez peut-être d'accord avec moi, ce n'est pas absolu. Cela pourrait être juste pour certains et injuste pour d'autres. Il faut trouver un juste équilibre entre ces compromis.

C'est la même chose pour ce qui est de la neutralité. Cela pourrait être neutre pour certains, mais pas pour d'autres. Il faut trouver le juste équilibre entre ces facteurs.

Même chose pour l'anti-évitement, quoique cela pourrait être un peu plus clair étant donné que c'est un concept bien établi en droit fiscal.

Pouvez-vous m'aider à comprendre comment vous voyez cela du point de vue de l'intérêt public? Au bout du compte, vous pouvez percevoir autant d'impôts que vous le voulez. Il faut toutefois que ce soit une bonne politique publique. Je cherche encore le raisonnement sous-jacent.

M. Marsland : Merci de poser la question. Je crois qu'elle résume, en un sens, les facteurs qui entrent en jeu dans une question d'intérêt public.

Dans le domaine de la fiscalité, nous précisons davantage la notion d'équité en parlant d'équité verticale et d'équité horizontale. Cela signifie essentiellement que ces deux concepts sont abordés dans les discussions à ce sujet, notamment en ce qui concerne la répartition.

En ce qui a trait à l'équité verticale, le régime fiscal représente une évaluation du fardeau fiscal d'un contribuable en fonction de sa capacité à le payer. Cela se reflète dans la structure de taux progressifs du régime de l'impôt.

Dans ce contexte, lorsque certaines de ces ententes posent problème sur le plan de l'équité verticale étant donné qu'aucune contribution n'est faite à l'exploitation agricole et que des dividendes sont payés, la structure de taux progressifs en souffre étant donné qu'on permet essentiellement à quelqu'un de se soustraire à cette structure au moyen d'un paiement versé à un

In terms of horizontal equity, that issue is engaged as well in terms of taxpayers in similar circumstances should be treated similarly. Obviously there is a debate about how one interprets that, but clearly that issue is engaged here.

Neutrality is where we try to achieve an equivalent outcome where equivalent economic actions are taking place. Clearly that is engaged here in these proposals.

Equally, there is debate that we should try to make the tax system as simple as possible, but obviously there is often a conflict between trying to achieve a neutral or equitable outcome without having rules to effect that.

I hope I have responded to your question, at least in part.

Senator Wetston: I have a brief follow up. I am of the strong opinion that these tax proposals raise as many economic issues as they raise social justice issues.

From what we are hearing and seeing there needs to be balance in the economic tax policy efforts that you are attempting to eventually implement. You have draft legislation, which is a little more than concept, but not quite implementation. I think social justice becomes a very important consideration in how you view the implications of this tax reform.

I express as a concern, and I am trying to understand it more, that you are taking those matters into account. It goes beyond the objectivity associated with neutrality or fairness, which I think we both might agree have tradeoffs in how various groups might be affected by tax reform.

Those are my thoughts there. You might have a view of that or you may not. I understand I might just be getting it off my chest.

Mr. Marsland: With any public policy issue there are tradeoffs. From a tax policy perspective we tend to approach these things with a set of principles, but your comment about the economic effects of any policy is an overriding one.

Senator Cools: Thank you very much, gentlemen, for appearing before us. I do have great admiration and respect for individuals such as yourselves who dedicate your lives to the Public Service of Canada.

membre de sa famille, ce qui se traduit par une réduction du taux réel d'imposition pour ce paiement.

Pour ce qui est de l'équité horizontale, la question est également abordée dans le sens où des contribuables dans des circonstances similaires devraient être traités de façon similaire. Il y a évidemment un débat sur la façon d'interpréter cela, mais la question a manifestement été abordée dans ce cas-ci.

La neutralité consiste à tenter d'obtenir un résultat équivalent lorsque des mesures économiques équivalentes sont prises. C'est manifestement ce qu'on observe dans ces propositions.

De la même façon, on avance également que nous devrions essayer de simplifier le plus possible le régime fiscal, mais il y a évidemment une contradiction lorsqu'on tente d'obtenir des résultats neutres ou équitables sans avoir de règles pour y parvenir.

J'espère avoir répondu à votre question, du moins partiellement.

Le sénateur Wetston: J'aimerais brièvement ajouter quelque chose. Je crois fermement que ces propositions fiscales soulèvent autant de questions économiques que de questions de justice sociale.

D'après ce que nous entendons et voyons, il doit y avoir un équilibre dans les mesures économiques et fiscales que vous souhaitez éventuellement mettre en œuvre. Vous avez un projet de loi, ce qui tient un peu plus du concept que de la mise en œuvre. Je pense que la justice sociale devient une considération très importante dans la façon d'aborder les effets de cette réforme fiscale.

Je crains — et j'essaie de mieux comprendre — que vous ne teniez pas compte de ces questions. Cela va au-delà de l'objectivité associée à la neutralité ou à l'équité, qui se traduisent toutes les deux — je crois que vous en conviendrez peut-être également — par des compromis quant à la façon dont les groupes pourraient être touchés par la réforme fiscale.

Ce sont mes réflexions sur le sujet. Vous avez peut-être une opinion là-dessus. Je suis conscient que je suis peut-être juste en train de me vider le cœur.

M. Marsland : Il y a des compromis dans tous les dossiers de politique publique. D'un point de vue fiscal, nous avons tendance à aborder ces choses au moyen d'un ensemble de principes, mais votre commentaire sur les effets économiques d'une politique est primordial.

La sénatrice Cools: Merci beaucoup, messieurs, de comparaître devant nous. J'ai beaucoup d'admiration et de respect pour les personnes comme vous qui consacrent leur vie à la fonction publique du Canada.

I was saying to these two young men who work for us that when the Income Tax Act was created back in 1918, or around there, it was intended to be temporary. Everyone has long forgotten that, but it was intended to be a temporary measure. I guess it is inevitable now that it will keep on going for quite a long time.

Someone here raised the question of ways and means motions, and so on. There are two committees of the whole in the House of Commons whereby they try to maintain their "control" over the public purse. One of them is a committee of supply and the other is a committee of ways and means. In that way one looks after expenditures and one looks after the raising of taxes. It is a very complicated business but very natural in today's modern parliaments.

I have heard repeatedly that these proposed reforms are the largest ever in the history of taxation. I have read many times and I have heard that many times. I do not know if to believe it, but let us say for the sake of argument that I am taking it as a fact.

I wonder if you could you tell me, then, how such a decision is made in this grand, great adventure of tax reform. Could you tell me a bit about that? CRA is not a department anymore. There was a time when there was a Department of National Revenue, but I think it was about 20 years ago that they created CRA as an agency which, at the time, raised concerns among many of us who would have preferred to see the old structure of the civil service or the public service be maintained.

How does one take a decision in the next little while we will undertake the largest overhaul or reform of the taxing system, and who does it?

Mr. Marsland: Perhaps I take issue with that assertion. While I don't discount that these are important proposals, I think we have possibly been through two real tax reforms in the country: one following the Carter Royal Commission on Taxation, which reported in 1966 and laid out in the implementing legislation that followed that royal commission the system that is currently in place. In fact, the rules governing passive investment were part of that, but there was a lot more involved than just the taxation of passive investment.

Again, I recall there were some important tax changes brought forward in the late 1980s and early 1990s. How are these decisions made? They are made in the same way as the development of any public policy in our system: ministers are elected, the public service provides advice, and decisions are made.

Je disais à de jeunes hommes qui travaillent pour nous que lorsque la Loi de l'impôt sur le revenu a été créée en 1918, ou à cette époque, elle devait être temporaire. Tout le monde l'a oublié depuis longtemps, mais la mesure devait être temporaire. Je suppose qu'il est maintenant inévitable qu'elle demeure longtemps en vigueur.

Quelqu'un a soulevé ici la question des motions de voies et moyens, et ainsi de suite. La Chambre des communes a deux comités pléniers qui tentent de maintenir leur « contrôle » sur le Trésor public. L'un est un comité des subsides et l'autre, un comité des voies et moyens. Ainsi, l'un examine les dépenses et l'autre se charge de l'augmentation des impôts. C'est une pratique très complexe, mais très normale dans les Parlements modernes.

J'ai entendu à maintes reprises que les réformes proposées sont les plus importantes dans l'histoire de la fiscalité. C'est ce que j'ai lu et entendu à maintes reprises. Je ne sais pas si c'est vrai, mais disons que je considère cela comme un fait pour la discussion.

Je me demande donc si vous pouvez me dire de quelle façon une décision de ce genre est prise dans cette grande aventure de la réforme fiscale. Pouvez-vous me l'expliquer un peu? L'ARC n'est plus un ministère. À une certaine époque, il y avait le ministère du Revenu national, mais je pense que l'ARC est devenue une agence il y a environ 20 ans. Les personnes comme nous qui auraient préféré que la vieille structure de la fonction publique soit maintenue ont été nombreuses à l'époque à exprimer leurs préoccupations.

Comment une décision pourra-t-elle être prise prochainement alors que nous amorçons le plus important remaniement ou la plus grande réforme du régime fiscal de l'histoire, et qui prendra la décision?

M. Marsland: Je pourrais contester cette affirmation. Je ne nie pas que ces propositions sont importantes, mais je pense que nous avons peut-être procédé à deux véritables réformes fiscales au pays, dont l'une à la suite du dépôt en 1966 du rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, la commission Carter, qui a mené à la mise en place du système actuel au moyen de la loi de mise en œuvre qui a suivi. En fait, les règles qui régissent les investissements passifs en faisaient partie, mais la réforme comprenait bien plus que l'imposition des investissements passifs.

De plus, je me rappelle que d'importantes modifications fiscales ont été apportées à la fin des années 1980 et au début des années 1990. De quelle façon ces décisions ont-elles été prises? La façon de procéder est la même que celle qui est adoptée pour l'élaboration des autres politiques publiques dans notre système : des ministres sont élus, des fonctionnaires leur donnent des conseils et des décisions sont prises.

Senator Cools: I understand perfectly the situation that you refer to, but I also lived through the GST when it came before us. That was a novel tax at the time.

The rest is for another day. Thank you very much.

Senator Tannas: Gentlemen, I would like to take a bit of a different approach here and ask you a question that does not have to do with small business but with large business.

You talked about the average corporate tax in our country being 26.7 per cent. Granted, that is not what small business pays, but that is what you expect that large businesses would pay across the country on average.

I will talk about a favourite bug bear of mine and bring it back to what we are dealing with here. As an example, and they are all the same, in the third quarter the Royal Bank nine-month numbers hit \$11.131 billion of net income before tax. Their tax rate was 22.4 per cent. That is 4.3 per cent below what we think is the average that corporations should pay.

You have testified that the U.S. system is much higher. We know that the Royal Bank has substantial operations in the U.S. We also know the Royal Bank doesn't have much going on outside of Canada and the United States. There is a problem here, and I think we know what the problem is. Some people call it the Caribbean shuffle. We don't need to go into it.

Let me ask you this question. If you are tasked with the job of finding money for the government and you are going to attack small business in the country in order to try to come up with \$250 million, if you could figure out how to get the Royal Bank to the average corporate tax rate after nine months of this year, just from the Royal Bank you would get \$445 million.

Why don't you hunt where the ducks are? Why is it that year after year after year we see this going on and nothing happens, but within the same year that you jack up tax rates on personal income you are all over small business? Why is that?

Mr. Marsland: With respect, I obviously can't comment on any particular corporation.

Senator Tannas: Would you like to go back and have a look at it to see if you can figure out how you get there?

Mr. Marsland: In my presentation I referred to the weighted average federal-provincial-territorial rate, which is the average when you look at the population waves.

La sénatrice Cools: Je comprends parfaitement la situation à laquelle vous faites allusion, mais j'ai également vu comment la TPS a été mise en œuvre. C'était une taxe inédite à l'époque.

Je garde le reste pour un autre jour. Merci beaucoup.

Le sénateur Tannas: Messieurs, j'aimerais adopter une approche un peu différente et vous poser une question qui ne porte pas sur les petites entreprises, mais plutôt sur les grandes.

Vous avez dit que le taux d'imposition moyen des sociétés au pays est de 26,7 p. 100. Bien sûr, ce n'est pas ce que payent les petites entreprises, mais c'est le taux moyen auquel on s'attend pour les grandes entreprises d'un bout à l'autre du pays.

Je vais parler de ma bête noire favorite et revenir à la question qui nous intéresse. À titre d'exemple — et elles sont toutes pareilles —, au troisième trimestre, selon les chiffres du neuvième mois, le bénéfice net avant impôt de la Banque Royale a atteint 11,131 milliards de dollars. Son taux d'imposition était de 22,4 p. 100. C'est 4,3 p. 100 en deçà de ce que nous pensons que les sociétés devraient payer en moyenne.

Vous avez dit que ce montant est beaucoup plus élevé dans le système américain. Nous savons que la Banque Royale mène des activités à grande échelle aux États-Unis. Nous savons également qu'elle n'est pas très présente à l'extérieur du Canada et des États-Unis. C'est problématique, et je pense que nous savons en quoi consiste le problème. En anglais, certaines personnes parlent de « Caribbean shuffle ». Nous n'avons pas besoin d'en discuter.

Permettez-moi de vous poser une question. Si l'on vous charge de trouver de l'argent pour le gouvernement, vous pouvez vous en prendre aux petites entreprises du pays pour essayer d'obtenir 250 millions de dollars. Or, si vous trouviez le moyen de soumettre la Banque Royale au taux d'imposition moyen des sociétés, au neuvième mois de l'année en cours, vous obtiendriez 445 millions grâce à cette seule mesure.

Pourquoi ne chassez-vous pas où se trouvent les canards? Comment expliquer que cette situation se poursuit d'année en année sans que rien ne soit fait, alors que vous augmentez au cours de la même année les taux d'imposition des particuliers et que vous vous en prenez sur tous les fronts aux petites entreprises? Pourquoi en est-il ainsi?

M. Marsland : Avec tout le respect que je vous dois, je ne peux évidemment pas formuler de commentaires sur une société.

Le sénateur Tannas: Voulez-vous vous pencher de nouveau sur la question pour voir si vous pouvez comprendre comment nous en sommes arrivés là?

M. Marsland : Dans mon exposé, j'ai parlé du taux moyen fédéral-provincial-territorial pondéré, qui est la moyenne quand on examine les mouvements de population.

When you look at any particular taxpayer I guess there is the statute rate that applies, but obviously it is not always the case that their tax liability equates to the statute rate. That may be for a range of reasons depending on the source of income, and so on.

The department looks at the tax system as a whole. The government, with the support of the department in budget after budget, brings forward proposals to hopefully improve the effectiveness of the tax system. Those measures can relate to all areas of the tax system.

Senator Black: I am also changing tack a bit and I want your comments on another of what I am advised is an unintended consequence of your proposals.

I am advised because of the provisions on the transfer of assets within families, as Senator Forest referred to, there is a potential series of candidates who will pay between 91 and 93 per cent tax on transfer. I am told that the result of that is that some of Canada's leading entrepreneurs and creators have already become non-residents of the country. Will you comment, please?

Mr. Ernewein: We have seen at least one law firm's commentary suggesting that. I would challenge the view that people would put themselves in that position to pay the most tax possible. In broad strokes, the conjecture is that it's a combination of rules that would deliver this result.

At least I have seen an example in a case involving death whereby the sprinkling rules would apply to shares owned by somebody who had made zero contribution to the company. Therefore, on death, it is possible that a rule treating that as a deemed dividend tax at the top possible rate would apply. As I mentioned earlier that could be 45 per cent, to make the math work in support of that example. Further, after that person's death, the company is wound up to pull all the value out of the company, triggering yet another actual dividend, and the 45 per cent applies again.

First, whether the dividend tax would apply on the death of that person is a question of fact and wouldn't necessarily be the case.

Second, there are provisions I referenced briefly earlier that allow you to integrate the two taxes paid on death to end up with a single rate of tax applying.

To be fair, there is a question as to whether or not our proposals make that integration work or whether we need to make further changes to do that; but the intention is not to arrive at that double tax that you describe. It would be to achieve a single rate of tax.

Dans le cas d'un particulier, je suppose que le taux prescrit dans la loi s'applique, mais les obligations fiscales ne correspondent évidemment pas toujours au taux prescrit. Cela peut s'expliquer par toutes sortes de raisons, comme la source de revenu et ainsi de suite.

Le ministère examine l'ensemble du régime fiscal. Avec l'appui du ministère budget après budget, le gouvernement présente des propositions qui visent à améliorer le régime fiscal. Ces mesures peuvent se rapporter à tous les aspects du régime fiscal.

Le sénateur Black : Je vais également changer un peu de sujet en vous demandant de formuler des observations sur ce qui constitue, selon mes sources, une conséquence imprévue de vos propositions.

On m'a dit que, à cause des dispositions sur le transfert de biens entre membres d'une famille, comme en a parlé le sénateur, il est possible qu'une série de candidats payent une taxe sur les transferts qui se situe entre 91 et 93 p. 100. On m'a dit que pour cette raison, certains grands entrepreneurs et créateurs du Canada sont déjà devenus non-résidents. Avez-vous des observations à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Ernewein : Nous avons vu les commentaires d'au moins un cabinet d'avocats qui est de cet avis. Je remets en question le point de vue selon lequel les gens se mettraient dans cette position pour payer le plus d'impôt possible. Dans les grandes lignes, la conjecture, c'est qu'une combinaison de règles aurait ce résultat.

J'ai vu au moins un exemple où, à la suite d'un décès, les règles sur la répartition s'appliqueraient à des actions détenues par une personne qui n'a rien contribué à l'entreprise. Par conséquent, lors d'un décès, il est possible qu'une règle qui considère cela comme un impôt sur les dividendes au taux d'imposition le plus élevé soit appliquée. Comme je l'ai mentionné plus tôt, ce taux pourrait être de 45 p. 100, pour avoir des chiffres à l'appui. De plus, après le décès de la personne, l'entreprise finirait par perdre toute sa valeur, ce qui donne lieu à un autre dividende, auquel le taux de 45 p. 100 s'applique encore.

Premièrement, l'imposition ou non des dividendes au décès de la personne est une question de fait, et ce ne serait pas nécessairement le cas.

Deuxièmement, des dispositions auxquelles j'ai fait brièvement allusion plus tôt permettent d'intégrer les deux impôts payés au décès au moyen d'un seul taux d'imposition.

Pour être juste, on ne sait pas si nos propositions font fonctionner cette intégration ou si nous devons apporter d'autres modifications à cette fin, mais l'intention n'est pas d'avoir la double taxe que vous décrivez. Nous voulons plutôt un seul taux d'imposition.

Senator Black: Thank you very match for your frankness on that. It is very important that you go back and check on that, because I can tell you that some of Canada's wealthiest Canadians have become non-residents of Canada because of their interpretation of your proposal. They're not thinking about it but have done it. You might check that.

The Chair: Mr. Marsland, will you please follow up on that question?

Mr. Marsland: As my colleague noted, issues and questions have been raised in the consultation, which is why we have consultations. To the extent there is an issue with the proposal, we will look into that, of course.

Senator Marshall: I want to talk about the estimated revenues that the government anticipates it will collect under the three proposals.

I know \$250 million is attributed to the income sprinkling, which is not a significant amount, but there is no estimate for the other two proposals. I don't understand why.

When you look at the budget documents there are estimates for all the changes put forward in the government's budget. When we were discussing earlier about passive income, you provided information regarding 40,000 companies reporting investment income.

Why isn't there an estimate of the anticipated revenues that will flow as a result of the other two proposals?

Mr. Marsland: Let me start with the third one, if I may. As we have discussed today, this is in the nature of an integrity measure. There is an existing rule in the Income Tax Act. We are aware that people have planned or managed to circumvent that rule, so the proposal is to effectively bolster that rule.

You will see measures appear in budget after budget when it is often difficult to determine the revenue impact because there is not necessarily a line of sight on the number of transactions that may be structured that way. We cannot always, and it is true in this case, provide a revenue estimate related to that.

Senator Marshall: Are we talking in the millions or the billions? There must be some estimate or some deal for the additional revenues. I can't see the government putting forward proposals and having no idea whatsoever of how much they will raise in revenues. This is a revenue raising exercise, so there must be some feeling as to what will be collected.

Le sénateur Black: Merci beaucoup de votre franchise. Il est très important que vous examiniez de nouveau la question, car je peux vous dire que certains des Canadiens les plus riches sont devenus non résidents à cause de l'interprétation de votre proposition. Ils ne songent pas à prendre cette mesure; c'est déjà fait. Vous pourriez vous pencher là-dessus.

Le président : Monsieur Marsland, auriez-vous l'obligeance de répondre à la question?

M. Marsland : Comme mon collègue l'a mentionné, des problèmes et des questions ont été soulevés pendant la consultation. C'est d'ailleurs l'objectif. Dans la mesure où la proposition pose un problème, nous allons évidemment l'examiner.

La sénatrice Marshall: Je veux parler des recettes estimatives que le gouvernement s'attend à engranger grâce aux trois propositions.

Je sais que le montant est de 250 millions de dollars pour la répartition des revenus, ce qui n'est pas beaucoup, mais il n'y a pas d'estimation pour les deux autres propositions. Je ne comprends pas pourquoi.

Dans les documents budgétaires, il y a une estimation pour tous les changements prévus dans le budget du gouvernement. Quand nous parlions plus tôt du revenu passif, vous avez fourni des renseignements concernant 40 000 entreprises qui déclarent des revenus de placement.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'estimation des recettes prévues à la suite de la mise en œuvre des deux autres propositions?

M. Marsland: Permettez-moi de commencer par la troisième. Comme nous en avons discuté aujourd'hui, c'est dans la nature d'une mesure d'intégrité. Cela se rapporte à une règle dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous savons que des personnes voulaient la contourner ou ont réussi à le faire. La proposition vise donc à renforcer la règle.

D'un budget à l'autre, vous verrez des mesures apparaître lorsqu'il est souvent difficile de déterminer l'incidence sur les recettes à défaut de nécessairement voir le nombre de transactions qui pourraient être structurées ainsi. Il n'est pas toujours possible, et c'est vrai dans ce cas-ci, de fournir une estimation des recettes.

La sénatrice Marshall: Parlons-nous de millions ou de milliards? Il doit y avoir une estimation ou une entente visant les recettes supplémentaires. Je ne peux pas m'imaginer que le gouvernement présente des propositions en n'ayant pas la moindre idée des recettes qui en découleront. C'est une mesure d'augmentation des recettes. On doit donc avoir une idée du montant qui sera perçu.

Mr. Marsland: It is very difficult. In a sense we know there is a difference in the effective rate between capital gains and dividends. We know where the incentive is. We know there are certain arrangements that have been developed that escape an element of the rules, but we don't know the extent of how often that is going on.

We know how much is taxed as dividends and we know how much is taxed as capital gains, so we know the scope.

Senator Marshall: It looks suspicious and leads me to suspect the dollar amount is so high that it will probably scare people. By not providing the estimate, even though estimates are quite often wrong, as we know, people are wary and suspicious because there is no estimate given. That is adding to people's discomfort with the proposals.

In the long term the \$250 million is a lot of the money but compared to the government's revenues it is not. I would expect that would go to the Consolidated Revenue Fund and be spent. However, the other two proposals, I would think, would generate a lot more revenues.

What is the plan for the additional revenues? Is it to spend or is it to pay down the debt? I guess it wouldn't pay down the debt. It would be to reduce the deficit. What is the plan for the additional tax revenues? Is it to spend or is it to reduce the deficit?

Mr. Marsland: Perhaps I could come back to your earlier comment on no revenue estimate for the third measure. If one looks at budget after budget after budget there is a series of integrity measures. It is not at all uncommon for us not to put a revenue estimate there. It is to protect the integrity of the base. We don't know the extent of the problem, so I don't think it is necessarily appropriate to read something into that. It is just how we often deal with these kinds of what we label integrity measures.

As to what would happen to the revenues, that is a decision for the government as to how those revenues are dealt with.

Senator Marshall: That hasn't been in the long-term plan of the Department of Finance. That hasn't been finalized yet.

Mr. Marsland: No. As I said, that is a decision for the government as to how revenues are applied.

[Translation]

Senator Pratte: Mr. Jovanovic, in answering Senator Moncion's question earlier, you cited some figures as to the number of companies that would be affected by the changes. Could you forward the exact figures to the clerk?

M. Marsland : C'est très difficile. En un sens, nous savons que le taux réel des gains en capital diffère de celui des dividendes. Nous savons où se trouve l'incitatif. Nous savons que certaines ententes mises au point permettent d'échapper à un aspect des règles, mais nous ne savons pas dans quelle mesure on y a recours.

Nous savons quel montant est imposé à titre de dividendes et à titre de gains en capital. Nous connaissons donc l'ampleur du problème.

La sénatrice Marshall: C'est louche, et cela me laisse croire que le montant est élevé au point où les gens seront probablement alarmés. Lorsqu'on ne donne pas d'estimation, même si les estimations sont souvent erronées, comme nous le savons, les gens se méfient, ce qui s'ajoute au malaise associé aux propositions.

À long terme, le montant de 250 millions de dollars représente beaucoup d'argent, mais ce n'est pas beaucoup par rapport aux recettes du gouvernement. Je m'attendrais à ce que ce soit versé dans le Trésor, pas dépensé. Cela dit, je crois que les deux autres propositions génèrent beaucoup plus de recettes.

Que prévoit-on faire avec les recettes supplémentaires? Seront-elles dépensées ou serviront-elles à rembourser la dette? Je suppose qu'elles ne serviraient pas à rembourser la dette. Elles réduiraient le déficit. Que prévoit-on faire avec les recettes fiscales supplémentaires? Seront-elles dépensées ou serviront-elles à réduire le déficit?

M. Marsland: Je pourrais peut-être revenir à ce que vous avez dit plus tôt au sujet de l'absence d'estimation pour la troisième mesure. D'un budget à l'autre, on observe une série de mesures d'intégrité. Il n'est pas du tout rare que nous ne donnions pas d'estimation des recettes. Cette mesure vise à protéger l'intégrité de l'assiette fiscale. Nous ne connaissons pas l'ampleur du problème, et je ne pense donc pas qu'il convient nécessairement d'en déduire quelque chose. Il arrive tout simplement souvent que nous gérions ainsi ce que nous appelons des mesures d'intégrité.

Pour ce qui est de l'utilisation des recettes, il revient au gouvernement de décider ce qu'il en est.

La sénatrice Marshall : Cela ne figure pas dans le plan à long terme du ministère des Finances. La décision n'a pas encore été prise.

M. Marsland: Non. Comme je l'ai dit, il revient au gouvernement de décider de l'utilisation des recettes.

[Français]

Le sénateur Pratte : Monsieur Jovanovic, tantôt, en réponse à la question de la sénatrice Moncion, vous avez donné un certain nombre de chiffres concernant le nombre de sociétés qui

Mr. Jovanovic: Yes, we should be able to do that.

Senator Pratte: When you said that 50,000 businesses would be affected by income splitting, do you also have a breakdown by corporate tax bracket?

Mr. Jovanovic: I will have to check to see exactly what we have

Senator Pratte: More detailed figures would be helpful for us because the number of businesses and companies affected is a major consideration for us. We want to know whether these measures will affect a lot of people or not very many.

Mr. Jovanovic: You have to understand that these are potential figures. It is difficult to estimate.

Senator Pratte: I fully understand that.

[English]

I will ask my last question. There were a lot of suggestions in the submissions that you received from the people or experts I talked to. The problem seems to be, especially for passive income and for income sprinkling, with corporations for professional services. That's where the increase in the number of CCPCs has been. In fact there has been a tripling.

Have you looked at ways where you could have distinguished those types of companies offering professional services, doctors and so on, like some have suggested, and maybe aimed those kinds of measures directly at those companies or corporations rather than at the whole small business sector?

Mr. Marsland: Yes, there have been suggestions that could be an approach. My response to that would be: The issues of neutrality and equity that have been raised apply elsewhere as well in terms of other types of business where, for example, some corporation is paying dividends to a family member. The same issue of equity would apply in that case.

Similarly, in terms of passive investment income, the issue would be common to both professional and non-professional corporations.

Senator Pratte: I don't know if the statistics confirm that there seems to be this idea that the rationale for creating a CCPC in the professional sector would be different. The numbers you show seem to indicate that you would have more cases of corporations created simply for fiscal purposes rather than for business purposes, let's call it, in the professional sector rather than the entrepreneurial sector.

seraient visées par les changements. Pouvez-vous transmettre les chiffres précis à la greffière?

M. Jovanovic: Oui, cela devrait être possible.

Le sénateur Pratte : Quand vous avez dit que 50 000 entreprises seraient touchées par le fractionnement du revenu, avez-vous aussi les données par tranche de revenu d'entreprise?

M. Jovanovic : Il faudrait que je vérifie ce que nous avons exactement.

Le sénateur Pratte : Les chiffres plus détaillés nous seraient très utiles, parce que le nombre d'entreprises et de compagnies visées représente un enjeu majeur pour nous. Nous voulons savoir si ces mesures visent beaucoup ou peu de monde.

M. Jovanovic: Il faut comprendre que c'est un potentiel. Il est difficile de faire une estimation.

Le sénateur Pratte : Je comprends très bien.

[Traduction]

Je vais poser ma dernière question. Il y avait de nombreuses propositions dans les mémoires que vous ont remis les personnes ou les experts à qui j'ai parlé. Le problème semble lié, surtout pour ce qui est du revenu passif et de la répartition, aux sociétés du domaine des services professionnels. C'est là qu'on a observé une hausse du nombre de sociétés privées sous contrôle canadien. En fait, leur nombre a triplé.

Avez-vous cherché des moyens d'établir une distinction pour les sociétés qui offrent des services professionnels, les services d'un médecin et ainsi de suite, comme certains l'ont proposé, et de cibler directement au moyen de ces mesures ces entreprises ou ces sociétés plutôt que l'ensemble du secteur des petites entreprises?

M. Marsland: Oui, cette approche a été proposée. Pour répondre, je dirais que les questions de neutralité et d'équité qui ont été soulevées s'appliquent ailleurs, à d'autres types d'entreprises, comme une société qui verse des dividendes à un membre de la famille. La même question d'équité s'applique dans ce cas-là.

De façon similaire, en ce qui a trait au revenu de placement passif, cela s'applique autant aux sociétés professionnelles qu'aux sociétés non professionnelles.

Le sénateur Pratte : Je ne sais pas si les chiffres confirment que le raisonnement qui sous-tend la création d'une société privée sous contrôle canadien dans le secteur professionnel pourrait être différent. Les chiffres que vous montrez semblent indiquer qu'un plus grand nombre de sociétés seraient créées tout simplement à des fins fiscales plutôt qu'à des fins

Mr. Marsland: As I indicated it my opening comments, I think there are a number of important reasons that someone might incorporate, but equally there may be tax advantages to incorporation that drive an individual decision. I'm not sure that it would be appropriate to single out particular occupations for rules of general application.

The Chair: To the officials of the Department of Finance through you, Mr. Marsland, thank you for being here this morning. We appreciate your information.

(The committee adjourned.)

professionnelles, pour ainsi dire, dans le secteur professionnel par rapport au secteur des entreprises.

M. Marsland : Comme je l'ai indiqué dans mes déclarations liminaires, je pense qu'il y a un certain nombre de raisons importantes pour se constituer en société, mais la décision d'une personne peut également être motivée par des avantages fiscaux. Je ne crois pas qu'il conviendrait de cibler des professions au moyen de règles d'application générale.

Le président : Monsieur Marsland, je m'adresse à vous pour remercier les représentants du ministère des Finances d'être venus témoigner ce matin. Nous vous sommes reconnaissants des renseignements fournis.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 4, 2017

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:48 p.m. to continue its study on the Minister of Finance's proposed changes to the Income Tax Act respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved.

Senator Percy Mockler (Chair) in the chair.

[Translation]

The Chair: Honourable senators, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[English]

My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick and chair of the committee. I wish to welcome all those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online.

As a reminder to those watching, the committee hearings are open to the public and available online at the Senate website at sencanada.ca. All committee-related business can also be found online, including the committee's special studies, past reports, bills studied and lists of witnesses.

At this time I would like to ask the senators to introduce themselves.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer from British Columbia.

[Translation]

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

Senator Bellemare: Diane Bellemare from Quebec.

[English]

Senator Black: Doug Black from Alberta.

[Translation]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[English]

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Neufeld: Richard Neufeld, British Columbia.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan, Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 4 octobre 2017

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 48, pour poursuivre son étude sur les modifications proposées par le ministre des Finances à la Loi de l'impôt sur le revenu concernant l'imposition des sociétés privées et les stratégies de planification fiscale connexes.

Le sénateur Percy Mockler (président) occupe le fauteuil.

[Français]

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[Traduction]

Je suis le sénateur Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick, président du comité. Je souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes dans la salle et à tous les Canadiens qui nous regardent, à la télévision ou en ligne.

Je rappelle à nos auditeurs que les audiences du comité sont publiques et accessibles en ligne sur sencanada.ca, le site web du Sénat. Vous y trouverez toute l'information concernant le comité, y compris ses études spéciales, ses rapports, les projets de loi dont il est saisi et les listes de témoins.

J'aimerais maintenant demander aux sénateurs de se présenter.

La sénatrice Jaffer: Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

[Français]

Le sénateur Pratte: André Pratte, du Québec.

La sénatrice Bellemare : Diane Bellemare, du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Black: Doug Black, de l'Alberta.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuveet-Labrador.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Ataullahjan : Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

Senator Cools: Anne Cools from Ontario. Actually, Toronto.

The Chair: Thank you.

Now I would like to recognize the clerk of the committee, Gaëtane Lemay, and our two analysts, Sylvain Fleury and Alex Smith, who team up to support the work of this committee.

Today our committee, mandated by the Senate of Canada, continues its special study on the proposed changes to the Income Tax Act respecting the taxation of private corporations and the tax planning strategies involved, changes that the Minister of Finance proposed during the summer.

Yesterday, for your information, officials from the Department of Finance appeared and explained to us the gist of the proposed changes.

[Translation]

Today, we have before us three experts who studied the document that the minister put to public consultation. They were asked to give their opinion on the impacts of the proposed changes.

[English]

We are pleased to welcome this evening Kim G.C. Moody, Director of Canadian Tax Advisory, Moodys Gartner Tax Law LLP; Ian Pryor, Tax Lawyer, Pryor Tax Law; and Michael Wolfson, Adjunct Professor, School of Epidemiology and Public Health and Faculty of Law at the University of Ottawa.

Before I ask the witnesses to make their presentations, to be followed by questions from the senators, I would like to inform senators now as the chair that we will go to an in camera meeting at 8 p.m. to share with you future business of this committee.

I now ask, in this order, Mr. Moody to make his presentation, then Mr. Pryor and then Mr. Wolfson.

[Translation]

Mr. Moody, thank you for being here today. The floor is yours.

[English]

Kim G C Moody, Director, Canadian Tax Advisory, Moodys Gartner Tax Law LLP, as an individual: Thank you very much. It's a real pleasure to be here to discuss the July 18 proposals. I really appreciate it.

My name is Kim Moody. I'm a tax account with Moodys Gartner Tax Law in Calgary, as was already said. Throughout my career, I have volunteered extensively through various different roles within the tax profession to try to do my small

La sénatrice Cools : Anne Cools, de Toronto, en Ontario.

Le président : Merci.

Je vais maintenant saluer la greffière du comité, Gaëtane Lemay, ainsi que nos deux analystes, Sylvain Fleury et Alex Smith, qui font équipe pour soutenir le comité dans ses travaux.

À la demande du Sénat du Canada, notre comité poursuit aujourd'hui son étude spéciale des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu qui ont été proposées au cours de l'été par le ministre et qui portent sur l'imposition des sociétés privées et sur les stratégies de planification fiscale connexes.

À titre informatif, nous avons reçu hier des fonctionnaires du ministère des Finances qui nous ont expliqué l'essentiel des modifications proposées.

[Français]

Nous recevons aujourd'hui trois experts qui se sont penchés sur le document soumis à la consultation publique par le ministre. Ils vont nous donner leur opinion sur l'impact des changements proposés.

[Traduction]

Nous sommes heureux d'accueillir ce soir Kim G C Moody, directeur, Canadian Tax Advisory, Moodys Gartner Tax Law LLP; Ian Pryor, avocat fiscaliste, Pryor Tax Law; et Michael Wolfson, professeur auxiliaire à l'École d'épidémiologie et de santé publique et à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Avant de demander aux témoins de faire leurs exposés, qui seront suivis des questions des sénateurs, j'aimerais informer les sénateurs, en tant que président, que nous poursuivrons la séance à huis clos à 20 heures pour vous faire part de travaux futurs du comité.

Je prie maintenant les témoins de faire leurs exposés dans l'ordre suivant : M. Moody, M. Pryor et M. Wolfson.

[Français]

Monsieur Moody, merci de votre présence. La parole est à vous.

[Traduction]

Kim G C Moody, directeur, Canadian Tax Advisory, Moodys Gartner Tax Law LLP, à titre personnel: Merci beaucoup. Je suis très heureux d'être ici pour discuter des propositions présentées le 18 juillet. Je vous en suis très reconnaissant.

Je m'appelle Kim Moody. Je suis comptable fiscaliste à Moodys Gartner Tax Law, à Calgary, comme on l'a déjà dit. Tout au long de ma carrière, j'ai exercé bénévolement toutes sortes de fonctions dans le milieu fiscal pour essayer de

part to help improve the education, dialogue and administration of Canada's tax system so that it can continue to be one of the best in the world. I'm currently a co-chair of the Joint Committee on Taxation between the Canadian Bar Association and the Chartered Professionals Accountants of Canada. Notwithstanding that the committee just submitted its landmark submissions regarding the proposals on Monday, I want to make it clear that my appearance and remarks today do not represent the views of the joint committee or any of the other associations or foundations that I have had the pleasure of being involved with. Instead, the comments today are mine and mine alone, but they reflect the views of many people with whom I have spoken over the past couple of months.

Canada's tax system is the envy of many other jurisdictions around the world, in my opinion, because of the general cooperation of all stakeholders, academics, government officials, bureaucrats, the judiciary, tax practitioners and the business community. They all have a vested stake in making sure that the system works.

The experience since July 18, 2017, has been a not-so-great example of what happens when all stakeholders are not involved, either intentionally or otherwise, in the debates and implementation of significant tax policy changes. Canada deserves better than what is being proposed in these proposals. My comments today are broken down in three distinct parts: first, the process of unveiling the July 18 proposals; second, the problems with the proposals themselves; and third, concerns about where we go from here.

First, the process. Where do I start? I have to say that the whole process of unveiling the most significant tax policy changes for private corporations and their shareholders since 1972 has been a lesson in what not to do.

I appreciate that the government suggests that they have been studying these changes since they got elected. From the taxpayers' perspective, however, it started with the benign announcement and comments in the March 2017 federal budget whereby the government announced it was studying certain aspects of the taxation of private corporations and their shareholders, and those three were income splitting, build up of passive assets and conversion of dividends into capital gains.

I was at the budget lock-up in Ottawa for the 2017 federal budget. That's a great day for a geek like me. It's like a kid in a free candy store, where you can gorge yourself with tax material. Many great tax practitioners were there. We all had our guesses as to what the consultation paper would say, but there wasn't much talk. We were having some guesses and what have you, but really there wasn't a lot of detail, because all the budget document stated was this:

contribuer aux efforts, ne serait-ce qu'un petit peu, visant à améliorer l'éducation, le dialogue et l'administration du régime fiscal canadien pour qu'il continue d'être l'un des meilleurs au monde. Je suis actuellement coprésident du comité mixte de la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés. Malgré le dépôt lundi des importantes observations du comité au sujet des propositions, je tiens à dire que mon témoignage et mes commentaires ne représentent pas les opinions du comité mixte ni d'autres associations ou fondations auxquelles j'ai eu le plaisir de contribuer. Mes commentaires ne viennent que de moi, mais ils reflètent le point de vue de nombreuses personnes à qui j'ai parlé au cours des derniers mois.

Le régime fiscal du Canada fait l'envie de nombreux autres pays dans le monde, ce qui s'explique selon moi par la coopération générale de l'ensemble des intervenants, soit les universitaires, les fonctionnaires, les bureaucrates, les tribunaux, les fiscalistes et le milieu des affaires. Ils ont tous intérêt à ce que le régime fonctionne.

Depuis le 18 juillet 2017, nous voyons que ce n'est pas aussi bien lorsque certains intervenants ne participent pas, que ce soit intentionnellement ou non, aux débats et à la mise en œuvre d'importantes modifications au régime fiscal. Le Canada mérite mieux que ce qui est proposé. Mes observations porteront sur trois aspects distincts: premièrement, le dévoilement des propositions du 18 juillet; deuxièmement, les problèmes que posent les propositions proprement dites; et troisièmement, les préoccupations quant à ce qui doit maintenant être fait.

Tout d'abord, le dévoilement. Par où commencer? Je dois dire que l'ensemble du dévoilement des plus importantes modifications fiscales visant les sociétés privées et les actionnaires depuis 1972 nous a appris ce qu'il ne faut pas faire.

Je comprends le gouvernement quand il dit qu'il examine ces modifications depuis qu'il s'est fait élire. Toutefois, du point de vue des contribuables, cela a commencé par les annonces et les observations anodines du budget fédéral de mars 2017 dans lequel le gouvernement a annoncé qu'il étudiait certains aspects de l'imposition des sociétés privées et de leurs actionnaires, soit la répartition du revenu, l'accumulation de biens passifs et la conversion de dividendes en gains en capital.

J'ai assisté à la séance d'information à huis clos du budget fédéral de 2017, à Ottawa. C'est une journée formidable pour un accro comme moi. Je suis comme un enfant dans une confiserie, mais je me gave plutôt de renseignements fiscaux. De nombreux grands fiscalistes étaient présents. Nous avions tous nos suppositions quant au contenu du document de consultation, mais peu de choses ont été dites. Nous avions des suppositions et ainsi de suite, mais il y avait vraiment peu de détails, car tout ce que le document budgétaire disait, c'est que :

The Government intends to release a paper in the coming months setting out the nature of these issues in more detail as well as proposed policy responses.

That's pretty much all it said.

I think it's fair to say that for the vast majority of tax practitioners, the release and contents of the consultation paper were a complete shock. Let me explain why.

First, for two of the three pillars under study, income splitting and the conversion of dividends into capital gains, draft legislation and explanatory notes were released. Not just a bit of draft legislation, but 27 pages of draft legislation and 47 pages of explanatory notes.

In my world, that's a lot. In my entire career, I can count on my left hand when draft legislation is released and such legislation that's not passed materially is released. Releasing draft legislation as the so-called proposed policy response was unexpected. This was not smelling like a consultation.

Number two, the minister's letter attached to the consultation paper was one of the most shocking displays of arrogance I have seen in my career. Using language like "closing loopholes" to describe existing laws. The use of the populous phrase "fair share," which in my world is a disguised way of increasing taxes, because there is no such thing as fair share. Everyone needs to comply with the law. No more, no less.

The use of class warfare language in the following statement:

... our Government ... is taking steps to address tax planning strategies and close loopholes that are only available to some — often the very wealthy or the highest income earners — at the expense of others.

That statement is disappointing and in my view unnecessary. In my opinion, this kind of language in the minister's letter is regretful since it has without doubt contributed to the visible anger that currently exists within the tax and business community. Such language has made people feel that they have been tax cheats, when the reality of it is that the vast majority of small-business owners are simply trying to eke out a living and comply with tax laws. Any good in the proposals was completely fogged out by the language, and understandably since the language was the starting point.

Au cours des prochains mois, le gouvernement a l'intention de publier un document exposant plus en détail la nature de ces enjeux, et comprenant des propositions de réponses sur le plan de la politique fiscale.

C'est à peu près tout ce qui était dit.

Je crois qu'il est juste de dire que la publication et le contenu du document de consultation ont pris au dépourvu la vaste majorité des fiscalistes. Je vais vous expliquer pourquoi.

Premièrement, pour deux des trois éléments à l'étude, soit la répartition du revenu et la conversion des dividendes en gains en capital, une ébauche de projet de loi et des notes explicatives ont été publiées. Ce n'était pas qu'une simple ébauche de projet de loi, car elle comptait 27 pages, et il y avait 47 pages de notes explicatives.

Dans mon milieu, c'est beaucoup. Dans toute ma carrière, je peux compter sur les doigts d'une main les fois où une ébauche de projet de loi a été publiée sans être concrètement adoptée par la suite. La publication d'une ébauche de projet de loi en tant que mesure proposée était inattendue. Cela ne laissait pas envisager de consultation.

Deuxièmement, la lettre du ministre qui accompagnait le document de consultation est une des manifestations d'arrogance les plus frappantes qu'il m'ait été donné de voir pendant ma carrière. Des expressions comme « éliminer des échappatoires » étaient employées pour décrire les lois existantes. On a également eu recours à l'expression populiste « juste part », qui est utilisée dans mon milieu pour dissimuler une augmentation des impôts, car il n'y a pas de « juste part ». Tout le monde doit respecter la loi, ni plus ni moins.

Dans le passage suivant, on a également utilisé un langage courant lorsqu'il est question de la lutte des classes :

[...] notre gouvernement [...] prend des mesures pour s'attaquer aux stratégies de planification fiscale et éliminer les échappatoires qui ne sont à la portée que de certains — souvent les très riches ou les gens à revenu très élevé — aux dépens des autres.

Selon moi, cette affirmation est décevante et inutile. À mon avis, ce genre de langage utilisé dans la lettre du ministre est regrettable, car il a sans aucun doute contribué à la colère manifeste que l'on observe actuellement dans le milieu de la fiscalité et le milieu des affaires. Ce langage a donné aux gens l'impression de se faire traiter de fraudeurs de l'impôt, alors que dans les faits, la vaste majorité des propriétaires de petites entreprises essaient tout simplement de gagner leur vie et de respecter la législation fiscale. Le langage utilisé a masqué tout ce qu'il y avait de bon dans les propositions, ce qui est compréhensible étant donné que la question a été abordée ainsi.

The misleading and aggressive language in the material caused, in my opinion, confusion and a delay in the business community realizing that the proposals were not closing loopholes but instead represented a massive tax policy change.

Number three. Releasing the material on July 18, when much of the business community is either on holidays or trying to enjoy our short Canadian summer. Many people told me that they believed this might have been done on purpose so that Canadians would be caught unaware and unavailable. Many also suggested that this was perhaps a cynical move which might also have led to visible anger within the business community.

Number four, the short 75-day consultation period which just ended on Monday. The last time we had massive tax reform, such changes came out of the so-called Carter commission, which commenced its study in 1964 and released its landmark findings two years later in 1966. After much debate and study, the government implemented the changes into law with many of the recommendations, but not all, coming out of the Carter commission, and with the support of the greater business community because they were involved in the consensus-building exercise at that time.

That was roughly an eight-year period, and such recommendations still form the foundation of our current system. Many people have told me that they do not believe that 75 days is sufficient to undo the long period of study, debate, implementation and practice since 1964. Frankly, I agree.

Number five. We have seen a vigorous defence of the proposals by the minister and his department by way of print and social media. The defence has been a response to what many economists and experts have noted, including me, are valid concerns.

As an example, I reference the Department of Finance's Twitter account. If you haven't looked at it, I suggest you should. I have never seen such propaganda being released by them ever. Such a vigorous defence contributes greatly to the cynicism or perhaps reality that the consultation is truly not a consultation.

Number six. Some of the speaking points by the Prime Minister, the minister and other government officials have been very misleading, using the phrase that the proposals only apply to a wealthy few. For example, such proposals will not apply to people with income of less than \$150,000. Apparently, there are accusations that a lot of misinformation and scare tactics have been used by tax practitioners such as myself to fear monger.

Je crois que le langage trompeur et agressif du document a semé la confusion et qu'il explique pourquoi il a fallu attendre plus longtemps avant que le milieu des affaires se rende compte que les propositions n'éliminaient pas d'échappatoires, mais qu'elles représentaient plutôt un important changement de politique fiscale.

Troisièmement, la documentation a été publiée le 18 juillet, alors qu'une grande partie des gens d'affaires étaient en vacances ou tentaient de profiter de notre court été canadien. De nombreuses personnes m'ont dit qu'elles croyaient que c'était délibéré pour que les Canadiens se fassent prendre au dépourvu et ne soient pas disponibles. Beaucoup de personnes ont également dit que cette possible manœuvre cynique pourrait elle aussi avoir contribué à la colère manifeste au sein du milieu des affaires.

Quatrièmement, la période de consultation, qui a pris fin lundi, n'a duré que 75 jours. La dernière fois que nous avons procédé à une importante réforme fiscale, les modifications provenaient de la commission Carter, qui a entamé son étude en 1964 et publié ses résultats sans précédent deux ans plus tard, en 1966. Après avoir débattu et étudié longuement les modifications, le gouvernement les a adoptées en retenant de nombreuses recommandations, pas toutes, provenant de la commission Carter, et avec l'appui de l'ensemble du milieu des affaires, qui avait contribué à l'époque à la recherche d'un consensus.

On parle d'environ huit ans, et certaines de ces recommandations constituent encore le fondement de notre régime actuel. Un grand nombre de personnes m'ont dit que 75 jours ne suffisent pas pour remplacer la longue période d'étude, de débat, de mise en œuvre et de pratique qui s'est écoulée depuis 1964. Pour être franc, je suis d'accord.

Cinquièmement, le ministre et son ministère ont vigoureusement défendu les propositions par écrit et sur les médias sociaux. Les arguments présentés sont une réponse à ce que les économistes et les experts, moi y compris, ont décrit comme des préoccupations valables.

À titre d'exemple, j'ai fait allusion au compte Twitter du ministère des Finances. Si vous ne l'avez pas consulté, je vous recommande de le faire. Je n'ai jamais vu le ministère publié une telle propagande. Il se défend vigoureusement, ce qui contribue grandement au cynisme ou peut-être à la perception que la consultation n'en est pas vraiment une.

Sixièmement, certains points avancés par le premier ministre, le ministre et d'autres représentants du gouvernement sont très trompeurs, comme le passage selon lequel les propositions ne s'appliquent qu'à une minorité de bien nantis. À titre d'exemple, on a dit que ces propositions ne s'appliqueraient pas aux gens dont le revenu est inférieur à 150 000 \$. Apparemment, on accuse les fiscalistes, dont je fais partie, d'avoir recours à des renseignements erronés et à des tactiques alarmistes pour semer la peur.

The truth, however, is that the proposals, as written, will impact virtually all private corporations and their shareholders. There is no fear mongering and spreading of misinformation in this statement. It is a fact. My peers and I are simply stating the truth.

I am happy to defend that truth in separate in-depth conversations because despite our government's vigorous defence it cannot be clarified in sound bites. Notwithstanding some ridiculous suggestions made by some to simply wind up their private corporations to avoid the proposals, the fact is that private corporations are not used by the vast majority to simply save a deferred tax. There are many valid non-tax reasons to incorporate, not the least of which is creditor protection. Such a suggestion shows a lack of understanding of the proposals, since a simple windup will not avoid all the implications of the income-splitting proposals, as an example.

Finally, a windup is just not that easy. That's why I support an extended consultation period to explore all the impacts and benefits.

All of these process points — let's be clear, these are process points — are important for us to reflect on. Why? As I mentioned earlier, the anger amongst the business community and their advisers is real. When the deck chairs are moved with misleading messages, it's only logical for the front-line stakeholders to react negatively.

Let's be clear, the front line is not the Department of Finance and certain academics who have never experienced what it's like to be on the front line. Canadians deserve true engagement with all stakeholders to maintain the envy status of Canada's taxation system and continue to be attractive to entrepreneurs and investment capital, most especially when there is competition from every corner of the world to invest in their country.

I'll now move on to the actual proposals themselves. Before I do, it's important for me to recognize that some of the July 18, 2017, proposals are actually good. But, as earlier mentioned, the process points I have just finished talking about have seriously clouded and tainted any good measures that might exist.

The Chair: I'll have to inform you that we have two minutes left.

Mr. Moody: That's bang on. I think it's fair to say that the draft legislation is some of the most complex and pervasive that I have ever seen. Many of my peers have said the same. The joint committee submissions echo that.

Cependant, la vérité, c'est que les propositions, dans leur forme actuelle, auront des répercussions sur pratiquement toutes les sociétés privées et leurs actionnaires. Cette affirmation ne vise pas à semer la peur ni à induire en erreur. C'est un fait. Mes pairs et moi ne faisons que dire la vérité.

Je serai heureux de défendre cette affirmation véridique dans le cadre de discussions approfondies, car même si le gouvernement se défend avec vigueur, on ne peut pas éclaircir cette affirmation en quelques mots. Certaines personnes ont formulé des propos ridicules concernant la dissolution de sociétés privées pour échapper aux propositions, alors que dans les faits, la vaste majorité des gens ne se servent pas des sociétés privées pour tout simplement éviter un impôt reporté. Il existe de nombreuses bonnes raisons non fiscales de constituer une entreprise en société, notamment la protection contre les créanciers. Ce genre de propos témoigne d'un manque de compréhension des propositions, car une simple dissolution ne permettrait pas d'éviter toutes les implications des propositions liées, par exemple, au fractionnement du revenu.

Enfin, une dissolution n'est pas facile. Voilà pourquoi je suis pour un prolongement de la période de consultation, qui permettrait d'évaluer l'ensemble des répercussions et des avantages.

Il est important que nous réfléchissions à tous ces points de processus — car il faut bien comprendre que c'est ce dont il s'agit. Pourquoi? Comme je l'ai dit plus tôt, on observe une colère manifeste chez les gens d'affaires et leurs conseillers en fiscalité. Lorsque des messages trompeurs sont transmis, il n'est que logique que les intervenants de première ligne réagissent mal.

Comprenons-nous bien : lorsque je parle des intervenants de première ligne, il ne s'agit pas du ministère des Finances ou de certains universitaires qui n'ont jamais été sur le terrain. Les Canadiens méritent qu'il y ait une véritable collaboration avec tous les intervenants pour que le régime fiscal canadien continue de susciter l'envie et que l'on continue à attirer des entrepreneurs et des capitaux d'investissement, surtout lorsque des concurrents de partout au monde veulent investir dans leur pays.

Je vais maintenant parler des propositions en tant que telles. Avant tout, il m'apparaît important de souligner que certaines des propositions qui ont été présentées le 18 juillet 2017 sont bonnes, en fait. Or, comme je l'ai dit plus tôt, les points de processus ont sérieusement brouillé et terni toutes bonnes mesures.

Le président : Je dois vous informer qu'il reste deux minutes.

M. Moody: Vous avez tout à fait raison. Je crois qu'on peut dire sans se tromper que les propositions législatives sont parmi les propositions les plus complexes que je n'ai jamais vues. Bon

As I mentioned before, most of the small-business community is simply trying to eke out a living. They normally don't have big budgets to hire tax advisers like myself to help them interpret and apply the law. They are not large corporations with dedicated tax departments. They are simply job creators who care about doing a good job for their customers and hope to reap some financial rewards in their risk taking.

If I was a selfish person, I would shut up and not speak about the complexity of these proposals, since ultimately there will be a larger need for tax specialists like myself to assist business owners and their advisers. However, Canada deserves better and so do the front-line businesses. A tax system that works for all is necessary. When the system becomes too complex, if it fails, compliance costs for CRA spiral, along with taxpayer costs.

These legislative proposals are a step in the wrong direction in trying to simplify Canada's tax system. The proposals are rife with opportunities for double tax; significant tax increases for all, not just the wealthy few; problems with transition to family business to a person; significant tax increases upon death; retroactive and retrospective taxation; and numerous technical issues that are simply too complex to describe in my short time.

Can the draft legislation simply be tweaked to sandpaper down some of the rough edges? We'll have to see. If the length and depth of the joint committee submissions are any indication, some 150 pages in total, it will be very difficult to do. In my opinion, the sanding will need to be very significant, not just a few strokes against the grain.

Given my short time, I am going to jump ahead here and suggest that my preference would be that the draft legislation be parked along with the white paper on passive investment. Instead, let's look at what the good policy objectives of the government are, and let's involve everybody. Preferably such an engagement would take place with another tax reform like Carter.

Let me close my remarks with some comments and concerns about where we go from here. Some serious harm has occurred in the process we have experienced. A helpful first step by the government would be an acknowledgment that some of the language used in the process was regretful. Such an acknowledgment might help heal some of the wounds and make visible some of the good tax policy objectives the government is trying to implement.

nombre de mes pairs sont du même avis que moi. C'est également ce qui est exprimé par le comité mixte.

Je le répète, la plupart des propriétaires de petites entreprises essaient tout simplement de gagner leur vie. Ils n'ont habituellement pas de gros budgets pour l'embauche de conseillers comme moi pour les aider à interpréter et à appliquer la loi. On ne parle pas ici de grandes sociétés ayant des fiscalistes à leur service. Ce sont simplement des créateurs d'emplois qui veulent bien servir leurs clients et qui espèrent recevoir une rétribution financière pour les risques qu'ils prennent.

Si j'étais égoïste, je ne dirais rien au sujet de la complexité des mesures proposées, puisque, au bout du compte, les propriétaires d'entreprises et leurs conseillers auront davantage besoin de l'aide de fiscalistes comme moi. Cependant, le Canada mérite mieux et il en est de même pour les entreprises de première ligne. Il est nécessaire que le régime fiscal fonctionne pour tous. S'il devient trop compliqué, s'il ne fonctionne pas correctement, les coûts d'observation pour l'ARC monteront en flèche, et il en est de même pour les coûts pour les contribuables.

En essayant de simplifier le régime fiscal canadien dans le cadre de ses propositions législatives, le gouvernement fait fausse route. L'adoption des propositions peut entraîner différentes conséquences : double imposition; importantes hausses d'impôt pour tous, et pas seulement pour la minorité de bien nantis; problèmes dans le transfert d'une entreprise familiale à une personne; importantes hausses d'impôt au moment du décès; imposition rétroactive; et bon nombre de problèmes techniques qui sont si complexes que je ne dispose pas d'assez de temps pour les décrire.

Les propositions législatives peuvent-elles simplement être modifiées légèrement pour poncer certains angles? Il faudra voir. Si l'on se fie à la longueur des observations du comité mixte — on parle de 150 pages —, ce sera très difficile de le faire. À mon avis, le travail de ponçage devra être très important.

Compte tenu du temps limité que j'ai, je vous dis tout de suite que ce que je préférerais, c'est que les propositions législatives soient rangées à côté du livre blanc sur les placements passifs. Voyons plutôt quels sont les bons objectifs stratégiques du gouvernement et mobilisons tout le monde. Il serait préférable qu'un tel engagement soit pris dans le cadre d'une réforme fiscale semblable à celle qui était liée à la commission Carter.

Permettez-moi de terminer ma déclaration préliminaire en faisant quelques remarques et en parlant de certaines préoccupations sur la suite des choses. Des dommages considérables ont été causés dans le processus. L'une des premières choses utiles que le gouvernement peut faire, c'est de reconnaître qu'une partie du langage utilisé dans le processus a été regrettable. Cela aiderait à panser certaines des blessures, et

I would recommend that it slow down and do this right.

Overall, I'm concerned for Canada's entrepreneurial sector. There is an active dialogue that has taken place over the years to encourage the entrepreneurial spirit. I have written about how much capital I have witnessed leave Canada recently as a result of personal tax increases. I can tell you, since July 18, 2017, I have had more requests for meetings than I can actually handle in the short term. I have meetings lined up to early 2018 about how capital is leaving Canada.

The capital involved is not in the thousands or millions of dollars. It's more than that. All of this is not good for Canada, and ultimately the government should slow down and bring back certainty to our system. Let's maintain our envious status. Thank you.

Ian Pryor, Tax Lawyer, Pryor Tax Law, as an individual: Good evening, senators. Thank you very much for the opportunity to discuss these proposed tax changes with you tonight.

My name is Ian Pryor. I'm a tax lawyer based here in Ottawa. We also have offices in Toronto. I am regularly asked to speak at professional conferences and seminars, I have published in numerous journals, and I co-authored a textbook for Thomson Reuters entitled *Taxation of Trusts and Estates*.

As a tax law boutique, our firm has clients all across the country. We have international clients, but a large number of our clients are Canadian private businesses. So I feel I am well positioned to speak to you about the people who are being primarily targeted with these proposals. I'm going to give you feedback, and a lot of the feedback I've gotten is not positive.

The Minister of Finance has repeatedly stated that he intends to increase fairness by targeting the wealthy, as Kim has already mentioned. Prime Minister Trudeau recently stated in the House of Commons that he values small businesses and knows they are the heart of growth in this country. However, the proposals put forth do not differentiate along economic lines. They target private corporations, which leads to inconsistent messaging.

l'accent serait alors mis sur de bonnes politiques fiscales que le gouvernement essaie de mettre en place.

Je recommande qu'on ralentisse le rythme et qu'on fasse les choses correctement.

En gros, je m'inquiète du sort du secteur entrepreneurial canadien. Un véritable dialogue se poursuit depuis des années pour favoriser l'esprit d'entreprise. J'ai écrit au sujet de la mesure dans laquelle j'ai vu des capitaux fuir le Canada récemment en raison de hausses de l'impôt sur le revenu des particuliers. Je peux vous dire que depuis le 18 juillet 2017, le nombre de demandes de rencontres que j'ai reçues est supérieur à mes capacités à court terme. Des rencontres sont prévues jusqu'au début de 2018 pour ce qui est de la mesure dans laquelle les capitaux fuient le Canada.

On ne parle pas ici de milliers ou de millions de dollars; c'est plus que cela. Ce n'est pas bon pour le Canada et, au bout du compte, le gouvernement devrait ralentir le rythme et rétablir un climat de certitude pour notre régime fiscal. Faisons en sorte que notre régime continue de faire l'envie de nombreux autres pays. Merci.

Ian Pryor, avocat fiscaliste, Pryor Tax Law, à titre personnel: Bonsoir, sénateurs. Je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion de discuter avec vous des modifications fiscales proposées.

Je m'appelle Ian Pryor. Je suis avocat fiscaliste ici, à Ottawa. Nous avons également des bureaux à Toronto. On me demande souvent de participer à des conférences professionnelles et à des colloques. J'ai publié des articles dans de nombreux périodiques, et je suis coauteur d'un manuel publié par Thomson Reuters qui s'intitule *Taxation of Trusts and Estates*.

Notre cabinet spécialisé en droit fiscal a des clients de partout au pays. Nous avons une clientèle internationale, mais une grande partie de nos clients sont des entreprises privées canadiennes. Je pense que je suis donc bien placé pour vous parler des gens qui sont principalement visés par les propositions. Je vais vous donner de la rétroaction, dont une bonne partie n'est pas positive.

Le ministre des Finances a dit à maintes reprises qu'il entendait assurer une plus grande équité en ciblant les mieux nantis, comme l'a déjà dit Kim. Récemment, à la Chambre des communes, le premier ministre Trudeau a dit qu'il accordait de l'importance aux petites entreprises et qu'il savait qu'elles étaient au cœur même de la croissance dans ce pays. Toutefois, dans les mesures proposées, on ne fait pas de distinctions sur le plan économique. Elles visent les sociétés privées, ce qui fait en sorte que les messages communiqués manquent de cohérence.

The proposals are remarkably complex. They impose punitive tax rates on private corporations and, in my opinion, will have profoundly negative impacts on the small-business landscape and the Canadian economy.

As Kim mentioned, there are some valid policy reasons or issues raised within the proposals. But if the measures are implemented in their current form without significant change, I anticipate far-reaching and unfortunate collateral damage. I keep coming back to the crude analogy of killing a fly with a sledgehammer. I'm going to come back to that again as we proceed.

As tax professionals, we are seeing more anger, anxiety and discontent from our clients and the general public than we have ever seen before. As you're aware at this point, these proposals have been divided into three categories: income splitting, surplus stripping and passive investments. The draft legislation dealing with income splitting is wildly complex. It has taken us months to try to get a handle on this, and some of us are still working with it. These are the best tax experts in the country.

In my opinion, the complexity is not justified by the expected revenue return if we look at it from a practical perspective. The consultation paper suggests this measure is going to raise somewhere around \$250 million. I believe Mr. Wolfson has estimated it closer to \$500 million.

If we take a step back and look at Mr. Wolfson's number, that is still 0.1 per cent of the current annual tax revenue raised in this country. So if this complexity and these rules are introduced, they will be some of the most complex in the act. We're doing this for 0.1 per cent of our annual tax revenue.

The stated intention is to limit the ability of business owners to pay related parties at lower tax rates. However, the rules include a reasonableness test in respect of dividends, which allows CRA to determine what's reasonable and appropriate and what's not. For small businesses, this subjectivity will create an immense amount of uncertainty and places the burden on taxpayers to prove CRA wrong if they disagree. This can only lead to a material increase in audits, appeals and litigation, and I don't think our system is ready for that.

Included in the income-splitting provision is the introduction of what I would characterize as a penalty for sales of businesses to related parties. This is beyond comprehension to me from a policy perspective. I can't wrap my head around why this is there.

Les propositions sont très complexes. Elles imposent des taux d'imposition punitifs aux sociétés privées et, à mon avis, elles auront des répercussions négatives sur les petites entreprises et l'économie canadienne.

Comme Kim l'a mentionné, des raisons valables ont été soulevées dans les propositions. Or, si les mesures sont mises en place dans leur forme actuelle et qu'aucun changement important n'y est apporté, je pense qu'il y aura des dommages collatéraux considérables et regrettables. Je reviens toujours à l'expression tuer une mouche avec une masse. J'y reviendrai.

En tant que fiscalistes, nous constatons que nos clients et le public n'ont jamais été aussi en colère, anxieux et mécontents que maintenant. Comme vous le savez maintenant, ces propositions ont été divisées en trois catégories : fractionnement du revenu, dépouillement de surplus et placements passifs. Les propositions législatives qui portent sur le fractionnement du revenu sont très complexes. Il nous a fallu des mois pour les comprendre, et certains d'entre nous y travaillent encore. On parle ici des meilleurs fiscalistes au pays.

Si nous examinons les choses d'un point de vue pratique, à mon avis, la complexité des mesures n'est pas justifiée par les revenus attendus. Dans le document de consultation, on laisse entendre que la mesure entraînera des recettes d'environ 250 millions de dollars. Je crois que selon les estimations de M. Wolfson, ce serait plutôt environ 500 millions.

Si nous prenons un peu de recul et que nous examinons les données de M. Wolfson, il s'agit de 0,1 p. 100 des recettes fiscales actuelles du pays. Ainsi, si ces mesures complexes et ces règles sont adoptées, il s'agira de certaines des mesures les plus complexes de la loi. Nous faisons cela pour 0,1 p. 100 de nos recettes fiscales annuelles.

L'objectif déclaré, c'est de restreindre la capacité des propriétaires d'entreprises de payer une partie liée à un taux plus faible. Toutefois, les règles comprennent un critère du caractère raisonnable en ce qui a trait aux dividendes, ce qui permet à l'ARC de déterminer ce qui est raisonnable et approprié et ce qui ne l'est pas. Pour les petites entreprises, cette subjectivité créera beaucoup d'incertitudes, et ce sont les contribuables qui auront le fardeau de prouver que l'ARC a tort s'ils ne sont pas d'accord. Cela ne peut que mener à une hausse du nombre d'audits, d'appels et de litiges, et je ne crois pas que notre système est prêt sur ce plan.

La proposition relative au fractionnement du revenu inclut la mise en place de ce que j'appellerais une sanction pour quiconque vend son entreprise à une partie liée. Je trouve que c'est incompréhensible d'un point de vue stratégique. Je ne comprends pas pourquoi cette mesure est incluse.

In the context of the reasonableness test that I've just explained to you, it's not included in this provision. Rather, the proposal dealing with sales amongst family members or related parties denies the availability of the lifetime capital gains exemption, it denies capital gains treatment, and it imposes the highest tax rate on dividends available. In Ontario that's a 45 per cent rate.

We're creating situations where you could pay three times more tax by selling your business to a family member than you would by selling it to an arm's-length party. The obvious result of this is an incentive to sell outside the family. I'm not sure what the policy motive behind something like that would be.

With respect to the surplus-stripping rules, there are valid policy issues here. More specifically, these rules are targeted at specific strategies that have been used to convert income or dividends to capital gains. I would guess that Finance and CRA have seen a drastic rise in these since the personal tax rate went over 50 per cent. We're at 53.5 per cent in Ontario, and I would suspect that's the driver behind a lot of the proliferation of these strategies.

Going back to my sledgehammer analogy, in targeting these specific strategies, the current draft will inadvertently result in extraordinarily negative consequences for estates, in particular. The draft essentially removes one of the techniques that we use to mitigate double and triple tax when an individual dies holding shares of a private corporation.

The other surplus-stripping provision that has been introduced is an anti-avoidance provision that, in my humble opinion, is probably the worst drafted provision I have seen in my career. It is so poorly drafted that even amongst the tax community we cannot come to an agreement as to what falls into this provision and what does not.

The proposals targeting passive investments have rightly been receiving quite a bit of coverage. The options put forth by Finance are again complex and, in my opinion, will be extremely hard to administer for both CRA and taxpayers.

I've discussed this with some of my accounting colleagues, and the proposals are almost unworkable from a practical perspective if they are to be implemented in their current form. But if we take a step back, workable or not, the proposals, in my opinion, are unwarranted based on the practical realities of small business.

To put this in context, investment income earned in CCPCs — Canadian-controlled private corporations — is already taxed at 50 per cent. That's one of the highest tax rates personally or

Dans le contexte du critère du caractère raisonnable que je viens de vous expliquer, ce n'est pas inclus. En fait, la proposition portant sur les ventes entre des membres de la famille ou à des parties liées fait en sorte que l'exonération cumulative des gains en capital est refusée; qu'on ne peut recevoir le traitement des gains en capital; et que le taux le plus élevé concernant les dividendes est imposé. En Ontario, il s'agit d'un taux de 45 p. 100.

Nous créons des situations où une personne pourrait payer trois fois plus d'impôt en vendant son entreprise à un membre de sa famille qu'en la vendant à une partie indépendante. Évidemment, cela incitera des gens à vendre leur entreprise à une personne qui ne fait pas partie de leur famille. J'ignore quel motif sous-tend une telle mesure.

En ce qui concerne les règles sur le dépouillement des surplus, il y a des questions stratégiques valables. Plus précisément, ces règles visent des stratégies qui sont utilisées pour convertir des revenus ou des dividendes en gains en capital. J'imagine que le ministère des Finances et l'ARC ont remarqué une hausse vertigineuse à cet égard depuis que le taux d'imposition du revenu des particuliers a dépassé 50 p. 100. Il est de 53,5 p. 100 en Ontario, et je suppose que c'est ce qui est en bonne partie à l'origine de la prolifération de ces stratégies.

Pour revenir à mon analogie sur la masse, en ciblant ces stratégies précises, l'ébauche actuelle des mesures entraînera involontairement des conséquences très négatives, en particulier pour les successions. Pour l'essentiel, elles retirent l'une des techniques que nous utilisons pour réduire la double et la triple imposition lorsqu'un particulier qui détient des actions d'une société privée décède.

L'autre disposition sur le dépouillement des surplus qui a été proposée est une règle anti-évitement qui, à mon humble avis, est probablement la pire disposition proposée que j'aie vue dans ma carrière. Elle est tellement mal rédigée que même nous, les gens du milieu de la fiscalité, ne pouvons pas nous entendre quant à ce que cette disposition couvre et ne couvre pas.

Les propositions ciblant les placements passifs ont fait couler beaucoup d'encre, à juste titre. Encore une fois, les options présentées par le ministère des Finances sont complexes et, à mon avis, seront extrêmement difficiles à administrer, tant du côté de l'ARC que de celui des contribuables.

J'en ai discuté avec certains de mes collègues comptables, et les propositions sont presque inapplicables concrètement si elles devaient être mises en place dans leur forme actuelle. Or, si nous prenons un peu de recul, qu'elles soient applicables ou non, je crois qu'en raison des réalités pratiques des petites entreprises, les propositions ne sont pas justifiées.

Pour mettre les choses en contexte, je dirais que les revenus de placement tirés des SPCC — sociétés privées sous contrôle canadien — sont déjà imposés à 50 p. 100. C'est l'un des taux

corporately in the world. To take the effective rate on investment income up to 73 per cent at the individual level is grossly unfair. It does not foster neutrality, and it leads to great inequality between business owners and everybody else. In fact, there is only one country in the world I know of that has a similar tax rate and that is France. I'm pretty confident that's not an economy we're seeking to emulate here in Canada.

Our current system is based on the concept of integration. Integration strives to ensure that the final tax bill is the same whether an individual earns income personally or through a corporation. The mechanics of integration work better in some provinces than others, but that system has held true for almost 40 years now. You're going to have the same tax rate whether you earn it personally or earn it corporately and take it out. In Ontario, that rate is roughly 53.5 per cent already.

The question that came to my mind when I read these things is if we take a mature and successful business person and ask them if they would take the risk of starting their business today knowing that the government is a majority stakeholder in their business, would they do it again? The government is taking more than half of everything they already earn, and if the proposals are put in place, they're taking almost three quarters of the investment income they're earning.

The ability of a shareholder to defer personal tax through the use of a corporation has been identified as an opportunity. It's been identified as an opportunity to raise revenue to fund spending. This deferral has been sold as unfair by Minister Morneau. However, please understand my point on integration: The tax rate is the same when the money is taken out. It's 53.5 per cent.

Anyone with any experience in business understands that this deferral is a timing difference. This deferral allows for expansion and reinvestment into the business. It allows them to save for economic downturns like we had in 2008 or rainy days. It allows them to invest in other private businesses; entrepreneurs invest in other entrepreneurs. It allows them to save to make charitable donations. It allows them to save for retirement and invest in the market.

Mr. Morneau recently suggested that tax professionals and some politicians are using scare tactics to misinform the public. Kim has already commented on that, so I won't provide any further comment on the hypocrisy of that.

If I listen to the comments coming from my colleagues, they won't accept a punitive rate. They just will not pay a 73 per cent tax. Tax is the cost of doing business, and in order to reduce those costs, they're going to take steps like firing employees,

d'imposition les plus élevés au monde, qu'il s'agisse des particuliers ou des sociétés. Hausser le taux effectif à 73 p. 100 est une mesure tout à fait injuste. Cela ne favorise pas la neutralité et crée une grande inégalité entre les propriétaires d'entreprises et tous les autres. En fait, je ne connais qu'un seul pays au monde qui a un taux d'imposition semblable, et il s'agit de la France. Je suis persuadé que ce n'est pas une économie que nous essayons d'imiter ici au Canada.

Notre système actuel est fondé sur le concept de l'intégration. Il s'agit de s'assurer que la facture finale des impôts est la même, peu importe qu'un individu gagne un revenu en tant que contribuable, ou par le truchement d'une société. Les aspects pratiques de l'intégration fonctionnent mieux dans certaines provinces que dans d'autres, mais ce système existe depuis presque 40 ans maintenant. Le même taux d'imposition s'applique, peu importe s'il s'agit d'un revenu personnel ou s'il est gagné par une société. En Ontario, le taux est déjà d'environ 53,5 p. 100.

Lorsque j'ai lu ces choses, je me suis posé la question suivante : si nous demandions à des gens d'affaires accomplis s'ils prendraient le risque de démarrer leur entreprise aujourd'hui en sachant que le gouvernement est actionnaire majoritaire de leur entreprise, que répondraient-ils? Le gouvernement prend plus de la moitié de tout ce qu'ils gagnent, et si les propositions sont mises en œuvre, il prendra près des trois quarts de leurs revenus d'investissement.

La capacité qu'a un actionnaire de reporter l'impôt personnel au moyen d'une société a été définie comme une possibilité de recueillir des revenus pour financer des dépenses. Le ministre Morneau a présenté ce report comme étant une pratique injuste. Cependant, je vous prie de comprendre ce que je dis sur l'intégration : le taux d'imposition est le même lorsque l'argent est retiré. Il est de 53,5 p. 100.

Toute personne qui a de l'expérience en affaires sait que ce report correspond à un écart temporaire. Il permet d'agrandir l'entreprise et de réinvestir dans l'entreprise. Il permet aux entrepreneurs d'économiser pour les périodes de ralentissement, comme celle que nous avons connue en 2008, ou pour les temps difficiles. Il leur permet d'investir dans d'autres entreprises privées; les entrepreneurs investissent dans d'autres entreprises. Il leur permet de mettre de l'argent de côté pour faire des dons à des organismes de bienfaisance ainsi que d'épargner pour leur retraite et d'investir dans le marché.

M. Morneau a dit récemment que les fiscalistes et certains politiciens tenaient des propos alarmistes pour induire le public en erreur. Puisque Kim en a déjà parlé, je ne ferai pas d'autres commentaires sur l'hypocrisie de cela.

D'après ce que mes collègues disent, ils n'accepteront pas un taux punitif. Ils ne paieront tout simplement pas un impôt de 73 p. 100. L'impôt est le coût à payer pour faire des affaires, et pour réduire ces coûts, ils prendront certaines mesures dont je

raising prices, ceasing to invest in other businesses or the market, selling their business — we've had people sell their business in advance of what they otherwise would have — closing the business or leaving Canada altogether. As Kim said, we're talking about significant amounts of capital when they're thinking about leaving.

I've even had foreign investors change their mind about coming to Canada and investing in the Canadian economy because they perceive what's going on here right now as being a sign of instability and uncertainty.

To close, in the 1971 budget speech, the then Minister of Finance, on behalf of the then Trudeau government, stated that a tax system must not only be fair, it must be seen as fair. As a whole, the package released by Mr. Morneau will introduce an unacceptable amount of uncertainty, will increase complexity, will increase compliance costs, will discourage investment, will encourage capital and skilled individuals to leave Canada, and it poses the risk that taxpayers will lose confidence and respect for our self-assessing tax system because it would be and would be seen as unfair.

Thank you for your time, and I welcome your questions.

The Chair: Thank you. Mr. Wolfson, sir, in the context of 10 minutes.

Michael Wolfson, Adjunct Professor, School of Epidemiology and Public Health and Faculty of Law, University of Ottawa, as an individual: Thank you. Let me thank the committee for this opportunity to comment on the Finance proposals regarding these Canadian-controlled private corporations.

As a general point, whenever a government wants to curtail aggressive or abusive tax planning, which means raising taxes for some, there will be squawks. When those facing the tax increases are among the well-to-do, these squawks will be especially loud. Some of the fact situations I've heard point out important technical tax issues and plausible unintended consequences, but as I'm sure senators can appreciate, there has been a great deal of scaremongering, obviously on both sides here.

I want to focus my brief remarks on four questions: Is income sprinkling unfair? Is small business the engine of Canada's economic growth? Should small businesses be given special tax treatment to accumulate passive income? Finally, how can we know about these topics; do we have the evidence that Parliament and the people of Canada need?

vais donner des exemples : faire des mises à pied; augmenter les prix; cesser d'investir dans d'autres entreprises ou dans le marché; vendre leur entreprise — des gens ont vendu leur entreprise plus tôt que prévu —; mettre la clé dans la porte; ou quitter le Canada. Comme Kim l'a dit, nous parlons d'une grande quantité de capitaux lorsqu'il s'agit de quitter le pays.

Il y a même des investisseurs étrangers qui voulaient venir au Canada et investir dans l'économie canadienne, mais qui ont changé d'idée parce qu'ils perçoivent ce qui se passe ici actuellement comme un signe d'instabilité et d'incertitude.

Enfin, en 1971, dans son discours du budget, le ministre des Finances a dit au nom du gouvernement Trudeau de l'époque qu'un régime fiscal doit non seulement être équitable, mais doit être considéré comme étant équitable. Dans leur ensemble, les propositions présentées par M. Morneau créeront un niveau inacceptable d'incertitude; compliqueront davantage les choses; augmenteront les coûts d'observation; dissuaderont les investisseurs; et feront en sorte que les capitaux sortiront du Canada et que des personnes qualifiées quitteront le Canada. De plus, il y a un risque que des contribuables perdent leur confiance envers notre régime fiscal parce qu'il ne sera pas équitable et sera considéré comme n'étant pas équitable.

Je vous remercie de votre attention, et je serai ravi de répondre à vos questions.

Le président : Merci. Monsieur Wolfson, vous disposez de 10 minutes.

Michael Wolfson, professeur auxiliaire, École d'épidémiologie et de santé publique et faculté de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel : Merci. Permettez-moi de remercier le comité de me donner l'occasion de parler des propositions du ministère des Finances concernant les sociétés privées sous contrôle canadien.

De façon générale, quand un gouvernement veut mettre un frein à la planification fiscale agressive ou abusive, et que cela signifie que l'impôt augmentera pour tout le monde, on peut s'attendre à ce que les gens râlent. Quand ceux qui vont subir les augmentations d'impôts font partie de la population aisée, ils vont se faire entendre encore plus. Certaines des situations de fait que j'ai entendues font ressortir des questions fiscales techniques importantes et des conséquences non voulues plausibles, mais je suis sûr que les sénateurs peuvent comprendre qu'il y a beaucoup de propos alarmistes des deux côtés.

Je vais concentrer mes brefs propos sur quatre questions. Estce que le fractionnement des revenus est injuste? Est-ce que la petite entreprise est le moteur de la croissance économique du Canada? Est-ce que les petites entreprises devraient bénéficier d'un traitement fiscal spécial leur permettant d'accumuler un revenu passif? Enfin, comment pouvons-nous être renseignés làdessus; avons-nous la preuve qu'il faut au Parlement et à la population canadienne? I thank the clerk for having passed around charts, and thanks to your staff for the translations.

Regarding the first question, the unfairness of using income sprinkling, here are some illustrative calculations — the first page — produced by a private sector tax consultancy. These figures compare the income taxes if an individual receives their income simply as a salary with an individual who receives exactly the same income but via a private company, and then in the same year pays it out as dividends to a spouse or, in the highlighted row, to a spouse and two children aged at least 18, none of whom have any other income.

I'm guessing that the first row at \$73,000 was put there because of the claims made by Dan Kelly and the Canadian Federation of Independent Business that two thirds of the small businesses have income below \$73,000. While not stated explicitly, the implication is that all of these small businesses will be hit and hit hard by the finance minister's proposals.

For an individual with an income of \$220,000, the potential tax savings can exceed \$30,000 per year. The more people you have to sprinkle the dividends among, the higher the tax savings.

The Canadian Centre for Policy Alternatives recently published a careful analysis using Statistics Canada's social policy model. It estimates that almost half of the benefits of income sprinkling, 47 per cent, accrued to the top 5 per cent, those with incomes over \$216,000 per year. On the other hand, the bottom 70 per cent, those with incomes below \$99,000, had only 3 per cent of the benefits.

My next graph shows the proportion of individuals who own at least a 10 per cent share in these CCPCs, arrayed by income groups. Ninety per cent of individuals had 2011 total incomes of less than \$68,800, and well under 10 per cent were owners. Also, some of these middle- and lower-income CCPC owners were the spouses and children of the main CCPC owner. So in terms of their family income, they lived in families with much higher incomes.

It's pretty clear that CCPCs are disproportionately owned by those in the top 1 per cent, with 2011 incomes of over \$163,300 a year.

In the next trio of graphs — the third page — I've shown the number of CCPCs from 2001 to 2011 in four provinces for each of three industrial classifications: restaurants, lawyers, and

Je remercie la greffière d'avoir distribué les graphiques, et je remercie votre personnel pour la traduction.

En ce qui concerne la première question, à savoir si le fractionnement des revenus est injuste, il y a à la première page des calculs produits par une firme indépendante de conseillers fiscaux qui illustrent cela. On compare l'impôt exigé sur le revenu reçu par une personne à titre de simple salaire à l'impôt exigé sur le même montant de revenu d'une personne qui recourt à une société privée et qui, la même année, verse ce revenu sous la forme de dividendes à une conjointe ou un conjoint ou, comme dans la colonne mise en évidence, à une conjointe ou un conjoint et à deux enfants d'au moins 18 ans n'ayant ni l'un ni l'autre d'autres revenus.

Je présume qu'on a mis une première rangée à 73 000 \$ à cause de ce qu'ont prétendu Dan Kelly et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante — que les deux tiers des petites entreprises ont des revenus inférieurs à 73 000 \$. Ce n'est pas explicite, mais on sous-entend que toutes ces petites entreprises seront durement frappées par les propositions du ministre des Finances.

La personne qui a un revenu de 220 000 \$ pourrait économiser plus de 30 000 \$ en impôt par année. Plus vous avez de personnes auxquelles distribuer les dividendes, plus vous économiserez de l'impôt.

Le Centre canadien de politiques alternatives a récemment publié les résultats d'une analyse minutieuse se fondant sur le modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada. Il estime que près de la moitié des avantages du fractionnement des revenus, soit 47 p. 100, sont allés aux personnes se situant dans la tranche de 5 p. 100 des revenus les plus élevés, soit celles qui ont des revenus de plus de 216 000 \$ par année. À l'opposé, seulement 3 p. 100 des avantages sont allés à la tranche de 70 p. 100 des revenus inférieurs, soit les personnes ayant des revenus de moins de 99 000 \$.

Le graphique suivant montre le pourcentage de personnes qui détiennent plus de 10 p. 100 des actions de SPCC, selon les fourchettes de revenus. Quatre-vingt-dix pour cent des personnes avaient, en 2011, des revenus totaux de moins de 68 800 \$, et nettement moins de 10 p. 100 étaient des propriétaires. De plus, certains de ces propriétaires d'actions de SPCC à revenu faible ou moyen étaient les conjoints ou les enfants du principal propriétaire de la SPCC. Donc, sur le plan du revenu du ménage, ces personnes faisaient partie de ménages ayant des revenus nettement supérieurs.

Il est assez clair que les SPCC sont disproportionnellement détenues par la tranche supérieure de 1 p. 100, dont les revenus en 2011 étaient de plus de 163 300 \$ par année.

Dans les trois graphiques suivants, qui se trouvent à la page 3, je montre le nombre de SPCC de 2001 à 2011, dans quatre provinces, pour chacune de trois classifications industrielles, soit

doctors' offices. The number of restaurant CCPCs has been increasing gradually, but it's been fairly stable, while lawyer CCPCs have increased quite steadily over the decade in all four provinces.

More dramatic, though, is the number of doctors' office CCPCs in Ontario in the rightmost graph. In 2005, the Ontario government, as part of the fee negotiation with the OMA, made an obscure change in their corporate law to enable family members of doctors and dentists to own shares in their private companies. This change may have been well hidden from the general public, but it must have been of real benefit to doctors' and their families' tax positions, since the number of their CCPCs increased tenfold in the following years.

This change to Ontario's corporate law enabled high-income doctors who set up CCPCs to save tens of thousands in income taxes and likely had virtually no benefit in terms of real economic growth. Using CCPCs for income sprinkling is unfair both horizontally, between individuals with the same incomes but able and unable to run this income through a company, and vertically by eroding the progressivity of Canada's income tax system.

Rising income inequality has come to prominence over the past few years with the focus on the income shares of the top 1 per cent. Our analysis in an earlier paper suggested that this degree of inequality is worse than the available statistics indicate, because they fail to account for income received but retained within these private companies. When we pierced the corporate veil and added these hidden incomes to the share of the top 1 per cent in 2011, it increased by one third, and by half for the top tenth of 1 per cent.

Turning to my second point, so far I've been referring to CCPCs and the individuals who are their owners, but the vast majority of the public discourse has used the term "small business." This term evokes positive feelings, which is fine, but it is also associated with claims that small business in Canada is the engine of economic growth and creates most of the jobs.

Digging into the data is a bit tricky, but the general conclusion is that this claim is simply false. To start, the graph, which shows numbers of firms by employment size, shows the number of firms. The number of small firms under five employees is very large at almost a million, while there are only a bit more than 1,000 firms with 500 employees or more.

les restaurants, les avocats et les médecins. Le nombre de SPCC augmente graduellement concernant les restaurants, mais c'est relativement stable, alors que les SPCC ont augmenté constamment dans les quatre provinces au cours de la décennie, du côté des avocats.

Dans le graphique de droite, cependant, la croissance du nombre de SPCC détenues par des médecins en Ontario est plus spectaculaire. En 2005, dans le cadre de la négociation des honoraires avec l'OMA, l'Ontario Medical Association, le gouvernement de l'Ontario a apporté un changement obscur à son droit des sociétés afin de permettre aux membres des familles des médecins et des dentistes de posséder des actions de leurs sociétés privées. Ce changement a été bien caché au grand public, mais il a dû procurer de réels avantages pour les positions fiscales des médecins et de leurs familles, car le nombre de SPCC a décuplé au cours des années qui ont suivi.

Ce changement apporté au droit des sociétés de l'Ontario a permis à des médecins ayant des revenus élevés qui établissent des SPCC d'économiser des dizaines de milliers de dollars en impôt sur le revenu, sans vraisemblablement donner lieu à des avantages sur le plan de la croissance économique réelle. Utiliser les SPCC pour fractionner les revenus est injuste aussi bien horizontalement, entre des personnes ayant les mêmes revenus qui sont capables ou incapables de faire transiter ces revenus par une société, que verticalement, en érodant la progressivité du régime d'impôt sur le revenu du Canada.

L'inégalité croissante des revenus ressort depuis quelques années, avec l'attention qui est portée sur les parts du revenu de la tranche supérieure de 1 p. 100. L'analyse que nous avons réalisée et décrite dans un document antérieur semble indiquer que ce degré d'inégalité est pire que ce que les statistiques existantes nous révèlent, car celles-ci ne tiennent pas compte des revenus perçus et conservés au sein de ces sociétés privées. Quand nous avons levé le voile de la personnalité morale et ajouté ces revenus cachés à la part de la tranche supérieure de 1 p. 100 en 2011, l'augmentation a été d'un tiers, et elle a été de la moitié pour les 10 p. 100 supérieurs de la tranche supérieure de 1 p. 100.

Je vais maintenant aborder mon deuxième point. Jusqu'à maintenant, j'ai parlé des SPCC et des personnes qui en sont propriétaires, mais dans le discours public, on a majoritairement parlé de « petites entreprises ». Ce terme évoque des sentiments positifs, mais il est aussi lié aux prétentions qui veulent que la petite entreprise au Canada soit le moteur de la croissance économique et crée la plupart des emplois.

Fouiller les données est un peu complexe, mais la conclusion générale veut que ce soit tout simplement faux. Pour commencer, on peut voir le nombre de sociétés sur le graphique intitulé « Nombre de sociétés par taille de l'effectif ». Le nombre de petites entreprises de moins de cinq employés est très important But how many employees do these firms have? The next graph, employment shares, shows how employment has been distributed across firms of different sizes. While there are about 1,000 times as many firms with 1 to 50 employees as there are firms with greater than 500, they had about the same number of employees overall. Employment in both was quite stable over the time period shown, from 2001 to 2015.

This pattern clearly indicates that small firms did not create any more jobs than the largest firms in the country.

Moreover, employment in smaller firms is much more turbulent than in larger firms. You can tell I spent a lot of time at Statistics Canada, and I'm a bit of a data junkie. I apologize if you're not really into graphs and statistics. These next two graphs show, first, the gross employment gains and then gross employment losses, in each case by firm size. As firm size increases, the percentage rates of both year-over-year gains and year-over-year losses get smaller.

There has been a great deal of rhetoric in this debate over the Finance proposals that small-business owners need special tax breaks because they take special, indeed, inordinate, risks. As these data show, so are their employees. Further, their employees rarely have special fringe benefits to pay for maternity leave — if they even have any such leave — nor are they typically covered by a workplace pension plan.

Real and productive economic growth depends on innovation and investment, which are inherently risky. But to further economic growth, I don't think we want Canadian public policy rewarding gamblers or firms with no growth potential.

These points lead to my third question: Why should owners of CCPCs be given special tax treatment to accumulate passive income? Among the reasons cited — and we heard some a few minutes ago — it is to pay for children's education; to save for maternity leave; to save for retirement; to save for a rainy day; and last but not least, to finance future economic growth. Only the last of these has any merit and then only weakly.

et atteint presque un million, alors qu'il n'y en a qu'un peu plus de 1 000 qui comptent 500 employés ou plus.

Mais combien d'employés ces sociétés comptent-elles? Le graphique suivant, sur la part de l'emploi, montre comment l'emploi est réparti entre sociétés de tailles différentes. Bien qu'il y ait environ 1 000 fois plus de sociétés comptant de 1 à 50 employés que de sociétés comptant plus de 500 employés, dans l'ensemble, le nombre d'employés est le même. Dans les deux cas, l'emploi était très stable pendant la période montrée, de 2001 à 2015.

Cette tendance indique clairement que les petites entreprises n'ont pas créé plus d'emplois que les grandes entreprises au pays.

De plus, la situation de l'emploi dans les petites entreprises est beaucoup plus turbulente que dans les grandes entreprises. Il est facile de voir que j'ai passé beaucoup de temps à Statistique Canada et que je suis un peu accro aux données. Je suis désolé si vous n'êtes pas très portés sur les graphiques et les statistiques. Les deux graphiques suivants montrent, premièrement, la progression brute de l'emploi, et deuxièmement, les pertes d'emploi brutes, dans les deux cas selon la taille de l'effectif. Avec l'augmentation de la taille de l'effectif, les pourcentages de gains et de pertes diminuent d'une année à l'autre.

Dans le débat dont les propositions des Finances ont fait l'objet, beaucoup d'arguments ont été lancés voulant que les propriétaires de petites entreprises aient besoin d'allègements fiscaux spéciaux parce qu'ils prennent des risques particuliers et, en fait, énormes. Comme ces données le montrent, c'est aussi le cas de leurs employés. De plus, leurs employés ont rarement d'avantages sociaux spéciaux couvrant les congés de maternité — s'ils peuvent même avoir ce genre de congé —, et n'ont généralement pas de régime de retraite de l'employeur.

Une croissance économique véritable et productive dépend de l'innovation et de l'investissement, ce qui présente des risques inhérents. Mais afin de stimuler la croissance économique, je ne pense pas qu'il soit avantageux que la politique publique canadienne récompense les joueurs ou les entreprises n'ayant aucun potentiel de croissance.

Tout cela m'amène à ma troisième question. Pourquoi les propriétaires de SPCC devraient-ils profiter d'un traitement fiscal spécial afin d'accumuler un revenu passif? Parmi les raisons citées — dont certaines il y a quelques minutes seulement —, c'est pour payer l'éducation des enfants, pour épargner en vue d'un congé de maternité, pour épargner en prévision de la retraite, pour épargner en prévision de mauvais jours et — la dernière raison, mais non la moindre — pour financer la croissance économique future. Seule cette dernière raison est fondée, et ce, très faiblement.

In the case of saving for children's education or for maternity leave, why should incorporation make it easier for these kinds of savings? As a statistician, I generally don't like to use anecdotes, but experience shows they're often far more vivid than statistical data. I have two daughters, working for good salaries in large firms in downtown Toronto, and they both have to save for their maternity leave.

As for saving for retirement, Canada already has very generous provisions for tax assistance through RRSPs, RPPs and TFSAs. There used to be a wide gap in the limits for tax assistance via RRSPs and RPPs, but the RRSP contribution limits were increased significantly decades ago in order to bring them closer to equality for those with a good workplace defined-benefits plan. If you are a CCPC owner and you want to avail yourself of this kind of tax-assisted retirement saving, pay yourself a salary and contribute to an RRSP, or if you want to be really clever, hire an actuary and set up an individual pension plan within your CCPC. Then at higher ages, you can get a tax break on retirement savings, getting toward twice the RRSP limits.

This leaves as the only plausible reason for accumulating passive income within a CCPC in a tax advantage manner encouraging future economic growth. But even in this case, there are serious concerns: How can the income tax system ensure that the tax-deferral advantage of accumulated income taxed at significantly lower rates will actually be targeted to finance real economic growth?

As we saw in one of the earlier charts, small businesses have not, since 2001, been creating a larger amount of employment, but they are riskier.

Another personal anecdote. My son has worked for five different small businesses in the last 10 or so years. He bears major downside risks if these firms fail, but he generally has no claim on the upside benefits if these firms are successful. Why should we especially privilege the risks faced by CCPC owners when they accumulate portfolios that might someday be used for real investment, but often accumulate for reasons that have nothing to do with improving Canada's economy?

Widespread concerns have been voiced about the Finance proposals adding significant complexity to the Income Tax Act. This is the inevitable result of trying to target a tax break to where it is intended. But why use backdoor provisions of the tax system for these kinds of incentives? To foster small-business innovation, why not consider using the government's front door, something like the U.S. Small Business Innovation Research program, or gearing government procurement more explicitly to

Pourquoi la constitution en société devrait-elle faciliter l'épargne pour l'éducation des enfants ou pour le congé de maternité? En tant que statisticien, je n'aime habituellement pas utiliser des anecdotes, mais l'expérience m'a montré qu'elles sont souvent bien plus évocatrices que les données statistiques. J'ai deux filles, qui travaillent pour de grandes sociétés du centre-ville de Toronto. Elles font un bon salaire. Elles doivent toutes deux épargner pour leur congé de maternité.

En ce qui a trait à l'épargne pour la retraite, le Canada offre déjà une aide fiscale très généreuse par l'entremise des REER, des RPA et des CELI. Avant, la contribution maximale variait grandement pour le REER et le RPA, mais on a rehaussé le plafond des contributions du CELI de manière importantes il y a plusieurs dizaines d'années afin d'équilibrer les choses pour les personnes dotées d'un bon régime à prestations définies. Si vous êtes propriétaire d'une SPCC et que vous souhaitez vous prévaloir de ce type d'épargne-retraite donnant droit à une aide fiscale, donnez-vous un salaire et cotisez à un REER ou, si vous êtes très rusé, engagez un actuaire et établissez un régime de retraite individuel au sein de votre SPCC. Ainsi, lorsque vous serez plus âgé, vous pourrez profiter d'un allègement fiscal sur votre épargne-retraite qui oscillera autour du double des limitées associées au REER.

Il s'agit de la seule raison plausible pour accumuler un revenu passif au sein d'une SPCC pour encourager la croissance économique et profiter d'avantages fiscaux. Or, même dans ce cas, les préoccupations sont importantes : comment le système de l'impôt sur le revenu peut-il veiller à ce que les avantages émanant du revenu accumulé, qui sont associés à un taux d'imposition beaucoup moins élevé, servent réellement à financer la croissance économique?

Comme nous l'avons vu dans l'un des tableaux précédents, depuis 2001, les petites entreprises n'ont pas généré beaucoup d'emplois, mais elles sont plus risquées.

Je vais vous raconter une autre anecdote personnelle. Mon fils a travaillé pour 5 petites entreprises différentes au cours des 10 dernières années environ. Si les entreprises ne fonctionnent pas, il en subira les conséquences, mais si elles ont du succès, il ne profitera probablement pas des avantages connexes. Pourquoi devrait-on privilégier les risques que prennent les propriétaires de SPCC alors qu'ils cumulent des portefeuilles qui serviront peut-être un jour à de vrais investissements, mais qui, souvent, ne servent pas du tout à améliorer l'économie du Canada?

Les propositions du ministère des Finances, qui ajoutent à la complexité de la Loi de l'impôt sur le revenu, ont soulevé des préoccupations générales. C'est le résultat inévitable de la tentative d'atteindre une cible précise en matière d'allègement fiscal. Pourquoi utiliser des dispositions détournées du système d'imposition pour y arriver? Pour encourager l'innovation des petites entreprises, il faudrait utiliser la porte avant, comme le font les États-Unis avec leur programme Small Business

small business using a framework like the technology readiness level?

Let me now turn briefly to my fourth and last point. The first two graphs I showed stop in 2011. When we started our research in 2013, these were the most recent data. It took us two years to assemble the data underlying these results. I am very proud of the fact that our research has allowed to us shine a light, for the first time ever, into this dark corner of Canadian tax policy.

Unfortunately, such new light in the dark corners of the tax system is rare. As the Auditor General concluded in his spring 2015 report, tax-based expenditures:

. . . were not systematically evaluated and the information reported did not adequately support parliamentary oversight.

While Parliament is able to scrutinize every dollar of frontdoor spending by the government, every year in the Main Estimates various backdoor expenditures via tax preferences — or tax-based expenditures, as the AG calls them — are barely even scrutinized once when they are introduced in a budget.

Further, and let me conclude on this point, the analytical capacity of the federal government has been seriously eroded over the past decade. The previous government was notorious for knowing what it wanted to do, regardless of any evidence or analysis, especially when it was contrary. As a result, policy analysis groups within federal government departments have generally withered. It takes less than a year to destroy one of these groups, but up to a decade to recruit and rebuild. I worry that part of the communication problems with these finance proposals may be a reflection that even the Department of Finance, for decades a powerhouse of analytical expertise, has experienced this erosion as well.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Wolfson.

Senator Marshall: I have several questions, but I'll ask the major one first.

We have heard a lot of people talk about the impact that this is going to have on succession planning, so could you give us an overview of what impact it's going to have and tell us what happens now under the current tax structure and what is going to happen under the proposed?

Innovation Research, ou orienter l'approvisionnement du gouvernement vers les petites entreprises de manière plus explicite en utilisant un critère comme l'état de préparation de la technologie.

Je vais maintenant aborder rapidement le quatrième et dernier point. Les deux premiers graphiques que je vous ai montrés visaient une période prenant fin en 2011. Lorsque nous avons entrepris notre recherche en 2013, il s'agissait des données les plus récentes disponibles. Il nous a fallu deux ans pour regrouper les données qui ont permis d'obtenir ces résultats. Je suis très fier de savoir que notre recherche a permis de jeter la lumière — pour la toute première fois de l'histoire — sur un volet sombre de la politique fiscale canadienne.

Malheureusement, ces découvertes relatives au régime fiscal sont rares. Comme l'a fait valoir le vérificateur général dans son rapport du printemps 2015, les dépenses fiscales :

[...] n'étaient pas systématiquement évaluées et [...] l'information fournie n'appuyait pas adéquatement le Parlement dans sa fonction de surveillance.

Bien que le Parlement puisse examiner chaque sou dépensé par la porte avant dans le Budget principal des dépenses, on examine à peine les diverses dépenses détournées, faites par l'entremise des préférences fiscales — ou les dépenses fiscales, comme le dit le vérificateur général —, lorsqu'elles sont présentées dans le budget.

De plus — et c'est ainsi que je vais conclure —, la capacité d'analyse du gouvernement fédéral a été gravement érodée au cours des 10 dernières années. Le gouvernement précédent était reconnu pour faire ce qu'il voulait, sans égard aux données probantes ou aux analyses, surtout lorsqu'elles le contredisaient, ce qui a donné lieu à l'affaiblissement des groupes d'analyse des politiques du gouvernement. Il faut moins d'un an pour détruire l'un de ces groupes, mais jusqu'à 10 ans pour recruter et les rebâtir. Je crains qu'une partie des problèmes de communication associés à ces propositions financières soit le signe que le ministère des Finances, ce géant de l'expertise en matière d'analyse pendant des décennies, se soit lui aussi érodé.

Merci

Le président : Merci, monsieur Wolfson.

La sénatrice Marshall: J'ai plusieurs questions à vous poser, mais je vais commencer par la plus importante.

Nous avons entendu beaucoup de gens parler de l'incidence de ces mesures sur la succession. Pourriez-vous nous donner une idée des conséquences qu'elles entraîneront, et nous dire comment fonctionne la structure fiscale actuelle et comment fonctionnera la structure proposée?

Mr. Pryor: Let me explain. We talked about double and potentially triple layers of taxation. So if an individual owns shares of a corporation and they die owning those shares, there is a capital gains tax on death for that individual.

Then we go into the corporation. Those shares are in the estate. If the family says, "Look, we want to take all the assets out of that corporation and we are going to wind it up; there is no longer a need," to liquidate those assets there is a second layer of capital gains tax in the corporation.

Then the third layer of tax is when they take the money out of the corporation and there is tax at dividend rates. So that's three levels of tax.

Senator Marshall: Is this under —

Mr. Pryor: Our current system. That's right. So one of the methods we have used to avoid double taxation is referred to commonly as the pipeline. What we have done there — and this has been blessed by CRA for years upon years — is we eliminate or minimize the tax on the dividend taking it out. So we're left with a capital gains rate on death and potentially a capital gains rate on the liquidation in the corporation.

With the proposals, they have eliminated the ability to use —

Senator Marshall: Just talk about the old one again. What would the effective tax rate be under the current system?

Mr. Pryor: That depends greatly on the level in the corporation.

Senator Marshall: Okay.

Mr. Moody: But if you are to do the pipeline, as Ian said, you would be left with one level of capital gains tax. Let's call it 25 per cent for rounding. So that would be the best-case scenario.

There is a mitigation provision in the act. For any tax geeks, it's section 164(6) of the act. If you create a loss within the first taxation year of the estate, you can carry that loss back to the terminal gain and be subject to a level of tax on a dividend in the estate. That would be the mid-range acceptable.

If you did neither of those, then you would be subject to double tax; one tax on the terminal gain, plus the extraction of the dividend, which would be about 60-some per cent.

That's current law.

Senator Marshall: Okay.

Mr. Moody: What these proposals do is take away that ability to have one level of tax. They take away the best-case scenario.

M. Pryor : Permettez-moi de vous l'expliquer. Nous avons parlé des deux — voire trois — couches d'imposition. Donc, si une personne détient des actions d'une société et meurt, alors il y a impôt sur les gains en capital au décès de cette personne.

Ensuite, il y a la société. Ces actions font partie de la succession. Si la famille dit qu'elle souhaite retirer tous ses actifs de la société afin de les liquider, il y a une autre couche d'impôt sur les gains en capital.

La troisième couche d'imposition est appliquée lorsqu'on retire l'argent de la société. On impose alors les dividendes. C'est donc trois niveaux d'imposition.

La sénatrice Marshall: Est-ce que c'est...

M. Pryor: Selon notre système actuel. C'est exact. Pour éviter une double imposition, on a recours à ce qu'on appelle le pipeline. Ce qu'on fait — et l'ARC l'accepte année après année —, c'est qu'on élimine ou on réduit l'impôt sur les dividendes. On obtient donc un taux pour les gains en capital au décès et peut-être un taux pour les gains en capital à la liquidation.

Selon les propositions, on éliminerait la capacité d'utiliser...

La sénatrice Marshall: J'aimerais revenir à l'ancien système. Quel serait le taux d'imposition en vigueur selon le système actuel?

M. Pryor : Cela varie beaucoup d'une société à l'autre.

La sénatrice Marshall: D'accord.

M. Moody: Mais si vous utilisez la stratégie du pipeline, comme l'a fait valoir Ian, il ne reste qu'une couche d'imposition des gains en capital. Disons qu'il s'agit d'un taux de 25 p. 100. Ce serait le meilleur scénario.

La loi compte une disposition relative à l'atténuation. Pour les mordus de l'impôt, il s'agit du paragraphe 164(6) de la loi. Si vous créez une perte pour la première année d'imposition de la succession, vous pouvez reporter cette perte au gain final et être imposé sur les dividendes de la succession. Ce serait une mesure intermédiaire acceptable.

Si vous ne faites pas cela, alors vous êtes doublement imposé; une fois pour le gain final et une autre pour l'extraction des dividendes, et le taux pour cela est d'environ 60 p. 100.

C'est selon la loi actuelle.

La sénatrice Marshall: D'accord.

M. Moody: Dans les propositions, on élimine la possibilité d'une imposition à un seul niveau. On élimine le meilleur scénario possible.

Now you have the mid-tier, which is the dividend tax, or you have the worst-case scenario. In some cases, it can be a lot more atrocious than that

Senator Marshall: Okay. Mr. Wolfson, would you like to comment on that?

I do have a question for you, because you were talking about passive income. We had the Department of Finance officials testify here yesterday and somebody mentioned \$250 million for the sprinkling. That was the estimated revenues to government should the changes in the sprinkling go ahead.

I was trying to get a handle on how much potential revenues they would raise as a result of the other two initiatives. Passive income is the one that would interest me. You spoke about that in your remarks.

Is there any idea how much that would mean to the federal government if the proposed changes —

Mr. Wolfson: I'm sorry. I don't know. I read the Finance transcript yesterday, and they said they couldn't tell you because the proposals weren't sufficiently precise.

My understanding is that the Parliamentary Budget Officer is looking into this and will make some assumptions and be able to report to you.

Senator Marshall: Do you have an idea of the magnitude? The Department of Finance officials can't give any number at all. It seems suspicious they can't give us any number. It seems like it could be in the billions of dollars.

Mr. Wolfson: It could be. As I said at the end of my remarks, I'm concerned about the analytical capacity of the folks involved in these provisions. My research was on the income sprinkling only. Frankly, I was surprised when the discussion paper came out and had the two other things in it as well.

But if you give me time, more than you have as a committee, or wait for the PBO, I think they will have some plausible estimates.

Senator Marshall: When you saw the \$250 million for the income sprinkling, did that look like a reasonable amount?

Mr. Wolfson: Yes. Bear in mind that the \$250 million, I think, in the discussion paper is federal, whereas the \$500 million that I estimated was federal plus provincial. So they are not that far apart.

Il reste donc le scénario intermédiaire, où l'on paie de l'impôt sur les dividendes, et le pire scénario. Dans certains cas, les choses peuvent être pires encore.

La sénatrice Marshall: D'accord. Monsieur Wolfson, vouliez-vous faire un commentaire?

J'ai une question à vous poser, au sujet du revenu passif. Les représentants du ministère des Finances ont témoigné devant nous hier et quelqu'un a parlé de 250 millions de dollars pour le fractionnement du revenu. C'est le montant qu'obtiendra le gouvernement si l'on applique les modifications relatives au fractionnement du revenu.

J'ai essayé de savoir combien d'argent les autres initiatives allaient donner au gouvernement. Le revenu passif m'intéresse. Vous en avez parlé dans votre discours préliminaire.

A-t-on une idée du montant qu'obtiendrait le gouvernement fédéral si les modifications proposées...

M. Wolfson: Je suis désolé. Je ne le sais pas. J'ai lu la transcription du témoignage des représentants du ministère des Finances d'hier, et ils n'ont pas pu vous le dire, parce que les propositions n'étaient pas assez précises.

Selon ce que je comprends, le directeur parlementaire du budget étudie la question. Il émettra des hypothèses et pourra vous en faire part.

La sénatrice Marshall: Avez-vous une idée de l'importance de ce montant? Les représentants du ministère des Finances ne peuvent pas me donner de chiffre. Je trouve cela louche. Ce pourrait être des milliards de dollars.

M. Wolfson: C'est possible. Comme je l'ai dit à la fin de mon discours préliminaire, je m'inquiète de la capacité d'analyse des personnes responsables de ces dispositions. Ma recherche portait uniquement sur le fractionnement du revenu. Pour être franc, j'ai été surpris de voir que le document de travail visait deux autres mesures également.

Or, si vous me donnez le temps — plus de temps que n'en a le comité — ou si vous attendez le rapport du DPB, je crois que vous obtiendrez des estimations raisonnables.

La sénatrice Marshall: Est-ce que les 250 millions de dollars pour le fractionnement du revenu vous ont semblé raisonnables?

M. Wolfson : Oui. Il ne faut pas oublier que les 250 millions de dollars dont on parle dans le document de travail visent le gouvernement fédéral, tandis que les 500 millions de dollars dont j'ai parlé visent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les estimations ne sont donc pas si différentes l'une de l'autre.

One has to make a number of assumptions to come up with these numbers.

Senator Marshall: Going back to talk about what happens on death, the section on the changes to section 84.1, is that where those changes are made? Is that the section?

Mr. Pryor: The one we were just talking about?

Senator Marshall: Yes.

Mr. Pryor: That's one of the two.

Mr. Wolfson: That's one of them, yes.

Senator Marshall: That's one of them? What is the other one? I'm trying to follow.

Mr. Pryor: It's section 246(1).

Senator Marshall: Thank you very much.

Senator Pratte: I have two questions. The first question regards the number of corporations that would be affected by these changes.

Mr. Moody, I think you said that practically all private corporations would be affected, and I think most of your colleagues in your profession say the same thing. The department officials yesterday said that income sprinkling would affect 50,000 small businesses and that passive income would affect between 130,000 and 140,000 corporations. So they are saying that it's a minority of CCPCs. Who is right?

Mr. Moody: I'll say I'm right because I'm that arrogant, I guess. But just as a quick example — and I'm on record for saying this — how many of us are going to die? Well, 100 per cent; right? When we die, anybody who owns shares in a private corporation, are the proposals as written going to impact? Absolutely.

Senator Pratte: Yes, but we don't all own CCPCs.

Mr. Moody: I am saying people that own shares of a private corporation. That was what my comment said. Anybody who owns shares of a private corporation will be impacted by these proposals.

When you narrow the focus down to on a year-by-year basis, for example, income strengthening is only affecting X number of people, and passive, Y number of people. In my view, that's too narrow a view.

Senator Pratte: The fact is that Professor Wolfson has shown, from what I can see, that CCPCs are mostly owned by wealthy people, and, therefore, mostly wealthy people would be affected.

Il faut émettre plusieurs hypothèses pour en arriver à ces chiffres.

La sénatrice Marshall: Pour revenir à ce qui arrive en cas de décès, est-ce que les modifications visent l'article 84.1?

M. Prvor: Celles dont nous venons de parler?

La sénatrice Marshall: Oui.

M. Pryor: C'est l'une des deux dispositions.

M. Wolfson: L'une d'entre elles, oui.

La sénatrice Marshall: C'est l'une des deux? Où se trouve l'autre? J'essaie de suivre.

M. Pryor: Il s'agit du paragraphe 246(1).

La sénatrice Marshall: Merci beaucoup.

Le sénateur Pratte : J'ai deux questions pour vous. La première a trait au nombre de sociétés qui seraient touchées par ces changements.

Monsieur Moody, je crois que vous avez dit que presque toutes les sociétés privées seraient touchées et je crois que la plupart de vos collègues disent la même chose. Hier, les représentants du ministère ont dit que le fractionnement du revenu toucherait 50 000 petites entreprises et que le revenu passif toucherait entre 130 000 et 140 000 sociétés. Donc, selon eux, c'est une minorité de SPCC. Qui a raison?

M. Moody: Je vais dire que j'ai raison, parce que je suis arrogant, je suppose. Pour vous donner un exemple, rapidement — et ce sera consigné au compte rendu —, combien d'entre nous vont mourir? La réponse, c'est 100 p. 100, n'est-ce pas? Selon la forme actuelle des propositions, toutes les personnes qui détiennent des actions dans une société seront touchées.

Le sénateur Pratte : Oui, mais nous ne sommes pas tous propriétaires d'une SPCC.

M. Moody : Je parle des gens qui détiennent des actions dans une société privée. C'est ce que j'ai dit. Toutes les personnes qui détiennent des actions dans une société privée seront touchées par ces propositions.

Lorsqu'on examine la situation selon une base annuelle, par exemple, le fractionnement du revenu ne touche que X personnes et le revenu passif touche Y personnes. À mon avis, c'est une vision trop étroite.

Le sénateur Pratte : Le fait est que, d'après ce que je comprends, M. Wolfson a démontré que la plupart des propriétaires de SPCC étaient riches et donc que la plupart des gens touchés seraient des gens riches.

Mr. Moody: I don't accept that premise to begin with. I can tell you that I act for a lot of people who own shares of a private corporation that are not wealthy. That's one of the frustrations I have had with the messaging coming out of the department that it only affects the wealthy few. It doesn't. It affects anybody who owns shares of a private corporation.

Mr. Pryor: We have a number of very small businesses, maand-pa corner store operations, and they operate through a corporation for non-tax reasons; right? There is liability. Liability protection, financing from the bank, being incorporated gives you — it's an easier battle to get financing from a bank.

Some of these people make very little money, but they might be impacted by income sprinkling. Maybe they pay their wife because their wife works. In one way, shape or form, these proposals will touch almost everybody, if my client base, and those of my colleagues, are any indication. I would suggest they are

Mr. Wolfson: Let me correct one thing. What I said, and what the data show, is that these are used disproportionately at the high-income level. There are lots of CCPCs and CCPC owners at lower incomes. Also, as I said, the ones at lower incomes may be the spouses or kids.

Furthermore, if it is the mom-and-pop corner store, they are not likely making or saving a lot of tax as a result of this. As Ian said, they may have incorporated not for tax planning reasons but for liability reasons.

The data estimated from the Canadian Centre for Policy Alternatives paper shows 3 per cent of the income-sprinkling benefits are going to the bottom 70 per cent, under \$99,000 a year in income. I'm a bit surprised that people would incorporate at all because the costs of incorporation, and doing the annual filing, could be more than the tax savings.

Senator Pratte: Yesterday the Minister of Finance was in the Senate for Question Period, and he indicated areas of changes that he was willing to make. I don't know if you saw, heard or read that.

I wonder if you think that these changes, if you're aware of them, are satisfactory, or do you think that there are areas there that could alleviate your concerns? I'm addressing this to Mr. Pryor and Mr. Moody.

M. Moody: Je n'accepte pas la prémisse, pour commencer. Je peux vous dire que je travaille pour de nombreuses personnes qui détiennent des parts d'une société privée, mais qui ne sont pas riches. C'est l'une des choses qui me frustre à propos du message du ministère. Il dit que seuls les riches seront touchés. Ce n'est pas vrai. Toutes les personnes qui ont des parts dans une société privée seront touchées.

M. Pryor: Il y a beaucoup de très petites entreprises, comme les magasins du coin, qui fonctionnent par l'entremise d'une société pour des raisons non fiscales, n'est-ce pas? Il y a la responsabilité. La protection en matière de responsabilité, le financement de la banque... si vous êtes constitué en société vous pouvez... c'est plus facile de gagner la bataille et d'obtenir un prêt de la banque.

Certaines de ces personnes font très peu d'argent, mais elles pourraient être touchées par le fractionnement du revenu. Un propriétaire d'entreprise peut payer sa femme parce qu'elle travaille avec lui. Si je me fie à ma clientèle et à celle de mes collègues, ces propositions toucheront presque tout le monde d'une manière ou d'une autre.

M. Wolfson: J'aimerais corriger une chose. Ce que j'ai dit — et ce que montrent les données —, c'est que ces mesures sont utilisées de manière disproportionnée par les personnes dont le revenu est élevé. De nombreux propriétaires de SPCC ont un revenu moins élevé. Cela comprend toutefois aussi l'époux ou les enfants du propriétaire.

De plus, ce ne sont pas les propriétaires du magasin du coin qui font beaucoup d'argent ou qui réalisent de grandes économies d'impôt avec cela. Comme l'a dit Ian, ces gens se constituent en société non pas à des fins de planification fiscale, mais bien à des fins de responsabilité.

Selon les données du Centre canadien des politiques alternatives, 3 p. 100 des avantages associés au fractionnement du revenu vont à la tranche de 70 p. 100 des revenus inférieurs, soit les personnes ayant des revenus de moins de 99 000 \$. Je suis un peu surpris de la décision de certains de se constituer en société, puisque les coûts pour ce faire et pour produire la déclaration de revenus pourraient être supérieurs aux économies d'impôt.

Le sénateur Pratte : Hier, le ministre des Finances était au Sénat pour la période de questions et il a parlé des changements qu'il était prêt à apporter. Je ne sais pas si vous avez vu, entendu ou lu cela.

Êtes-vous satisfait de ces changements — si vous en avez pris connaissance — ou croyez-vous qu'il soit possible d'atténuer vos préoccupations? Ma question s'adresse à M. Pryor et à M. Moody.

Mr. Moody: As I mentioned in my opening remarks, the devil is in the details. Depending on how the smoothing or the sandpapering of the proposals happens, for income sprinkling, for example, there has been some scuttlebutt that if they just draw a bright line at a certain age — let's just pick a number, say age 24 — and if they pick an age of 24 and go down, the U.S. has that model right now. The largest jurisdiction in the world, frankly, so that's a good one to copy, generally. That would take away a lot of the concerns vis-à-vis subjectivity, reasonableness test. We would have objectivity.

Frankly, I don't think you would see a lot of people like Ian and me complaining too much about that kind of change. We would squawk, using my friend's word, if spouses or commonlaw partners were still caught up because I think there are good arguments to suggest that we should be able to do that. That would be one.

Setting a *de minimis* test for the passive investment rules might be another alternative. It might be rough justice. It might be rough around the edges, but perhaps that might be something to think about.

The one I really struggle with is the surplus stripping one because it has such broad implications. I don't know how they could smooth that out.

Senator Pratte: Chair, may we ask the witnesses, and indeed all witnesses that we will hear, to, if possible, send to the committee their comments once the minister publishes his final proposals? Would you agree to do this?

Mr. Moody: Happy to do that.

The Chair: That's a very good request. You would be happy to do that through the clerk.

Senator Black: Thank you all for being here. This is tremendously interesting. I want to thank you for the commitment you're making to Canada because there is no reason you have to do this, as you have pointed out. So I'm very appreciative, and I know my colleagues are as well.

We're trying to be constructive here, as you all are trying to be constructive. Following up on what Senator Pratte said, today, if the Minister of Finance were to call any of you up, what would you tell him to do with these proposals, recognizing we want to be constructive?

Mr. Moody: Well, I mentioned that in my remarks, senator. Number one, retract the regretful language because that would be a pretty good healing spot for a lot of businesses who feel like tax cheats. That anger in the system is real.

M. Moody: Comme je l'ai dit dans mon discours préliminaire, le diable est dans les détails. Dépendamment de la façon dont on adoucira les propositions — pour le fractionnement du revenu, par exemple, les rumeurs veulent qu'on trace la ligne à un certain âge, prenons l'âge de 24 ans, par exemple... C'est le modèle utilisé aux États-Unis présentement. C'est la plus grande administration au monde, alors il serait bon de s'en inspirer, de façon générale. Ainsi, on éliminerait les préoccupations relatives à la subjectivité, au critère du caractère raisonnable. On serait objectif.

Bien franchement, je ne crois pas que vous verriez des gens comme Ian et moi se plaindre d'un tel changement. Pour reprendre les mots de mon ami, on râlerait si les époux ou les conjoints de fait se retrouvaient coincés, parce qu'il y a des arguments convaincants qui donnent à penser que ce pourrait être le cas. C'est une chose.

Une autre option serait s'assortir les règles d'investissement passif d'un critère *de minimis*. Ce serait une forme assez rudimentaire de justice. Ce pourrait être un peu approximatif, mais il vaudrait peut-être la peine d'y réfléchir.

L'élément qui me dérange vraiment, c'est le dépouillement de surplus, qui a des conséquences tellement vastes. Je ne sais pas trop comment on pourrait en atténuer les effets.

Le sénateur Pratte: Monsieur le président, pourrions-nous demander aux témoins, à tous les témoins qui comparaîtront devant nous, en fait, s'ils pourraient faire parvenir leurs commentaires au comité lorsque le ministre publiera ses propositions finales? Seriez-vous prêt à le faire?

M. Moody: Avec plaisir.

Le président : C'est une excellente demande. Nous serons ravis d'y donner suite par l'intermédiaire de notre greffière.

Le sénateur Black: Je vous remercie tous de votre présence ici aujourd'hui. C'est extrêmement intéressant. Je tiens à vous remercier de votre engagement envers le Canada, parce que vous n'avez aucune raison de prendre la parole comme vous le faites, et vous l'avez bien souligné. Je vous en suis donc très reconnaissant, tout comme mes collègues également, j'en suis certain.

Nous essayons d'être constructifs, comme vous essayez tous d'être constructifs. Pour continuer dans la même veine que le sénateur Pratte, si le ministre des Finances vous appelait aujourd'hui, n'importe lequel d'entre vous, que lui diriez-vous de faire de ces propositions, dans un esprit constructif?

M. Moody: Eh bien, comme je l'ai mentionné dans mon allocution, sénateur, la première chose serait de retirer ces mots regrettables, ce qui mettrait déjà un baume sur les plaies, parce que beaucoup de dirigeants d'entreprise se sentent comme des fraudeurs fiscaux. La colère est palpable.

Number two, withdraw it all and start again. Assuming that that doesn't happen, and there is no will for that, then engage people to really look at what you are trying to get at. Are you trying to get after the doctors, accountants and lawyers? It certainly seems like that. Although I don't agree with it, if you are, let's get something that might work on each one of these pillars.

Mr. Pryor: I agree largely with Kim's comments. We need certainty with the income sprinkling. Kim's number of 24 I agree with. It's not something I would have recommended off the hop, but I think it's something that could quell a lot of the concerns.

On the surplus stripping, it's an easy fix, but they have to start over. The drafting is pretty poor, in my opinion, but it's an easy fix. To carve out the estate portion, and the negative impacts on estates, I think that could be done.

On the passive income, Kim and I differ a bit on that. I fear greatly for the economy. I don't have empirical data to justify it. I'm going strictly from the feedback I'm getting from my clients and the capital that I think and fear is going to leave. That might be the straw that breaks the camel's back.

Senator Black: What would you do?

Mr. Pryor: I would put that one away.

Senator Black: Thank you.

Mr. Wolfson: First, when I started to get some media attention, I started to get what my friends called love letters. One of them really got to me about using the word "loopholes." You will see that I haven't used it at all, and I have stopped referring to that. I appreciate the sensitivity.

I worry that if the government backs away too much, these basic principles of fairness will be lost and nothing might end up getting done; so I feel strongly that some of this should go forward.

On the income sprinkling, which is the area that I have studied the most of these three areas, I disagree. Going to age 24 is a start, but it's nowhere near enough. I am really concerned about these claims.

My wife gets really ticked off when I read her some of these fragments, that she has been a stay-at-home mom and doesn't deserve income splitting, while just because somebody is a Ensuite, je lui recommanderais de retirer intégralement ses propositions et de retourner à la planche à dessin. Sinon, s'il ne semble pas avoir de volonté en ce sens, il devrait mandater des gens de bien analyser ce qu'il essaie d'accomplir. Souhaite-t-il s'attaquer aux médecins, aux comptables et aux avocats? Cela en a tout l'air. Bien que je ne sois pas d'accord avec cela, si c'est bel et bien le cas, il faut trouver une solution qui fonctionne pour chacun de ces piliers.

M. Pryor : Je suis en très grande partie d'accord avec les observations de Kim. Nous avons besoin de certitude concernant le fractionnement du revenu. Je suis d'accord avec l'âge de 24 ans avancé par Kim. Ce n'est pas une chose que j'aurais recommandée d'entrée de jeu, mais je pense que cela pourrait vraiment calmer le jeu.

Concernant le fractionnement du revenu, ce serait une solution facile, mais il faudrait tout recommencer. La première ébauche est assez faible, à mon avis, mais ce serait là un correctif facile à apporter. Je pense que ce serait une possibilité pour atténuer les effets négatifs sur les biens immobiliers.

Concernant le revenu passif, mon opinion diverge un peu de celle de Kim. J'ai très peur pour l'économie. Je n'ai pas de données empiriques sur lesquelles me fonder pour le justifier. Je me fie strictement à l'écho que je reçois de mes clients et à tous les capitaux que je crains de voir fuir le pays. Ce pourrait être la goutte qui fait déborder le vase.

Le sénateur Black : Que feriez-vous?

M. Pryor: Je retirerais cette proposition.

Le sénateur Black: Merci.

M. Wolfson: Premièrement, quand j'ai commencé à attirer l'attention des médias, j'ai commencé à recevoir ce que mes amis appellent des « lettres d'amour ». Dans l'une d'elles, quelqu'un me reprochait l'utilisation du mot « échappatoires ». Vous constaterez que je ne l'ai pas utilisé du tout dans mon témoignage, que j'ai cessé de l'utiliser. Je comprends la sensibilité qu'il éveille.

Je crains que, si le gouvernement recule trop, il perde ces principes d'équité de base et qu'il ne puisse plus rien faire en bout de ligne, donc je crois intimement qu'il doit aller de l'avant, au moins en partie.

Concernant le fractionnement du revenu, la question que j'ai étudiée le plus parmi celles-ci, je ne suis pas d'accord avec sa proposition. Le fait de fixer le seuil à 24 ans serait un début, mais c'est bien loin d'être assez. Cette question me préoccupe beaucoup.

Ma femme s'emporte très vite quand je lui en lis des extraits, quand elle entend que, en tant que mère au foyer, elle ne mérite pas d'avoir droit au fractionnement du revenu, alors qu'une autre professional or whatever and is incorporated, they do deserve income splitting. I don't think so.

Let me just pause there.

Senator Jaffer: Thank you to all three of you for being here at such short notice. You have given us a lot to think about. You are the experts. For me, this is a lot to digest.

There is one thing that you all said, and what I am hearing from people is about the loopholes. People who are saying the people who are benefiting from loopholes and those who have never seen them as loopholes, it's seen as planning their tax life, planning how they do business.

For me, I am concerned that the minister and his department have put the individual who works, earns a salary, gets maternity benefits, gets benefits, gets a pension, albeit may not get a big salary, but there is a path. Then there is the path of the risk taker, the person who invests money and takes many risks and does not have those benefits.

I'm not crying for that person, but it's an issue of choices. People have made choices of how they are going to arrange their lives.

In the consultation paper that you have seen, it says that two Canadians — one is an employee and the other is an owner of a corporation — each makes a one-time investment of \$100,000 pre-income tax. The corporate owner gets 15 per cent, so 85 per cent, and the employee pays \$50,000. It's left there. It doesn't show that one invests and the other one has other ideas. Neither is right; neither is wrong. I think to loop the two together and call one a loophole, maybe a tax cheat, has led to this complete discussion becoming very hazy.

I would like the three of you to comment on that.

Mr. Wolfson: The timing of when you pay tax is often considered to be immaterial, but deferral really is a tax advantage. That's one thing. That's part of the Finance example.

Another concern I have is that the justification for saying, "We should be able to play with 85-cent dollars inside our corporation while everybody else plays with 50-cent dollars after tax," is based on these claims that being able to keep that income within the company is good for Canada.

As I said in my prepared remarks, I don't agree with that. There are a whole bunch of reasons that have been given that I think are completely extraneous: saving for your children's education or maternity leave.

personne le mériterait parce qu'elle exerce une profession quelconque et qu'elle est incorporée. Je ne pense pas.

Je vais m'arrêter là.

La sénatrice Jaffer: Je vous remercie tous trois d'être ici malgré le court préavis. Vous nous donnez beaucoup de matière à réflexion. Vous êtes des experts. Pour moi, il y a beaucoup de choses à digérer.

Il y a une chose dont vous avez tous parlé et qui est sur toutes les lèvres, c'est-à-dire les échappatoires. Il y a ceux qui disent qu'il y a des gens qui profitent d'échappatoires, et il y a ceux qui ne les ont jamais vues comme des échappatoires, qui considèrent que c'est de la planification de la vie fiscale et des affaires.

Pour ma part, je crains que le ministre et son ministère ne ciblent la personne qui travaille, qui touche un salaire, des prestations de maternité et autres et qui a un régime de retraite, même si elle ne gagne pas de très gros salaire, mais il y a là un modèle établi. Puis il y a le cheminement des preneurs de risques, de la personne qui investit, qui prend toutes sortes de risques, mais qui n'a droit à aucun avantage ni à aucune prestation.

Cette personne ne me fait pas pleurer, c'est une question de choix. Chaque personne choisit comment elle souhaite organiser sa vie.

Dans le document de consultation que vous avez vu, il est écrit que deux Canadiens font chacun un investissement ponctuel de 100 000 \$ avant impôt. L'un est employé et l'autre, propriétaire de société privée. Le propriétaire de société privée obtient 15 p. 100, donc 85 p. 100, alors que l'employé paie 50 000 \$. Cela s'arrête là, cela ne montre pas que l'un investit, alors que l'autre a d'autres idées. Il n'y a pas de bon ni de mauvais choix. Je pense que c'est quand on fait le parallèle entre les deux et qu'on dit qu'il y en a un qui profite d'une échappatoire, qui fraude peut-être l'impôt que la discussion s'embrouille.

J'aimerais vous entendre tous les trois à ce sujet.

M. Wolfson : Le moment où l'on paie ses impôts est souvent considéré sans importance, mais le report d'impôt constitue vraiment un avantage fiscal. C'est une chose. Cela fait partie de l'exemple du ministère des Finances.

L'autre chose qui me dérange, c'est que ceux qui prétendent qu'ils devraient pouvoir utiliser 85 cents par dollar dans leur entreprise tandis que tous les autres doivent s'organiser avec 50 cents par dollar après impôt se justifient en disant qu'il est bon pour le Canada que les entreprises puissent conserver ces revenus.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, je ne suis pas d'accord. J'entends toutes sortes de raisons pour le justifier qui n'ont rien à voir avec cela, comme d'épargner pour les études des enfants ou un congé de maternité.

When it comes to the question of what Canada should be doing to foster real economic growth, there are lots of other things. The tax incentives — I hate to use the metaphor, but it's often like pushing a string. There are other ways of doing it, and I pointed to two of them that I think would be more effective and more sophisticated and thoughtful: government procurement targeted to the innovative parts of the small-business community and a specific grant program like the one the States has.

I was talking to a friend of mine. He works for a 150-person, high-tech innovative company. That was what he told me. He said, "This stuff with passive income, that's not what really matters to us."

Mr. Pryor: I agree with you. I think, like Kim mentioned, the language and the rhetoric have definitely pushed people over the limit. But more than that, it's the refusal to recognize the risk. As a country, we have to decide. Do we want people taking that risk to start companies and employ people? Michael, that's why your son has a job. Do we want people doing that, or do we just want everybody to be an employee of the federal government?

I think that's something we really have to give some thought to because if you're going to take away the advantages — let's call it the deferral, because that's what we're talking about here with this advantage — it's a timing issue. We know the tax rate is the same, it's just, when are you paying your tax? If you're going to take that away, you're going to lose people. That's something that policy-makers and the government have to decide. We are in the private sector, and we have always operated on the assumption that, as a country, we're encouraging that. Maybe we're changing.

Senator Jaffer: The deferral is not just to pay for your child's education, from what I'm hearing and have experienced with small business. It's not just to pay for things. It's also to grow your business.

Mr. Pryor: Absolutely.

Senator Jaffer: My fear is if you take these away, how do you grow your business? A business owner will try to save as much to grow the business. If you take away the incentive, then what do you do?

Mr. Pryor: One hundred per cent.

Mr. Moody: I agree with that 100 per cent. I agree with all that Ian said.

Si l'on se demande ce que le Canada devrait faire pour stimuler réellement la croissance économique, il y a beaucoup d'autres possibilités. Les incitatifs fiscaux... Je déteste utiliser cette métaphore, mais c'est un peu comme de pousser sur une ficelle. Il y a d'autres façons de faire. J'en ai donné deux exemples qui me sembleraient plus efficaces, plus raffinés et plus judicieux : le gouvernement pourrait cibler l'innovation dans les petites entreprises dans son mode d'approvisionnement et il pourrait se doter d'un programme de subventions ciblées comparable à celui des États-Unis.

J'en parlais avec l'un de mes amis qui travaille pour une entreprise de haute technologie qui emploie 150 personnes. Il me disait justement : « Toute cette question du revenu passif ne change pas grand-chose pour nous. »

M. Pryor: Je suis d'accord avec vous. Je pense, comme Kim l'a mentionné, que les mots et la rhétorique utilisés ont vraiment irrité les gens. Mais au-delà de cela, il y a un refus de reconnaître le risque. En tant que pays, nous devrons prendre une décision. Voulons-nous que des gens prennent le risque de fonder des entreprises et d'employer d'autres personnes? Michael, c'est ce qui procure un emploi à votre fils. Est-ce que nous voulons encourager ceux qui le font ou voulons-nous simplement que tout le monde devienne fonctionnaire fédéral?

Voilà qui mérite réflexion à mon avis, parce que, si on élimine les avantages qu'il y a à remettre l'impôt à plus tard — car c'est bien de cela qu'il s'agit —, c'est le moment où l'impôt est prélevé qui fait foi de tout. Le taux d'imposition est le même, la seule chose qui diffère, c'est le moment où l'impôt est prélevé. Si vous éliminez cet avantage, vous allez perdre des gens. Ce choix appartient aux décideurs et au gouvernement. Dans le secteur privé, nous sommes toujours partis du principe que c'était une pratique encouragée. Peut-être que les temps changent.

La sénatrice Jaffer: Cette remise à plus tard ne sert pas seulement à payer les études des enfants, selon ce que j'ai compris et l'expérience que j'ai des petites entreprises. L'argent accumulé ne sert pas juste à payer ceci ou cela; il sert aussi à faire prendre de l'expansion à l'entreprise.

M. Pryor: Tout à fait.

La sénatrice Jaffer: Comment les entreprises pourront-elles croître si on leur retire cette possibilité? Les chefs d'entreprise essaient d'économiser tout ce qu'ils peuvent dans le but de prendre de l'expansion. Si on leur retire cet avantage, que leur reste-t-il?

M. Pryor: Je suis d'accord à 100 p. 100.

M. Moody: Moi aussi. Je suis d'accord avec Ian sur toute la ligne.

I point you to the Department of Finance release that came out yesterday and the quote by Minister Morneau. I find this a bit shocking. It says:

The current tax system is unfair. An incorporated professional —

It is interesting that they say "an incorporated professional."

— making hundreds of thousands of dollars a year who takes advantage of the current rules could end up paying a lower tax rate than a middle class employee on salary. We are going to fix this

What? It is impossible to have a lower tax rate than a middleclass employee when you consider the deferral.

Now, is the deferral an advantage, to answer your question? There's no question it's an advantage. It's an advantage on earning passive income, and the calculations and the consultation paper display that there might be an advantage, but when you actually take a more thorough look at it, it's actually a disadvantage in Canada, especially because we're underintegrated. If I had more time, I would talk to you about that.

When you take this example which was in the press release yesterday, that is just a shocking, misleading comparison of reality, because when that money comes out of the corporation, it's at the same rate, or when you die or become a non-resident of Canada.

The Chair: Mr. Wolfson, do you want to make a comment?

Mr. Wolfson: Quickly, if I may. Is that referring to passive income or to sprinkling?

Mr. Moody: It's not referring to anything. Just read it.

Mr. Wolfson: In sprinkling, it is possible, as the examples I showed earlier are there. If you're an incorporated professional and you can split your income with a spouse and a couple of kids over 18 who have no other income, you pay tax at a lower rate than folks with much lower incomes. It's easy to construct these examples.

Mr. Moody: I don't want to get into an argument with you, but I'll tell you, hundreds of thousands of dollars, you would have to have 15 kids.

J'ai ici le communiqué qu'a publié le ministère des Finances hier. La citation du ministre Morneau m'a quelque peu interpellé. La voici :

Le régime fiscal actuel est injuste. Un professionnel constitué en société...

— Je signale qu'on parle bien d'un « professionnel constitué en société ». —

... et gagnant des centaines de milliers de dollars par année qui tire profit des règles actuelles pourrait, au bout du compte, se retrouver avec un taux d'imposition moins élevé que celui d'un salarié de la classe moyenne. Nous allons corriger cette situation...

Comment? C'est impossible d'en arriver à un taux d'imposition inférieur à celui d'un salarié de la classe moyenne si on tient compte de l'impôt payé plus tard.

Maintenant, s'agit-il d'un avantage, pour répondre à votre question? Absolument, et il n'y a aucun doute possible. Il s'agit d'un avantage que d'accumuler des revenus passifs. Or, selon les calculs et le document de consultation, il peut s'agir d'un avantage, mais en y regardant de plus près, il peut aussi s'agir d'un désavantage, parce qu'au Canada, l'intégration est déficiente. Avoir plus de temps, je pourrais vous expliquer plus en détail ce que je veux dire.

Quant à l'exemple utilisé dans le communiqué d'hier, il est choquant, c'est le mot. Il déforme la réalité, parce que, lorsqu'un chef d'entreprise retire son argent de sa société, celui-ci est imposé au même taux global. Même chose s'il meurt ou s'il cesse d'habiter au Canada.

Le président : Monsieur Wolfson, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

M. Wolfson: Un mot, si vous permettez. Le communiqué parle-t-il des revenus passifs ou du saupoudrage?

M. Moody: Il ne mentionne rien de précis. Voyez vousmême.

M. Wolfson: Dans le cas du saupoudrage, c'est bel et bien une possibilité, comme le prouvent les exemples que j'ai donnés plus tôt. Les professionnels constitués en société qui partagent leurs revenus avec leur conjoint ou conjointe et leurs enfants de plus de 18 ans qui n'ont pas d'autre revenu se retrouvent avec un taux d'imposition nettement inférieur à celui de contribuables gagnant des salaires beaucoup moins élevés. C'est très simple à prouver.

M. Moody: Je ne veux pas m'embarquer dans cette discussion-là avec vous, mais je vais vous dire une chose: si votre professionnel gagne des centaines de milliers de dollars, il faudrait qu'il en ait 15, des enfants.

Mr. Wolfson: Forty thousand dollars each kid, four kids.

The Chair: That can be another debate. We'll stick with the mandate we have received from the Senate of Canada.

[Translation]

Senator Bellemare: I had a few questions, but given the time, I'm going to ask you a specific question related to a comment you made, Mr. Moody. You said you were very glad that the Senate was conducting these consultations under the current circumstances. Which other experts do you think we should speak with? Are there particular groups we should make sure we hear from? That question is for all of you because I realize that we are dealing with a very complex subject that involves income inequality. The objective is to reduce the inequality, and the government has taken steps to achieve that, but perhaps you have other suggestions. As part of the committee's consultations, should we meet with other individuals or groups to ensure we get a clear sense of the big picture?

[English]

Mr. Wolfson: I'm sure you have a good list of people who are tax professionals. It is certainly important for the committee to understand the technical tax aspects, but I would also encourage the committee, if it's not already in your plans, to hear from some economists to talk about just what these patterns of growth in the economy are. What are the determinants? What has been the effect of the small-business deduction?

I don't know that you want to get into challenging that — that may be too large — but there are a number of prominent economists from right and left who say get to rid of the small-business deduction, for example, and to try to understand the effect of the tax system. What do we know? How do we know what the effects of these different provisions are on that key thing, which is encouraging entrepreneurship and economic growth? I don't think that the provisions that are being proposed to be constrained are necessarily or by any stretch close to the most effective ones to achieve that objective.

[Translation]

Senator Bellemare: In any case, I'm sure the committee would welcome your suggestions, if you had any names to propose.

Mr. Wolfson: Yes, I can suggest some names.

[English]

Mr. Moody: I would agree that some economists, such as Jack Mintz, for example, would be very helpful. There are a lot of tax experts, so I won't give you specific names, unless you

M. Wolfson: Quatre enfants, 40 000 \$ chacun.

Le président : Ce sera peut-être le sujet d'un autre débat. Tenons-nous-en au mandat que nous a confié le Sénat du Canada.

[Français]

La sénatrice Bellemare: J'avais quelques questions à poser, mais comme le temps passe, je vous poserai concrètement une question en rapport à un commentaire que vous avez fait, monsieur Moody. Vous vous disiez très heureux que le Sénat fasse ces consultations dans le contexte actuel. Quel autre expert pensez-vous que nous devrions voir? Est-ce qu'il y a des groupes en particulier que nous devrions nous assurer de rencontrer? Je pose la question à vous tous parce que je comprends que c'est un sujet très complexe puisqu'on touche aux inégalités du revenu. On veut les réduire, et le gouvernement s'y est pris de cette manière, mais peut-être auriez-vous d'autres suggestions à faire. Dans le cadre des consultations de ce comité, est-ce qu'il y a des personnalités ou des groupes que nous devrions rencontrer afin d'avoir une vue d'ensemble de la problématique?

[Traduction]

M. Wolfson: Je suis sûr que vous avez déjà accès à une longue liste de fiscalistes. Le comité doit évidemment s'intéresser aux aspects techniques de la fiscalité, mais je l'encourage aussi, si ce n'est pas déjà dans ses projets, à solliciter le point de vue d'économistes afin de bien comprendre les tendances et les cycles en matière de croissance économique. Quels sont les déterminants? Quel effet la déduction accordée aux petites entreprises a-t-elle eu?

Je ne sais pas si c'est une bonne idée de s'aventurer de ce côté-là — ce serait très gros, comme changement —, mais un certain nombre d'économistes de renom, de gauche comme de droite, croient qu'on devrait éliminer la déduction accordée aux petites entreprises et mieux comprendre les répercussions du régime fiscal. Que sait-on? Comment mesure-t-on les effets que ces dispositions peuvent avoir sur l'esprit d'entreprise et la croissance économique? Selon moi, les changements envisagés sont loin de constituer le meilleur moyen de parvenir au but recherché.

[Français]

La sénatrice Bellemare : De toute façon, je suis certaine que vos suggestions seraient bien accueillies par le comité, si vous aviez des noms à nous proposer.

M. Wolfson: Oui, je peux les proposer.

[Traduction]

M. Moody: Certains économistes comme Jack Mintz pourraient certainement vous aider. Ce ne sont pas les fiscalistes qui manquent, alors à moins que vous y teniez, je ne nommerai

want them. Other people, like organizations that have been actively engaged, like the organization that came out the other day, the Business Council of Canada that includes some of the Who's Who names in Canadian business, I encourage you to seek them. I will be happy to share that with you.

The Chair: The question was: Can you provide —

Mr. Moody: The answer is yes, I will.

Mr. Wolfson: I would also have the Canadian Nurses Association and doctors who are in support of the proposal.

The Chair: Senator Andreychuk, and then on second round we have Senator Pratte and Senator Black to ask their questions, and the witnesses could send us information on the specific questions you have before we go in camera.

Senator Andreychuk: I apologize for coming late, but I was involved with a bill that was being passed. It was passed, so I'm feeling content about that, and I don't feel as guilty about missing the first part. Perhaps you've touched on it.

We want to encourage risk. I sit on the Foreign Affairs Committee and we talk about encouraging entrepreneurial spirit and what that means. The feedback is always that Canadians are risk-averse, and that permeates, I think, national entrepreneurs as well as those who want to go international. So you weigh risk against what? That's what I haven't heard. It's the security. When I was coming out of school, you could go off on your own and start your own business or think of the civil service because you're going to get security of tenure there.

I haven't seen fairness defined in other than income. That's really troublesome that I'm hearing from people saying, "I could have taken a more secure route, maybe made less money." It isn't just the person taking the risk. It's a family. I was a family court judge. When a business is in trouble, the husband is in trouble, the wife is, the children and the extended family. Risk has a lot of definitions, and security has a lot of definitions, and I haven't heard anyone address those two objects. Perhaps it's not your field, but it's what I'm thinking of.

personne en particulier. Il y a tout plein d'autres gens et d'autres organismes qui s'intéressent activement à la question, comme celui dont il a été question l'autre jour, le Conseil canadien des affaires, dont font partie quelques-uns des plus grands noms du milieu canadien des affaires. Voilà un organisme que vous devriez consulter. Je vous transmettrai ses coordonnées avec plaisir.

Le président : La question était : pouvez-vous nous fournir...

M. Moody: Et la réponse est oui.

M. Wolfson : De mon côté, je pense aussi à l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et aux médecins favorables à la réforme envisagée.

Le président : C'est au tour de la sénatrice Andreychuk, après quoi nous entamerons la deuxième série de questions avec les sénateurs Pratte et Black. Les témoins pourront nous envoyer l'information relative à certains points précis avant que nous passions à huis clos.

La sénatrice Andreychuk: Je m'excuse d'être arrivée en retard, mais j'ai dû m'occuper d'un projet de loi sur le point d'être adopté. C'est maintenant chose faite, et je suis bien contente. Je me sens surtout moins coupable d'avoir manqué la première partie de la réunion. Peut-être avez-vous déjà répondu à mes interrogations.

Nous voulons encourager les gens à prendre des risques. Je fais aussi partie du Comité des affaires étrangères, et là aussi il est question de stimuler l'esprit d'entreprise et des moyens à prendre pour y parvenir. Or, comme on nous répète sans cesse que les Canadiens sont allergiques aux risques, ça finit par s'imprégner dans l'esprit des entrepreneurs du pays, notamment ceux qui veulent aller voir à l'extérieur de nos frontières. Alors à quoi mesure-t-on le risque? Je ne l'ai jamais su. Tout est une question de sécurité. À l'époque où je suis sortie de l'école, on pouvait soit créer sa propre entreprise, soit entrer dans la fonction publique, parce que c'était synonyme de sécurité d'emploi.

La notion de justice n'est jamais définie autrement que par le revenu. Je suis vraiment troublée d'entendre certaines personnes dire qu'elles auraient pu choisir une carrière moins risquée, quitte à faire moins d'argent. Les risques ne reposent pas seulement sur leurs épaules à elles. Ils reposent aussi sur les épaules de leurs proches. J'ai fait carrière comme juge de tribunal de la famille. Quand une entreprise est en difficulté, le mari l'est aussi, tout comme sa femme, ses enfants et toute la famille élargie. On peut définir le risque de toutes sortes de manières, tout comme on peut définir la sécurité de toutes sortes de manières, mais personne n'a encore abordé ces deux questions. Vous me répondrez peut-être que je déborde de votre champ de compétence, mais c'est la question qui me vient en tête.

The other one is farming. It's a very risky business for a lot of factors that are totally beyond the control of the farm. You can have the specialties all you want, but the weather and international markets can conspire against you. I don't see it as income sprinkling. It's the security to have a commodity like agriculture, proper products for the farm, continue to be in the hands of people who care about the land and about the family life. I guess that's what I struggle with.

What about succession? There are too many young kids leaving the farms. How do you look at succession in something like a family on a farm when you take away the income sprinkling?

Mr. Wolfson: Let me just respond to your first one about risk and security or risk and reward. I didn't put it in precisely those words, but I think the data I presented did show that there are a lot of employees who face a lot of risk. It's not just the people who are entering into business who are facing the risks.

I don't want to say we're living in a bubble here in Ottawa with the federal public service, but the data I showed are for all of Canada, not for public servants or people who work for big banks, and they do experience risk as well. They have the downside risk. The company that my son worked for did go bust, one of them. He had to look for another job. So he did bear the risk. That part I think needs to be balanced.

The phrase is frequently "risk and reward." The question being asked is how do we ensure that the upside benefits are appropriate for the risk that was taken? I guess this just gets into the whole passive income thing. I worry that it's not well targeted, the way things are now. That's part of the issue.

Mr. Moody: I think to compare employees' risk to business owners' risk or farmers' risk is, in my respectful opinion, nonsensical. Until you're a front-line person experiencing that risk, you really don't understand it. Thankfully, the Income Tax Act over the years and the tax policy people who have crafted it understand it and have developed deferrals, for example, corporate rates lower than personal rates to allow for that risk mitigation.

That's been one of the real problems of this paper. Their definition of "fairness" is just not right, in my view. That's number one.

J'aimerais aussi parler des agriculteurs. L'exploitation agricole est un métier extrêmement risqué, et ce, pour toutes sortes de raisons totalement indépendantes de la volonté des agriculteurs. Vous aurez beau avoir toutes les spécialités du monde, ça n'empêchera pas la météo et les marchés internationaux d'être contre vous. Selon moi, ce n'est pas du saupoudrage de revenu, mais plutôt un moyen d'avoir un coussin et de garantir que les fermes et les produits qui en sortent demeurent dans les mains des gens qui se soucient de la terre et de la vie de famille. Voilà ce qui me préoccupe.

Qu'en est-il de la relève? Trop de jeunes gens quittent la ferme. Comment pouvons-nous envisager d'avoir de la relève familiale sur une ferme si nous éliminons la répartition du revenu?

M. Wolfson: Permettez-moi d'abord de répondre à votre première question concernant les menaces et les risques pour la sécurité, ou le risque et la récompense. Je n'ai pas employé ces termes exacts, mais je pense que les données que j'ai présentées ont montré que nombre d'employés sont confrontés à beaucoup de risques. Ainsi, ce ne sont pas seulement les personnes qui se lancent en affaires qui font face à des risques.

Je ne veux pas dire que nous habitons dans une bulle ici, à Ottawa, avec la fonction publique fédérale, mais les données que j'ai montrées représentent les employés dans tout le Canada, et non les fonctionnaires ou les personnes qui travaillent pour les grandes banques. Les employés sont aussi confrontés au risque, comme le risque du ralentissement. À titre d'exemple, une des entreprises pour lesquelles mon fils a travaillé a fait faillite. Il a dû chercher un autre emploi. Donc, il a assumé le risque. Voilà la partie où, d'après moi, il faut trouver un juste équilibre.

On utilise souvent l'expression « risque et récompense ». La question est de savoir comment s'assurer que les récompenses conviennent au risque qui a été pris. Je suppose que cela nous amène à la question du revenu passif. Je crains que ce ne soit pas bien ciblé, dans la situation actuelle. C'est une partie du problème.

M. Moody: En toute déférence, je trouve que cela n'a aucun sens de comparer les risques des employés à ceux des propriétaires d'entreprises ou des agriculteurs. À moins d'être la personne de première ligne confrontée au risque, on ne peut vraiment pas le comprendre. Heureusement, au fil des ans, la Loi de l'impôt sur le revenu et les responsables de la politique fiscale qui l'ont élaborée et qui la comprennent ont créé des possibilités de report d'impôt, comme les taux d'imposition pour les entreprises qui sont inférieurs aux taux d'imposition des particuliers et qui permettent d'atténuer les risques.

C'est l'un des réels problèmes de ce document. La définition d'« équité » est injuste, à mon avis. C'est le premier problème.

The second, I share your concern about family succession issues, farming and non-farming. So yes, I definitely concur with those concerns.

Mr. Pryor: Absolutely. I agree with Kim's comments. The farms have definitely been identified as at more risk than most because of the transitional issues and because a lot of the children are leaving the farm. Most of us feel the farms are an important part of Canadian society.

The same risks or the same issues are faced by all other businesses, but the farms are particularly susceptible to the issues we're dealing with here, whether it be an intergenerational transfer while they're alive or on death, because these rules target both.

Senator Marshall: The witnesses can respond later in writing, but the government has on its website the next steps that they're going to take following five key principles. Could the witnesses follow up in writing and give us their views on those five?

The Chair: Do you agree, witnesses?

Mr. Moody: Yes.

Senator Pratte: One thing I've certainly heard and read a lot about in submissions, and I think Mr. Moody alluded to it, is whatever happens to those proposals, the need for an in-depth examination of the Income Tax Act, its complexity, maybe the whole idea of what fairness is and so on. Could you send us some thoughts about this need for a thorough examination of the Income Tax Act and what should such an examination look at and what kinds of topics and form it should take?

Mr. Moody: I'm happy to do that. I'm sure Ian would be happy to do that.

Briefly, I will say the positive thing that has come out of this whole debate and controversy over the last few months is to highlight this particular issue. The professions have been asking for and demanding a comprehensive review for at least 10 years, if not more.

Senator Pratte: Thank you.

Senator Black: My point was identical to Senator Pratte's. I would also like you to comment on whether you think it has value, a new royal commission as we had decades ago, to analyze the complete taxation system in Canada. I am interested in your view on that.

Le deuxième, j'en conviens avec vous, concerne la relève familiale, en agriculture et dans les domaines non agricoles. Donc, oui, je suis tout à fait d'accord avec ces préoccupations.

M. Pryor: Je suis tout à fait d'accord avec les commentaires de M. Moody. Les fermes ont certainement été identifiées comme étant plus à risque que la plupart des entreprises, en raison des problèmes de transition et du fait que beaucoup de jeunes quittent la ferme. La majorité d'entre nous considèrent que les fermes sont partie intégrante de la société canadienne.

Les mêmes risques, ou les mêmes problèmes touchent toutes les autres entreprises, mais les fermes sont particulièrement vulnérables aux questions dont nous traitons ici, qu'il s'agisse du transfert intergénérationnel lorsque la personne est encore en vie, ou après son décès, car ces nouvelles règles visent les deux situations.

La sénatrice Marshall: Les témoins peuvent répondre plus tard, par écrit, à ma question. Le gouvernement a publié sur son site web les prochaines étapes qu'il entend poursuivre, en fonction de cinq grands principes. Les témoins pourraient-ils donner suite, par écrit, en nous donnant leur point de vue sur ces cinq principes?

Le président : Les témoins sont-ils d'accord pour le faire?

M. Moody: Oui.

Le sénateur Pratte: Une chose dont j'ai beaucoup entendu parler et au sujet de laquelle j'ai beaucoup lu dans les soumissions, et je pense que M. Moody y a fait allusion, est que, peu importe ce qui arrive avec les propositions, il faut effectuer un examen approfondi de la Loi de l'impôt sur le revenu, de sa complexité, peut-être même de toute cette idée d'équité, et ainsi de suite. Pourriez-vous nous envoyer votre avis concernant ce besoin d'effectuer un examen approfondi de la Loi de l'impôt sur le revenu, et concernant les aspects de la loi qu'il devrait examiner, les sujets qu'il devrait aborder, et la forme qu'il devrait prendre?

M. Moody: Je serai heureux de le faire. Je suis certain que M. Pryor serait aussi heureux de le faire.

Brièvement, je dirai que la chose positive qui est ressortie de tout ce débat et de toute cette controverse au cours des derniers mois est la sensibilisation à cette question particulière, car cela fait au moins 10 ans, sinon plus, que les professions demandent un examen approfondi de la loi.

Le sénateur Pratte : Je vous en remercie.

Le sénateur Black: Mon commentaire est identique à celui du sénateur Pratte. Je vous invite aussi à dire si vous estimez que cela vaudrait la peine de créer une nouvelle commission royale, comme nous l'avons fait il y a longtemps, pour effectuer une analyse intégrale du régime fiscal du Canada. J'aimerais connaître l'opinion de chacun de vous à ce sujet.

Lastly, could you each send us a paragraph please that tells us, in your view, the effects the existing proposals would have on innovation and innovators in Canada?

The Chair: Witnesses, thank you very much for being here. Before we table the Finance Committee report to the Senate of Canada, do not hesitate to add and send through the clerk any further comments.

With this, honourable senators, we will go in camera.

(The committee continued in camera.)

Enfin, est-ce que chacun de vous pourrait nous envoyer un paragraphe pour nous faire connaître votre opinion des effets des propositions existantes sur l'innovation et sur les innovateurs au Canada?

Le président : Messieurs les témoins, je vous remercie de votre présence. Si vous avez d'autres commentaires à ajouter, n'hésitez pas à les envoyer à la greffière avant que nous ne déposions le rapport du Comité des finances.

Honorables sénateurs, nous poursuivrons à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Tuesday, October 3, 2017

Department of Finance Canada:

Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch;

Miodrag Jovanovic, General Director, Analysis, Tax Policy Branch;

Brian Ernewein, General Director, Legislation, Tax Policy Branch;

Ted Cook, Director, Tax Legislation Division.

Wednesday, October 4, 2017

As individuals:

Kim G C Moody, Director, Canadian Tax Advisory, Moodys Gartner Tax Law LLP;

Ian Pryor, Lawyer, Pryor Tax Law;

Michael Wolfson, Adjunct Professor, School of Epidemiology and Public Health and Faculty of Law, University of Ottawa.

TÉMOINS

Le mardi 3 octobre 2017

Ministère des Finances Canada:

Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt;

Miodrag Jovanovic, directeur général, analyse, Direction de la politique de l'impôt;

Brian Ernewein, directeur général, législation, Direction de la politique de l'impôt;

Ted Cook, directeur, Division de la législation de l'impôt.

Le mercredi 4 octobre 2017

À titre personnel:

Kim G C Moody, directeur, Canadian Tax Advisory, Moodys Gartner Tax Law LLP;

Ian Pryor, fiscaliste, Pryor Tax Law;

Michael Wolfson, professeur auxiliaire, École d'épidémiologie et de santé publique et faculté de droit, Université d'Ottawa.

Available on the Internet: http://sencanada.ca Disponible sur internet: http://sencanada.ca